FAVORISER L'ESSOR DE L'ONTARIO

PROGRÈS VERS LA PROSPÉRITÉ

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO

L'honorable
CHARLES SOUSA
Ministre des Finances

2015

DOCUMENTS D'INFORMATION

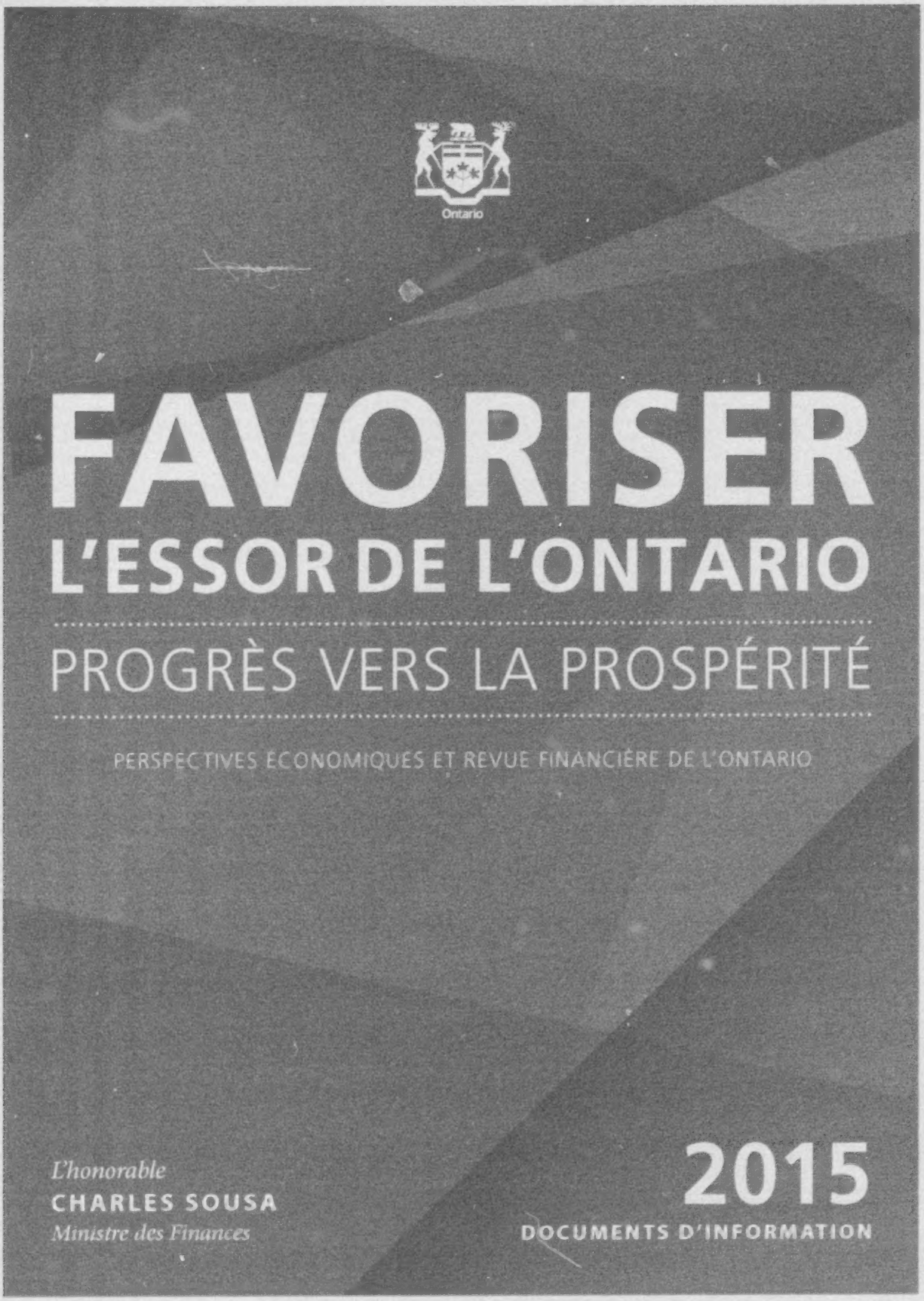

FAVORISER L'ESSOR DE L'ONTARIO

PROGRÈS VERS LA PROSPÉRITÉ

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO

L'honorable
CHARLES SOUSA
Ministre des Finances

2015
DOCUMENTS D'INFORMATION

Pour de plus amples renseignements au sujet de *Favoriser l'essor de l'Ontario — Progrès vers la prospérité : Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015, Documents d'information*, appeler (sans frais d'interurbain) au :

Demandes en français et en anglais :	1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) :	1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à : www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015
ISSN 1483-5983 (Imprimé)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

This document is available in English under the title:
Building Ontario Up — Progress for Prosperity: 2015 Ontario Economic Outlook and Fiscal Review, Background Papers

Table des matières

Avant-propos xiii

Chapitre I : Favoriser l'essor de l'Ontario – Progrès vers la prospérité

Section A : Promouvoir un climat d'affaires plus innovateur et dynamique

Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 5
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 5
Réduire les coûts pour les entreprises 5
Aider le secteur des petites entreprises innovantes à réussir et à se développer 6
Fournir un soutien à la recherche et à l'innovation 7
Mobiliser les investissements des entreprises grâce à des partenariats stratégiques 8
Aider les entreprises à se lancer sur le marché mondial 10
Soutenir l'économie de partage 11
Initiative favorisant la croissance des entreprises 13
Aider un plus grand nombre d'entreprises ontariennes à prendre de l'expansion pour devenir des chefs de file sur la scène mondiale 14
Pour une économie axée sur l'innovation 15
Réduire les coûts pour les entreprises en modernisant la réglementation 16

Section B : Consolider le secteur des services financiers

Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 20
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 21
Modernisation de la réglementation des services financiers 21
Affermissement de la protection des consommateurs et des investisseurs 22
Mise en valeur de Toronto comme centre international de services financiers 24

Section C : Bâtir l'infrastructure de demain et optimiser les actifs

Bâtir l'infrastructure de demain 26
Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 26
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 29
Projets d'infrastructure prioritaires à l'échelle de la province 29
Projets de transport en commun prioritaires à l'intérieur de la RGTH 32
Soutenir l'infrastructure communautaire 34
Optimisation des éléments d'actif 35
Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 35
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 35
Élargissement de l'actionnariat de Hydro One 35
Hausse des revenus générés 37
Favoriser la consolidation d'entreprises de distribution locale 37
Remboursement de la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario 38
Fonds Trillium 38
Optimiser la valeur des actifs immobiliers de l'Ontario 39
Accès accru pour les brasseurs de l'Ontario 39
Plus de commodité et de choix pour les consommateurs 40
Engagement plus ferme vers la responsabilité sociale 40
Prochaines étapes 41

Section D : Investir dans la main-d'oeuvre de demain

Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 44
Éducation préscolaire, primaire et secondaire 44
Éducation postsecondaire 44
Possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel 45
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 46
Éducation préscolaire, primaire et secondaire 46
Éducation postsecondaire 46
Possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel 48
Prochaines étapes 48

Section E : Vers une société équitable

Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 50
Travail et emploi 50
Soutien du revenu 50
Aide sociale et soutien communautaire 50
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 52
Travail et emploi 52
Soutien du revenu 52
Aide sociale et soutien communautaire 52
Prochaines étapes 54
Transformation des soins de santé — Priorité aux patients 55
Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 55
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 56
Un meilleur accès aux soins, aux outils et à l'information 56
Des soins mieux coordonnés dans la collectivité 56
De l'information pour de bonnes décisions en matière de santé 57
Protéger et soutenir les soins de santé 57
Prochaines étapes 58

Section F : Sécuriser la retraite

Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 60
Élaboration du Régime de retraite de la province de l'Ontario 60
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 61
Conception du RRPO 61
Mise en oeuvre 62
Mécanismes d'épargne-retraite volontaire 63
Consolidation et modernisation des régimes de retraite d'employeur 63
Prochaines étapes 64
Collaboration sur la sécurité de la retraite 64
Allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité 64
Nouvelles occasions d'investissement 65

Section G : S'attaquer au changement climatique

Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 69
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 69
Prochaines étapes 70

Chapitre II : Un cheminement raisonnable vers un budget équilibré

La voie choisie par l'Ontario pour équilibrer le budget 73
Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts 76
Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 76
Examen, renouvellement et réorganisation des programmes 76
Gérer les coûts liés à la rémunération 76
Contrer l'économie souterraine et maintenir l'équité fiscale 77
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 79
Examen, renouvellement et réorganisation des programmes 79
Gérer les coûts liés à la rémunération 81
Contrer l'économie souterraine et maintenir l'équité fiscale 83
Prochaines étapes 87

Chapitre III : Perspectives économiques et financières

Section A : Perspectives économiques de l'Ontario

Perspectives de croissance économique en Ontario 91
Le marché de l'emploi continue de s'améliorer en Ontario 92
Évolution de l'économie mondiale et perspectives 93
Risques pour les perspectives économiques 94
Détails des perspectives économiques de l'Ontario 95
Prévisions du secteur privé 96
Comparaison avec le budget de 2015 97

Section B : Perspectives financières

Mise à jour financière de 2015-2016 100
Variations des revenus en 2015-2016 depuis la publication du budget de 2015 101
Variations des charges en 2015-2016 depuis la publication du budget de 2015 103
Perspectives financières à moyen terme 105
Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme 105
Variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2015 107
Perspectives des charges à moyen terme 108
Prudence financière 109
Détails des finances de l'Ontario 109

Section C : Renforcer le régime ontarien d'évaluation et d'impôts fonciers

Budget de 2015 : Favoriser l'essor de l'Ontario 118
Progrès réalisés depuis le budget de 2015 119
Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier 119
Impôt foncier provincial 119
Programme de paiement spécial relatif aux barrages 119
Prochaines étapes 120
Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier 120
Programme de paiement spécial relatif aux barrages 120
Programme de plafonnement de l'impôt foncier applicable aux entreprises 120

Section D : Emprunts et gestion de la dette

Emprunts à long terme sur les marchés publics 124
Mise à jour sur les obligations vertes 126
Engagement envers la viabilité de la dette 127
Coût de la dette 128
Mise à jour sur le reliquat de la dette insurmontable 129
Fin de la redevance de liquidation de la dette 131

Chapitre IV : Ensemble, vers un Ontario plus fort et un Canada plus fort

Le prochain chapitre des relations intergouvernementales 135
Priorités prospectives pour la population de l'Ontario et du Canada 136
Partenariat canadien sur l'infrastructure 136
Sécurité du revenu de retraite 136
La lutte au changement climatique à l'échelle nationale 136
Les emplois et l'économie 137
Partenaires autochtones 138
Soins de santé 138
Réfugiés 139
Autres partenariats continus 139

Chapitre V : Consultations préalables au budget

Comment participer aux consultations préalables au budget de 2016 143
Observations en ligne 143
Observations écrites 144

Liste des tableaux

Chapitre I : Favoriser l'essor de l'Ontario – Progrès vers la prospérité

Tableau 1.1 Investissements stratégiques faits récemment par l'entremise du Fonds pour l'emploi et la prospérité 8

Tableau 1.2 Exemples récents d'investissements dans des entreprises à l'échelle régionale et communautaire 9

Tableau 1.3 Calendrier de la participation graduelle et de l'introduction progressive des taux de cotisation 62

Chapitre III : Perspectives économiques et financières

Tableau 3.1 Perspectives économiques de l'Ontario 91

Tableau 3.2 Perspectives liées aux facteurs externes 93

Tableau 3.3 Répercussions des changements subis par les principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario 94

Tableau 3.4 Économie de l'Ontario, de 2013 à 2018 95

Tableau 3.5 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario 96

Tableau 3.6 Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances : *Comparaison entre le budget de 2015 et l'exposé économique d'automne (EEA) de 2015* 98

Tableau 3.7 Plan financier et perspectives à moyen terme de l'Ontario 99

Tableau 3.8 Mise à jour financière en cours d'exercice pour 2015-2016 100

Tableau 3.9 Sommaire des variations des revenus depuis le budget de 2015 101

Tableau 3.10 Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget de 2015 103

Tableau 3.11 Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme 105

Tableau 3.12 Sommaire des variations de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2015 107

Tableau 3.13	Revenus	110
Tableau 3.14	Total des charges	111
Tableau 3.15	Détails des autres charges	112
Tableau 3.16	Dépenses liées à l'infrastructure en 2015-2016	113
Tableau 3.17	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	114
Tableau 3.18	Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	124

Liste des graphiques

Chapitre I : Favoriser l'essor de l'Ontario – Progrès vers la prospérité

Graphique 1.1 Faire progresser l'Ontario – En dehors de la RGTH 27
Graphique 1.2 Faire progresser l'Ontario – RGTH 28
Graphique 1.3 Émissions de gaz à effet de serre et cibles en Ontario..... 68

Chapitre II : Un cheminement raisonnable vers un budget équilibré

Graphique 2.1 Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit 74
Graphique 2.2 Augmentations salariales moyennes négociées d'avril 2010 à septembre 2015 82

Chapitre III : Perspectives économiques et financières

Graphique 3.1 Les emplois créés sont surtout des postes à temps plein dans des industries du secteur privé offrant un salaire supérieur à la moyenne 92
Graphique 3.2 Les perspectives de croissance établies par le secteur privé sont plus faibles pour 2015, mais pratiquement inchangées de 2016 à 2018 97
Graphique 3.3 Composition des revenus, 2015-2016 116
Graphique 3.4 Composition des charges totales, 2015-2016 116
Graphique 3.5 Emprunts de 2015-2016 125
Graphique 3.6 Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB 127
Graphique 3.7 Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale 128
Graphique 3.8 Reliquat de la dette insurmontable depuis le 1er avril 1999 129

Avant-propos

Introduction

L'Ontario vit une période de changement fondamental. Ce changement est engendré en partie par la concurrence mondiale croissante et une vague de nouvelles technologies. La province ne fait pas que relever le défi qui se pose : elle n'est pas seulement ouverte au changement, elle en est l'instigatrice.

Dans ce contexte, nous avons dressé un plan détaillé pour l'Ontario. Nous avons pris l'engagement de favoriser l'essor de l'Ontario en faisant des investissements historiques dans l'infrastructure publique, en créant un climat d'affaires innovateur et dynamique, en investissant dans les talents et les compétences des gens, et en sécurisant le revenu de retraite.

Déjà, l'Ontario constate des résultats positifs qui placent la province sur la voie d'une plus grande prospérité.

L'économie de l'Ontario va croissant dans un environnement économique mondial de plus en plus concurrentiel. Nous continuons d'attirer des investissements et de créer des emplois, tout en offrant des possibilités pour tous.

Notre gouvernement demeure résolu à équilibrer le budget d'ici 2017-2018, et ce, d'une manière qui est à la fois équitable et responsable et qui soutient les services essentiels sur lesquels comptent les Ontariennes et Ontariens. Si la croissance des revenus était plus faible que prévu, le gouvernement devrait alors envisager d'autres outils pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015* actualise les hypothèses économiques présentées dans le dernier budget et fait le point sur les progrès accomplis relativement à notre plan financier dans la conjoncture actuelle.

L'Ontario continue à être un meneur de la croissance économique au Canada

Nous faisons des progrès en vue de favoriser la croissance économique de l'Ontario.

Les employeurs de la province continuent à embaucher, comme en font foi les 559 600 emplois créés depuis le creux de la récession en juin 2009. La majorité de ces nouveaux emplois sont des emplois à temps plein dans des industries où le salaire est supérieur à la moyenne.

En outre, le taux de chômage a progressivement régressé dans la province au cours des six dernières années et s'établissait à 6,8 % en octobre 2015, ce qui est inférieur à la moyenne nationale.

L'économie s'est complètement remise de la récession mondiale, comme l'attestent les principaux indicateurs économiques tels que l'emploi et le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant, qui ont maintenant dépassé leur niveau d'avant la récession.

L'Ontario est devenu l'une des économies provinciales connaissant la croissance la plus solide au Canada, et les économistes s'attendent à ce que cette tendance se poursuive au cours des deux prochaines années. En moyenne, les économistes du secteur privé prévoient que le PIB réel de l'Ontario augmentera de 2,0 % en 2015 et atteindra 2,3 % en moyenne par année entre 2016 et 2018.

Aider les entreprises de l'Ontario à réussir

Favoriser l'essor de l'Ontario suppose qu'il faut faire tout en notre pouvoir pour aider les entreprises et les particuliers à réussir.

Les entreprises qui connaissent du succès créent des emplois gratifiants et bien payés qui contribuent à la stabilité et à la prospérité économiques de notre province.

C'est pourquoi le gouvernement est déterminé à soutenir les entreprises ontariennes en s'attaquant à un certain nombre de dossiers, dont la concurrence internationale, l'accès au capital et l'adoption de nouvelles technologies.

Nous avons déjà pris des mesures en réduisant le taux général de l'impôt ontarien sur les sociétés de sorte que le taux combiné fédéral-provincial est inférieur au taux comparable de n'importe quel État américain. En soutenant la diversification des modes de financement et d'approvisionnement, qui permettent d'établir des partenariats plus fructueux avec le secteur privé, nous pouvons mobiliser des investissements plus importants et favoriser la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire. Et nous nous efforçons de devenir plus concurrentiels en favorisant l'innovation et en faisant la promotion stratégique des entreprises de l'Ontario sur la scène internationale dans le cadre de nos missions commerciales.

Ensemble, ces mesures ont fait de l'Ontario la destination de choix en Amérique du Nord pour ce qui est des investissements directs étrangers. Nous sommes néanmoins conscients que nous devons faire plus.

L'accroissement de notre compétitivité passe en outre par l'amélioration de la gouvernance des entreprises. Il est encourageant de constater qu'à la suite des modifications aux règles de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, 15 % des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto ont nommé un plus grand nombre de femmes à leur conseil d'administration cette année. Nous continuons à favoriser une plus grande représentation des femmes au sein des conseils d'administration et dans les postes de haute direction en créant un comité directeur sur la représentation des femmes, que je coprésiderai avec M^me^ Tracy MacCharles, ministre déléguée à la Condition féminine.

L'Ontario embrasse également l'économie du partage, qui peut ouvrir des possibilités de croissance et d'innovation économiques. Nous avons formé le Comité consultatif en matière d'économie de partage chargé de surveiller l'élaboration et la coordination de l'approche du gouvernement en vue de soutenir ce secteur tout en protégeant les consommateurs et en favorisant des règles du jeu équitables pour les entreprises.

Nous proposons de procurer une plus grande certitude aux entreprises en éliminant la redevance de liquidation de la dette pour les consommateurs d'électricité commerciaux, industriels et d'autres consommateurs non résidentiels, et ce, à compter du 1^er^ avril 2018, soit neuf mois plus tôt que prévu. Cela se traduira par une réduction de la facture d'électricité de l'ordre d'environ 7 % pour une grande entreprise industrielle typique, de plus de 8 % pour une grande entreprise industrielle du Nord typique et d'environ 4 % pour une petite entreprise.

À l'avenir, le gouvernement intensifiera l'accent mis sur les entreprises. Il travaille d'ailleurs à l'élaboration d'un plan audacieux pour accélérer la croissance économique de l'Ontario en soutenant l'expansion des entreprises qui connaissent du succès, en encourageant la mise en place de stratégies d'affaires axées sur l'innovation et propices à l'économie du savoir, et en modernisant le système de réglementation.

L'investissement dans l'infrastructure publique le plus important de l'histoire de l'Ontario

Dans nos efforts en vue de piloter le changement, il est essentiel de construire et de revitaliser notre infrastructure publique pour consolider l'économie et la compétitivité de l'Ontario. Une infrastructure publique solide et fiable attire les investissements, appuie l'industrie, crée des emplois et facilite la circulation des gens et des biens dans la province.

Notre gouvernement fait l'investissement dans l'infrastructure publique le plus important de l'histoire de la province, en injectant plus de 134 milliards de dollars sur 10 ans dans les priorités comme les routes, les ponts, le transport en commun, les hôpitaux et les écoles.

Depuis avril, nous avons soutenu plus de 200 projets qui créeront des emplois et relieront les collectivités. Nous avons notamment réalisé des progrès dans les dossiers suivants :

- dans la région du grand Toronto et de Hamilton, la construction de la ligne de transport léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown, où la province investit 5,3 milliards de dollars;
- dans le Sud-Ouest de l'Ontario, l'élargissement de la route 7 à Kitchener de Fischer-Hallman Road à l'avenue Courtland;
- dans l'Est de l'Ontario, la poursuite des travaux sur la Ligne de la Confédération, le projet de train léger sur rail d'Ottawa de 12,5 kilomètres;
- dans le Nord de l'Ontario, l'élargissement de la route 69 entre Sudbury et Parry Sound;
- et un peu partout dans la province, l'amélioration des pistes cyclables grâce à un investissement de 25 millions sur trois ans.

Dégager la valeur des biens provinciaux

L'Ontario continue de dégager la valeur de certains biens provinciaux, notamment Hydro One, le terrain où est situé le siège social de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), l'immeuble abritant le siège social d'Ontario Power Generation (OPG) ainsi que les terrains de Seaton et de Lakeview afin de financer des investissements dans l'infrastructure.

Les gains nets ainsi réalisés aideront le gouvernement à générer des milliards de dollars à investir dans les routes, les ponts, le transport en commun et d'autres infrastructures prioritaires partout dans la province. Nous sommes en voie d'atteindre notre objectif d'optimisation des actifs, ce qui nous aidera à financer de grands projets infrastructurels et à moins dépendre de nouveaux emprunts.

L'Ontario élargit l'actionnariat de Hydro One. En novembre 2015, la province a conclu le premier appel public à l'épargne pour environ 15 % des actions de Hydro One. Avec le temps, la province s'attend à générer des revenus nets de 4 milliards de dollars qui seront portés au crédit du Fonds Trillium pour des projets infrastructurels dans le cadre du plan Faire progresser l'Ontario et de 5 milliards de dollars pour le remboursement de la dette.

L'Ontario a également fait des progrès importants en vue d'offrir plus de commodité et de choix dans le système provincial de distribution et de vente au détail de bière. À cette fin, on commencera à vendre de la bière dans les épiceries, et une nouvelle série d'ententes seront négociées pour rendre les règles du jeu équitables pour les brasseries, tout en maintenant les éléments efficaces du système existant. Il s'agit du changement le plus important qu'ait connu le système de distribution d'alcool depuis la fin de la prohibition en Ontario.

Investir dans la main-d'oeuvre de demain

En cette ère de changement mondial, la réussite économique de l'Ontario dépend des connaissances, de l'innovation et de la créativité. De la petite enfance aux études postsecondaires, l'Ontario aide les gens à obtenir l'éducation et à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour s'épanouir dans l'économie en évolution de la province.

Notre gouvernement respecte les engagements qu'il a pris dans le budget de 2015 pour améliorer continuellement son système d'éducation de calibre mondial.

À cette fin, il investit 120 millions de dollars sur trois ans pour aménager environ 4 000 nouvelles places dans des services de garde agréés; il aide plus d'élèves du secondaire à transformer leurs passions en occasions de carrière en élargissant le programme de Majeure Haute Spécialisation; et il lance l'initiative Expérience Ontario, un programme pilote de deux ans doté de 20 millions de dollars qui, pendant sa première année, aide jusqu'à 600 élèves du secondaire à établir et à poursuivre leurs buts pour l'avenir.

Cela comprend aussi l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires en élargissant l'apprentissage en ligne, en augmentant l'aide financière offerte aux étudiantes et aux étudiants, et en contribuant à l'établissement du campus de l'Université York-Centre de Markham en partenariat avec le Collège Seneca, ce qui permettra à environ 4 000 étudiantes et étudiants de plus de fréquenter un établissement postsecondaire près de chez eux.

Enfin, cela comprend aussi l'intégration et la transformation des programmes et des services de formation et d'emploi pour fournir des services plus ciblés et améliorer l'accès à ces services pour les personnes qui en ont besoin.

Créer une société équitable

Dans le cadre des mesures que nous prenons pour favoriser l'essor de l'Ontario, nous fournissons des soutiens pour que tous les Ontariens et Ontariennes puissent réaliser leur plein potentiel et être parties prenantes de l'économie. Le gouvernement met en place les conditions qui soutiennent les travailleurs dans un marché du travail en mutation et aident les personnes vivant dans la pauvreté, pour que tous les Ontariens et Ontariennes puissent mener une vie prospère et en santé.

Le gouvernement a haussé les prestations d'aide sociale, indexé le salaire minimum à l'inflation, accru le financement visant à aider les enfants en indexant la Prestation ontarienne pour enfants, et amélioré l'inclusion au marché du travail des personnes ayant un handicap.

En outre, le gouvernement prend des mesures pour combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes en organisant des consultations en vue d'élaborer une stratégie sur cette question.

Nous transformons également notre régime de soins de santé universel pour que tous les Ontariens et Ontariennes aient accès à des soins améliorés et mieux coordonnés, maintenant et dans l'avenir.

Nous prenons des mesures pour lutter contre la violence et le harcèlement sexuels, ainsi que pour améliorer le soutien aux survivantes. Le Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels : *Ce n'est jamais acceptable* contribuera à faire de la province un endroit où personne ne vit sous la menace de violence et de harcèlement sexuels.

Sécuriser la retraite

Aujourd'hui en Ontario, le tiers seulement des travailleurs bénéficie d'un régime de retraite d'employeur. En raison des faibles taux d'épargne, de la mobilité de la main-d'oeuvre et de l'accroissement de la longévité, les Ontariennes et Ontariens ont plus de difficulté à épargner suffisamment pour leur retraite.

Le gouvernement joue un rôle de premier plan pour renforcer le système de revenu de retraite pour les travailleuses et travailleurs ontariens. Il crée un régime de retraite provincial, le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO), qui procurera une source de revenu prévisible durant toute leur retraite aux travailleuses et aux travailleurs de l'Ontario qui ne bénéficient pas d'un régime d'employeur comparable. Nous voulons faire en sorte que d'ici 2020, tous les employés admissibles en Ontario soient couverts par le RRPO ou un régime de retraite d'employeur comparable.

Depuis 2010, l'Ontario s'est fait un ardent défenseur de la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC), et le gouvernement accueille avec plaisir l'occasion de reprendre les discussions avec nos partenaires du gouvernement fédéral et des provinces. L'Ontario soutiendra une bonification du RPC conforme aux objectifs du RRPO en matière de couverture et de suffisance des revenus. Cependant, la bonification du RPC prendrait beaucoup de temps et nécessiterait l'accord des gouvernements de tout le Canada. Dans ces circonstances et compte tenu du besoin pressant de renforcer la sécurité de la retraite, l'Ontario poursuit la mise en oeuvre du RRPO, qui devrait entrer en vigueur en 2017.

S'attaquer au changement climatique

Le gouvernement reconnaît que de bonnes politiques environnementales constituent de bonnes politiques économiques.

Nous avons fait des progrès dans le cadre de notre engagement pris dans le budget de 2015 de mettre en oeuvre un programme de plafonnement et d'échange qui s'inscrit dans la stratégie globale de l'Ontario sur le changement climatique.

En s'attaquant au changement climatique dès maintenant, l'Ontario pourra également tirer avantage de l'énorme potentiel économique que présente l'émergence des technologies propres. La province abrite la plupart des entreprises canadiennes qui sont axées sur l'environnement et les technologies propres. Pour la deuxième année de suite, l'Ontario s'est classé au premier rang des territoires de compétence en Amérique du Nord pour ce qui est des investissements verts, selon fDi Intelligence[1].

Les progrès faits par l'Ontario en vue de l'atteinte de ses buts à long terme en matière de climat créent non seulement un Ontario plus vert, mais aussi plus de prospérité.

En guise de prochaine étape, le gouvernement propose de faire un paiement initial de 325 millions de dollars en 2015-2016 par l'entremise d'un Fonds d'investissement vert qui visera à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en consolidant l'économie. Grâce à cet investissement initial, le Fonds soutiendra les rénovations écoénergétiques dans les logements (y compris les logements sociaux), les investissements dans l'industrie et les petites et moyennes entreprises pour améliorer leur rendement énergétique, les collectivités autochtones ainsi que les nouveaux investissements dans l'infrastructure pour les véhicules électriques.

Des renseignements plus détaillés sur le Fonds et les futurs investissements possibles seront fournis dans le budget de 2016.

Un solide bilan en matière de gestion financière

Le gouvernement continue de faire ses preuves en tant que bon gestionnaire financier.

Les bons résultats que le gouvernement a obtenus jusqu'ici résultent de l'accent qu'il met sur la gestion et le contrôle de l'augmentation des dépenses et de l'optimisation de chaque dollar dépensé. En fait, l'Ontario compte parmi les provinces du Canada où les dépenses de programmes par habitant sont systématiquement les plus faibles. Le gouvernement a pris ces mesures tout en continuant d'investir dans les programmes et les services prioritaires comme la santé et l'éducation.

Se tournant vers l'avenir, le gouvernement prévoit maintenant un déficit moindre de 7,5 milliards de dollars pour 2015-2016 et de 4,5 milliards de dollars pour 2016-2017; il prévoit un retour à l'équilibre budgétaire en 2017-2018. Cela représente une amélioration de 1,0 milliard de dollars en 2015-2016 et de 0,3 milliard de dollars en 2016-2017 par rapport aux objectifs indiqués dans le budget de 2015.

[1] fDi Intelligence, *The fDi Report 2015: Global Greenfield Investments Trends*, 2015

Atteindre les objectifs budgétaires

L'Ontario est résolu à éliminer le déficit d'ici 2017-2018. À cette fin, nous continuerons de mettre en oeuvre notre plan centré sur :

- l'examen, le renouvellement et la réorganisation des programmes;
- la gestion des coûts de rémunération;
- la lutte contre l'économie souterraine et le maintien de l'équité fiscale.

Nous nous assurerons que tout le monde paie sa juste part des taxes et impôts en prenant des mesures pour nous attaquer à l'économie souterraine, notamment en déposant des mesures législatives visant la technologie de suppression électronique des ventes. Jusqu'à maintenant, les mesures qu'a prises la province pour combattre l'économie souterraine ont généré des revenus de 225 millions de dollars supérieurs à ce qui avait été déclaré dans le budget de 2015. Nos partenaires du secteur public font aussi leur part en concluant des ententes prévoyant un taux nul d'augmentation nette des coûts de rémunération. Le gouvernement continuera de faire un examen ligne par ligne des principaux secteurs de programme et de faire preuve de discipline pour maintenir les coûts bas.

Établir des partenariats pour un Canada plus fort

L'essor de l'Ontario nécessite une nouvelle ère de collaboration intergouvernementale. Un ordre de gouvernement ne peut à lui seul relever ce défi.

Nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement fédéral pour créer une union économique plus forte. Il nous tarde d'aller de l'avant dans les dossiers prioritaires communs, notamment bâtir l'infrastructure, renforcer la sécurité du revenu de retraite, s'attaquer au changement climatique, soutenir les soins de santé, stimuler la croissance économique et créer des emplois.

Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer de manière constructive avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les autres provinces, les territoires et nos partenaires autochtones, pour mieux servir la population de l'Ontario et du Canada.

Conclusion

Nous relevons le défi que pose une économie mondiale en mutation. Nous contribuons à consolider notre économie et favorisons sa diversification. L'Ontario continue à créer un climat d'affaires innovateur et dynamique, à bâtir les routes, les ponts et les transports en commun pour bénéficier d'une infrastructure publique moderne, à investir dans les talents et les compétences des gens, et à sécuriser le revenu de retraite.

Nous demeurons déterminés à équilibrer le budget d'ici 2017-2018 et à le faire de manière équitable et responsable tout en soutenant les services cruciaux sur lesquels comptent les Ontariennes et Ontariens.

Original signé par

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances

CHAPITRE I

Favoriser l'essor de l'Ontario : Progrès vers la prospérité

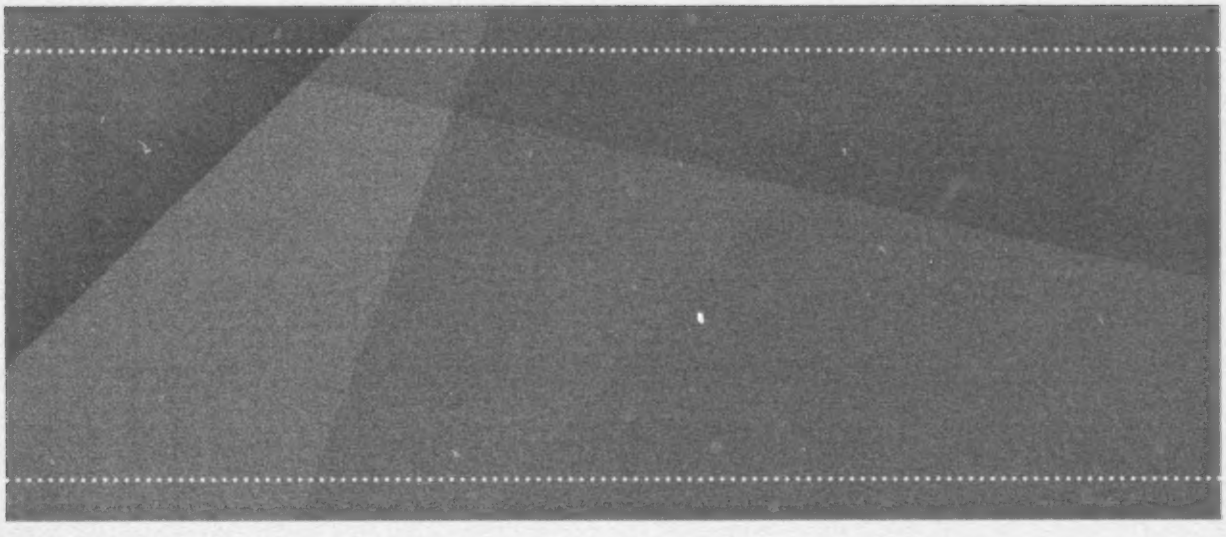

Section A : Promouvoir un climat d'affaires plus innovateur et dynamique

Le gouvernement aide les entreprises ontariennes à se développer et à s'épanouir de sorte qu'elles puissent créer des emplois gratifiants et rémunérateurs et, de là, contribuer à la prospérité de la province. Depuis la publication du budget de 2015, le gouvernement a forgé des partenariats avec le secteur privé en vue de promouvoir les investissements et l'innovation. Il étudie aussi d'autres moyens d'aider les entreprises et la population de l'Ontario à prospérer dans la nouvelle économie mondiale axée sur l'innovation. Afin de préserver les atouts concurrentiels de l'Ontario, le gouvernement prend des mesures pour remporter la course au capital, aux clients et aux personnes de talent. Parmi ces mesures, citons les suivantes : établir le Comité consultatif en matière d'économie de partage, élaborer une stratégie qui aidera les petites entreprises à prendre de l'expansion et à moderniser le système réglementaire en vue de réduire les coûts des entreprises.

Si le climat d'affaires est dynamique, les entreprises ontariennes seront encouragées à investir et à se développer ce qui engendrera des emplois gratifiants et rémunérateurs ainsi qu'une économie plus prospère. Suivant la récession mondiale de 2008-2009, la province a pris des mesures décisives afin de favoriser un climat d'affaires innovateur et dynamique, dont les suivantes :

- **Améliorer la compétitivité du régime fiscal** – Le gouvernement a réduit le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) de l'Ontario pour le faire passer de 14 % à 11,5 %, ce qui se traduit par un taux combiné fédéral-provincial de 26,5 %. Ce taux combiné est inférieur au taux combiné fédéral-État de n'importe quel État américain. La baisse du taux de l'IRS, combinée à d'autres changements fiscaux, a réduit de moitié le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario applicable aux nouveaux investissements des entreprises depuis 2009.
- **Réduire les coûts des entreprises** – En 2014, le gouvernement s'est fixé pour objectif d'aider les entreprises à faire des économies de 100 millions de dollars d'ici la fin de 2017 par les mesures suivantes : alléger les exigences réglementaires superflues, éliminer le double emploi et améliorer la prestation des services gouvernementaux.
- **Aider les petites entreprises à se développer** – Les entrepreneurs ont dorénavant accès à davantage de capital grâce aux investissements que le gouvernement a effectués dans le Fonds ontarien de capital-risque doté de 205 millions de dollars et lancé en 2008, et dans le Northleaf Venture Catalyst Fund doté de 300 millions de dollars et lancé en janvier 2014.

- **Soutenir la recherche et l'innovation** – Le gouvernement a contribué à commercialiser les idées en appuyant la recherche de pointe dans les établissements publics de calibre mondial en Ontario et en encourageant la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire grâce à des initiatives comme le Réseau ontarien des entrepreneurs (ROE).
- **Forger des partenariats stratégiques** – L'Ontario a pris des mesures visant à forger des partenariats stratégiques avec le secteur privé pour attirer des investissements pivots sur dix ans par l'entremise du Fonds pour l'emploi et la prospérité (FEP).
- **Stimuler les exportations** – La Stratégie d'expansion commerciale Visées mondiales de l'Ontario a aidé les entreprises ontariennes à rivaliser avec la concurrence et à être plus productives en leur donnant accès à des renseignements sur les possibilités d'exportation. Au cours du dernier exercice, plus de 1 150 entreprises ontariennes ont reçu du soutien pour s'apprêter aux exportations et faire du commerce à l'échelle mondiale.

L'Ontario continue à attirer des investissements étrangers

Grâce à son climat d'affaires dynamique, l'Ontario continue d'attirer les investissements directs étrangers (IDE).

Pour la deuxième année de suite, selon fDi Intelligence, l'Ontario est la principale destination pour les IDE en Amérique du Nord sur le plan des projets d'immobilisations.

fDi Intelligence, 15 mai 2015

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Dans le budget de 2015, le gouvernement a annoncé des initiatives clés qui visent à aider les petites entreprises à se développer, à fournir du soutien à la recherche et à l'innovation, à réduire les coûts des entreprises, à mobiliser les investissements des entreprises au moyen de partenariats stratégiques et à aider les entreprises à se lancer sur le marché mondial. En voici des exemples :

- Enrichir la dotation du FEP de 200 millions de dollars pour atteindre, au total, 2,7 milliards de dollars sur dix ans dans le but d'attirer plus d'investissements des entreprises dans l'innovation et la création d'emplois.
- Participer à une initiative pour l'innovation avec un groupe chevronné de grands chefs d'entreprise qui mettraient leurs capitaux, leurs connaissances et leurs réseaux au service des entreprises ontariennes en démarrage pour favoriser leur expansion.
- Consulter de façon continue les entreprises oeuvrant dans le secteur de l'économie de partage afin de garantir que le cadre réglementaire et fiscal de l'Ontario reflète l'évolution de l'économie.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

Le gouvernement poursuit ses efforts visant à promouvoir un climat d'affaires plus innovateur et dynamique.

Réduire les coûts pour les entreprises

Selon les conclusions du premier rapport annuel de l'Ontario portant sur l'allégement du fardeau administratif des entreprises qui a été publié en juin, les mesures prises par le gouvernement ont engendré des économies de 50 millions de dollars et de 2,4 millions d'heures pour les entreprises au cours des quatre dernières années. Ces résultats sont encourageants pour le gouvernement puisque la province est bien en avance par rapport à sa cible annuelle, et l'Ontario continue à s'efforcer de faire des progrès supplémentaires.

Le gouvernement est déterminé à atténuer les pressions qu'exercent les coûts de l'électricité sur les petites entreprises et les consommateurs industriels tout en veillant à encourager la conservation d'énergie et à appuyer la croissance économique au profit de la population de l'Ontario.

L'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel encourage les plus gros consommateurs à réduire leur usage d'électricité aux heures de pointe, ce qui non seulement leur fait réaliser des économies, mais réduit aussi les coûts et améliore la fiabilité à l'échelle du réseau. Depuis le 1er juillet, la version élargie de cette initiative a aidé plus de 280 des principaux consommateurs d'énergie à réduire en moyenne d'environ 25 % leur facture d'électricité.

Depuis le mois d'avril, 14 sociétés industrielles ont pris de l'expansion grâce au Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel, un incitatif visant à stimuler l'expansion industrielle par la baisse des tarifs d'électricité. Ces nouvelles expansions créeront des centaines d'emplois.

Encourager l'expansion industrielle – Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel

KGHM International Ltd., Sudbury (Ontario)

FNX Mining Company Inc., une filiale de KGHM International, est admissible à la version élargie du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel pour le projet de sa nouvelle mine Victoria, une mine souterraine de cuivre et de nickel située à Whitefish, à l'extérieur de Sudbury. La société estime que la mine Victoria contient plus de 14,2 millions de tonnes de ressources et que, selon ses prévisions, l'exploitation à plein régime de la mine créera plus de 300 emplois.

Toujours pour atténuer les pressions qu'exercent les coûts d'électricité sur les consommateurs non résidentiels, le gouvernement a déposé un projet de loi qui, s'il était adopté, éliminerait la redevance de liquidation de la dette le 1er avril 2018, soit neuf mois plus tôt que prévu, ce qui réduirait le montant des factures d'électricité des consommateurs. Selon leur envergure et leurs habitudes de consommation :

- les grands consommateurs industriels pourraient réaliser des économies d'environ 7 %;
- les gros utilisateurs industriels du Nord pourraient économiser plus de 8 %;
- les petites entreprises pourraient réaliser des économies d'environ 4 % sur leur facture d'électricité.

Si la redevance de liquidation de la dette prenait fin à une date fixée par la loi, les consommateurs commerciaux, les usagers industriels et les autres utilisateurs auraient plus de certitude au niveau des coûts ce qui leur permettrait de mieux planifier leurs décisions d'investissement. Pour de plus amples renseignements, voir la section D du chapitre III, *Emprunts et gestion de la dette*.

Aider le secteur des petites entreprises innovantes à réussir et à se développer

En juillet, le Northleaf Venture Catalyst Fund (NVCF) a annoncé avoir atteint sa cible de collecte de fonds de 300 millions de dollars, les deux tiers des engagements provenant de partenaires privés. À ce jour, le NVCF a effectué des investissements dans six fonds de capital-risque et sept sociétés. En septembre, il a participé à un investissement à hauteur de 35 millions de dollars dans ScribbleLive, une entreprise de commercialisation de contenu numérique installée à Toronto, qui travaille avec de grandes marques commerciales et sociétés de médias du monde entier.

Les activités d'investissement du NVCF ont contribué en 2014 à hausser de plus de 35 % le montant total des investissements en capital-risque de l'Ontario comparativement à l'exercice antérieur. Au troisième trimestre de 2015, l'Ontario avait déjà dépassé le niveau des investissements enregistré en 2014.

En avril, le gouvernement a annoncé son intention d'investir dans le fonds Démarrage et expansion, un nouveau fonds de capital-risque qui cible les entreprises naissantes en Ontario. Doté de 50 millions de dollars, le nouveau fonds comprendra jusqu'à 25 millions de dollars provenant de la province et ce montant fera l'objet d'une contribution équivalente de partenaires du secteur privé.

Le mentorat sera dispensé aux entreprises du fonds par le Conseil de leadership pour le démarrage et l'expansion. Sous la direction de l'ancien président-directeur général de Rogers Communications, Nadir Mohammed, le Conseil réunira des hauts dirigeants, actuels ou anciens, de sociétés canadiennes.

Fournir un soutien à la recherche et à l'innovation

En juin, le gouvernement a annoncé un financement de 209 millions de dollars destiné à 280 projets et activités de recherche dans les grands centres de recherche de la province. Ce financement comporte, d'une part, 196 millions de dollars provenant du Fonds pour la recherche en Ontario, dont la vocation est d'appuyer des projets de recherche de calibre mondial et l'infrastructure de recherche d'importance vitale et, d'autre part, 13 millions de dollars versés par la Bourse de nouveau chercheur qui vise à attirer et à retenir les meilleurs talents dans les établissements de recherche de la province.

En octobre, le gouvernement s'est engagé à verser 500 000 $ de plus pour financer le Programme de véhicules connectés et automatisés des Centres d'excellence Ontario (CEO), en sus du financement de 2,45 millions de dollars accordé récemment. Le programme aidera le secteur automobile de l'Ontario à devenir un chef de file mondial en technologie grâce à l'appui qu'il accorde à des projets innovateurs et commercialement viables qui utilisent une technologie sans fil pour établir la communication entre les véhicules et l'infrastructure de transport, les appareils mobiles et d'autres véhicules.

L'Ontario ouvre la voie à la mise à l'essai des véhicules automatisés

En octobre, le gouvernement a annoncé qu'au 1er janvier 2016, l'Ontario deviendra la première province au Canada à autoriser la mise à l'essai sur route de véhicules automatisés et de la technologie connexe. Permettant à ces entreprises de se consacrer à la recherche-développement en Ontario et non dans des territoires de compétence concurrents, le projet pilote appuiera les occasions de commercialiser les véhicules automatisés.

Mobiliser les investissements des entreprises grâce à des partenariats stratégiques

Les engagements pris à ce jour par le Fonds pour l'emploi et la prospérité visent à appuyer la création et le maintien de plus de 14 000 emplois et attireront dans la province des investissements de plus de 900 millions de dollars.

TABLEAU 1.1 Investissements stratégiques faits récemment par l'entremise du Fonds pour l'emploi et la prospérité

Toyota Canada (juillet 2015)	Un investissement de plus de 42 millions de dollars provenant du Fonds pour l'emploi et la prospérité pour mobiliser un investissement de 421 millions de dollars dans les usines de montage de Toyota à Cambridge et à Woodstock. Grâce au projet, la capacité de production s'accroîtra, d'importants investissements seront effectués dans la formation des travailleurs, et des technologies de pointe seront instaurées ainsi que des processus avancés de production.
JLabs @ Toronto (septembre 2015)	Un investissement de plus de 19 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour l'emploi et la prospérité pour le lancement de JLabs @ Toronto, un nouvel incubateur en sciences de la vie issu d'une collaboration entre Johnson & Johnson, l'Université de Toronto et le District de la découverte MaRS. L'incubateur aidera jusqu'à 50 jeunes entreprises prometteuses oeuvrant dans le secteur des sciences de la vie à prendre de l'expansion.
Lassonde Industries (octobre 2015)	Un investissement de 1,5 million de dollars provenant du Fonds pour l'emploi et la prospérité – Fonds de développement du secteur des aliments et des boissons pour mobiliser un investissement de plus de 9 millions de dollars afin d'aider Lassonde Industries à acheter puis à installer une nouvelle ligne d'emballage à haute vitesse. Le projet augmentera la productivité, améliorera l'efficacité et les coûts associés à l'apport en eau, et améliorera la compétitivité tout en créant 15 emplois et en retenant 114 postes.

L'Ontario, le gouvernement fédéral et le Conseil du partenariat pour le secteur canadien de l'automobile (CPSCA) ont nommé Ray Tanguay, ancien président de Toyota Canada, à la fonction de conseiller spécialisé dont le mandat sera d'élaborer une stratégie d'investissement dynamique pour le secteur automobile.

Le gouvernement continue aussi à forger des partenariats à l'échelle locale et régionale avec des entreprises et des collectivités partout en Ontario par l'entremise de ses fonds de développement économique.

TABLEAU 1.2 Exemples récents d'investissements dans des entreprises à l'échelle régionale et communautaire

Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO)	Ritz Plastics Inc., un fabricant de composants en plastique pour le secteur automobile, a reçu une subvention de 202 060 $ du FDEO pour l'achat de machinerie, ce qui aura pour effet de créer 14 emplois et d'en maintenir 95 à Peterborough.
Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO)	Wolf Steel Ltd., la plus importante entreprise privée d'Amérique du Nord qui produit des foyers au gaz ou au bois, a reçu une subvention de 1,5 million de dollars du FDSOO pour commencer à produire des appareils de CVC qui sont actuellement fabriqués aux États-Unis. Ce projet créera 176 emplois et en préservera 574 à Barrie.
Programme de développement économique des collectivités rurales (DECOR)	La Mattawa–Bonfield Economic Development Corporation a reçu 20 000 $ pour perfectionner son site Web de tourisme, ce qui a profité à 35 entreprises et à cinq municipalités grâce à la mise au point de nouveaux produits et à l'attraction et l'expansion d'entreprises. Huit emplois ont été créés dans le cadre de ce projet.
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)	Quatre projets d'infrastructure agricole ont reçu 2,7 millions de dollars afin d'améliorer les réseaux d'eau et le clôturage à travers le Nord-Est de l'Ontario ce qui contribuera à augmenter la production des exploitations agricoles locales et à stimuler l'économie agricole locale.
Fonds de développement économique pour les Autochtones (FDEA)	Apitisawin Employment and Training a reçu une subvention de partenariat régional du FDEA d'un montant de 175 034 $ afin de mettre en oeuvre un programme de formation pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes, en partenariat avec Detour Gold. Les participants acquerront les compétences nécessaires pour travailler dans l'industrie minière.

Aider les entreprises à se lancer sur le marché mondial

L'évolution du commerce mondial offre d'incroyables possibilités aux entreprises. La Stratégie d'expansion commerciale Visées mondiales du gouvernement aide les entreprises ontariennes à rivaliser avec la concurrence et à devenir plus productives en leur donnant accès à des renseignements sur les possibilités d'exportation et l'évolution des marchés internationaux :

- En septembre, le ministre des Finances, Charles Sousa, s'est rendu en Chine et au Japon afin de rencontrer des dirigeants oeuvrant dans les secteurs bancaire, manufacturier et des services financiers pour promouvoir l'Ontario à titre de destination propice aux investissements. En consolidant les relations économiques avec des marchés prioritaires tels que la Chine et le Japon, le gouvernement aide plus d'entreprises ontariennes, surtout les petites et moyennes entreprises, qui cherchent à percer sur ces nouveaux marchés.
- En novembre, la première ministre Kathleen Wynne a dirigé une fructueuse mission commerciale en Californie. Durant sa visite, elle a mis en valeur la position de chef de file de l'Ontario dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC), de la production cinématographique, des technologies propres, de la fabrication de pointe et de la lutte contre le changement climatique.
- Toujours en novembre, la première ministre Kathleen Wynne a mené une deuxième mission commerciale en Chine en compagnie d'une délégation commerciale pour mettre en lumière les connaissances spécialisées de l'Ontario dans les secteurs des sciences et de la technologie, des technologies propres et de l'agriculture, et de promouvoir des occasions de partenariats en santé et en éducation. La première ministre et sa délégation ont conclu plus de 100 ententes et protocoles d'entente dont la valeur totale est estimée à 2,5 milliards de dollars. Les ententes devraient créer 1 700 emplois en Ontario.
- La première ministre dirigera aussi une mission commerciale en Inde au début 2016 et en Israël au printemps 2016, dans le but de créer des débouchés pour le commerce et les investissements, et de faire rayonner l'expertise de l'Ontario dans le secteur du développement durable.

De concert avec le gouvernement fédéral, l'Ontario travaille à d'importantes nouvelles ententes commerciales que la province entend mettre en oeuvre tout en abordant les sensibilités de secteurs clés de l'Ontario tels que ceux de l'agriculture et de l'automobile. Ces efforts aideront aussi les entreprises à se lancer sur les marchés internationaux dans un environnement de plus en plus compétitif. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre IV, *Ensemble, vers un Ontario plus fort et un Canada plus fort*.

Soutenir l'économie de partage

L'économie de partage est un secteur émergent susceptible d'être un catalyseur de changement positif et d'apporter des solutions aux défis les plus urgents en Ontario. Elle représente aussi un immense potentiel pour stimuler la croissance économique et l'innovation.

Économie de partage

L'avènement des plateformes technologiques, qui permettent aux personnes d'échanger ou de vendre des biens et des services, a produit ce que l'on appelle communément l'« économie de partage ». À mesure qu'émergent des modèles opérationnels dans ce secteur d'importance, le gouvernement est déterminé à y répondre par des mesures qui appuient la croissance et encouragent l'innovation.

Le gouvernement est déterminé à adopter une approche qui favorise la croissance continue de ce secteur d'importance. À partir de maintenant, le cadre de l'Ontario sera orienté par les principes suivants : faire de la place aux nouveaux modèles opérationnels, favoriser l'innovation, protéger les droits des travailleurs et des consommateurs, promouvoir des règles de jeu équitables et garantir un traitement fiscal juste. Afin d'atteindre ces objectifs, il se pourrait qu'on ait besoin de nouveaux règlements dans certaines circonstances. Dans d'autres cas, il faudra peut-être éliminer des obstacles et des fardeaux inutiles ou maintenir certains aspects d'un cadre en vigueur.

Dans un premier temps, en octobre, la province a établi le Comité consultatif en matière d'économie de partage composé de délégués de ministères clés. Son mandat consiste à superviser l'élaboration et la coordination de l'approche de l'Ontario ainsi qu'à saisir les occasions que présente ce secteur émergent. Ayant entamé ses activités, le comité agit comme une fenêtre ouverte sur les défis que posent les politiques, la réglementation et les mesures législatives gouvernementales et qui sont habituellement associés aux modèles opérationnels de l'économie de partage. Par ailleurs, il tiendra compte des points de vue des secteurs traditionnels de sorte que les initiatives n'aient pas d'incidence indue sur la compétitivité de ces industries. L'Ontario comprend que pour favoriser de manière responsable la croissance de l'économie de partage, il faut adopter une approche à l'échelle du gouvernement. L'Ontario présentera les progrès réalisés vers la stratégie intégrée dans le budget de 2016.

Par ailleurs, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a élaboré, et soumis récemment à l'examen du ministre Sousa, une règle proposée pour le financement collectif qui autoriserait de nouvelles méthodes pour la mobilisation de capital par les entreprises, tout en veillant à la protection des investisseurs.

Travailler avec le MaRS Solutions Lab

L'Ontario a accordé du financement au MaRS Solutions Lab pour des projets de recherche et le prototypage de solutions coordonnées afin de relever les défis liés à la réglementation que pose l'économie de partage. Les chercheurs étudient les expériences vécues par les clients et les fournisseurs de services dans les secteurs des transports et de l'hébergement dans la ville de Toronto. Portant au départ sur la ville de Toronto, le projet vise à cerner les principaux obstacles tout comme les possibilités qui se présentent aux gouvernements quant à la création d'un cadre réglementaire cohérent qui encourage et appuie l'innovation, tout en veillant à protéger l'intérêt public.

Initiative favorisant la croissance des entreprises

À l'échelle internationale, l'économie hautement diversifiée de l'Ontario occupe une position enviable. Elle est dotée d'une main-d'oeuvre talentueuse et qualifiée, d'une base d'innovation de calibre international, et d'un excellent système de santé et d'éducation, le tout situé à côté de la plus importante économie du monde.

Bien des mesures ont été prises afin de promouvoir un climat innovateur et dynamique pour les entreprises diversifiées et la main-d'oeuvre qualifiée de l'Ontario, mais il reste des défis à relever. Certains sont à caractère universel, comme le ralentissement mondial de la croissance économique, le vieillissement de la population, l'inégalité croissante des revenus, la faible hausse de la productivité et l'intensification de la concurrence mondiale.

La trajectoire de croissance de l'Ontario se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Pour prospérer et se développer, les entreprises ontariennes doivent exploiter l'innovation plus rapidement, rivaliser avec la concurrence sur les marchés internationaux, adopter les dernières technologies, et attirer et retenir des collaborateurs hautement qualifiés. Mettant à profit les progrès déjà accomplis, le gouvernement est en train d'élaborer un nouveau plan audacieux qui accélérera la croissance économique.

L'Ontario reconnaît le rôle que peuvent jouer les gouvernements, mais la province ne peut agir seule. Le gouvernement fédéral et les municipalités doivent indiquer la voie à suivre. Le leadership du secteur privé est aussi essentiel. L'Ontario est en bonne position aujourd'hui, tous les dirigeants étant disposés à travailler ensemble et à concentrer leurs efforts sur la consolidation de l'économie.

Il est essentiel d'adopter une vision collective, qui permet de relever les défis en matière de concurrence que pose l'économie d'aujourd'hui et de se tourner vers l'économie de l'avenir, tout en continuant à appuyer la santé, l'éducation, le transport et les transports en commun, une robuste politique visant l'immigration, et le financement de l'innovation et de la recherche.

La province a aussi besoin d'une stratégie économique qui réoriente l'économie vers de nouveaux domaines de croissance dans lesquels les Ontariennes et Ontariens peuvent continuer à obtenir des emplois gratifiants et rémunérateurs. L'Ontario doit réaliser deux objectifs simultanément : améliorer la compétitivité de son économie actuelle et encourager le passage à une économie davantage axée sur le savoir et stimulée, en partie, par les exportations de services.

À cette fin, le gouvernement mettra en place, dès maintenant, des étapes ciblées puis, dans le budget de 2016, une stratégie plus complète visant à stimuler la compétitivité de l'Ontario. La stratégie comporte les objectifs suivants :

- Favoriser l'expansion et la croissance d'entreprises prospères en Ontario pour qu'elles se transforment en chefs de file mondiaux qui exportent vers des marchés de premier rang, tout en se concentrant, notamment, sur les exportations de services.
- Faire progresser une économie axée sur l'innovation et sur le savoir, dans laquelle la supériorité concurrentielle de l'Ontario sera fondée sur l'esprit d'entreprise, les connaissances technologiques et les compétences particulières des personnes et des entreprises, et viser à se hisser au rang de chef de file mondial en fabrication intelligente.
- Moderniser l'environnement réglementaire afin de réduire le fardeau administratif et de baisser les coûts pour les entreprises.

Aider un plus grand nombre d'entreprises ontariennes à prendre de l'expansion pour devenir des chefs de file sur la scène mondiale

Les petites entreprises constituent une part très importante du paysage commercial de l'Ontario. Cependant, en raison des difficultés liées à l'accès au capital et du fait que les ressources et les connaissances spécialisées sont limitées, leurs activités d'exportation sont plutôt faibles tout comme leurs investissements dans l'innovation, dans la recherche-développement (R-D) et les TIC, autant d'éléments essentiels à la croissance de la productivité et à la compétitivité.

Pour aider davantage d'entreprises ontariennes à prendre de l'expansion et à devenir des chefs de file sur les marchés et en matière d'innovation, le gouvernement examinera les solutions suivantes :

- Prévoir, dans le régime fiscal, des soutiens mieux ciblés pour encourager la croissance et l'expansion des entreprises.
- Recourir à des méthodes d'approvisionnement stratégiques qui favorisent l'innovation.
- Prévoir des programmes de soutien aux entreprises qui ciblent les entreprises à forte croissance et celles qui ont un potentiel en matière d'exportations.

Pour une économie axée sur l'innovation

L'Ontario doit continuer à adapter son économie pour pouvoir s'épanouir en tirant parti de l'esprit d'initiative, de la créativité, de l'éducation et des compétences de sa population et de la valeur que cette dernière ajoute aux biens et services spécialisés.

En vue d'encourager l'innovation et la croissance axée sur le savoir, la province forgera des partenariats avec l'industrie, en se concentrant sur des facteurs stratégiques clés, tels qu'accélérer le développement, la mise à l'essai, l'adoption et la commercialisation de technologies perturbatrices.

Technologies perturbatrices
S'entend d'un produit ou processus innovateur qui supplante la technologie établie et qui risque de menacer la survie des entreprises en place ou qui crée une industrie entièrement nouvelle.

Le gouvernement envisagerait éventuellement d'autres mesures, comme la création de zones d'innovation capables d'accueillir des activités robustes et concrètes de prototypage et de mise à l'essai de technologies perturbatrices. Ainsi, les entreprises ontariennes auraient accès aux connaissances de pointe en sciences et en technologie et pourraient les adopter tôt, devenir des chefs de file dans leur secteur et, du coup, être plus compétitives à l'échelle internationale. Voici des exemples de ces mesures :

- **Déployer des efforts pour propulser « les écosystèmes de connaissances » dans les secteurs clés où l'Ontario a un avantage concurrentiel, notamment la biochimie, l'industrie de l'automobile, les technologies propres et l'extraction minière.**

Les écosystèmes de connaissances
Les écosystèmes de connaissances sont des pôles de technologie à plateforme ouverte qui contribuent à solutionner, entre autres défis, les questions complexes et multifactorielles liées à la technologie et à mettre les entreprises en relation avec un éventail d'organismes de soutien et de catalyseurs[1].

[1] D'après Antoine van Agtmael et Fred Bakker, « The Smartest Places on Earth: Why Rustbelts Are the Emerging Hotspots of Global Innovation », *Public Affairs*, publication prévue en mars 2016.

- Accélérer le développement de l'économie de l'innovation en travaillant avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour accroître les possibilités de collaboration avec des entreprises de toutes tailles, et notamment en augmentant le nombre de programmes d'éducation coopérative et en accordant des bourses aux meilleurs étudiants pour qu'ils soient placés dans des entreprises ayant des visées d'expansion.
- Établir un bureau de l'investissement stratégique, soit un point d'entrée unique ayant pour mandat d'attirer des investissements de manière plus efficace qu'avant et de dispenser, notamment, les services suivants : nouvelle coordination pour les licences et les permis, programme enrichi de services de coordination et services élargis de sélection des lieux d'investissement.

Réduire les coûts pour les entreprises en modernisant la réglementation

Un système réglementaire plus intelligent permettra à l'Ontario de réduire les coûts pour les entreprises et de favoriser la croissance, tout en protégeant les normes environnementales et du travail et en améliorant la santé et la sécurité. Le gouvernement vise à créer un cadre réglementaire qui dispense les meilleures protections au coût de conformité le plus faible, et s'inspire des meilleurs systèmes en vigueur dans le monde entier. En guise de première étape, le gouvernement met en oeuvre les mesures suivantes de façon expéditive :

- Par l'entremise du ministère du Travail, consulter les conseillers spéciaux de l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail en vue de régler les questions soulevées par les entreprises au sujet de l'application des dispositions visant le congé d'urgence personnelle en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi*. Ces conseils devraient être formulés au printemps 2016 et la résolution devrait être mise en oeuvre en 2016.
- Améliorer le processus de demandes d'autorisation environnementale par les moyens suivants :
  - d'ici l'automne 2017, réduire d'au moins 50 % le temps que prend le ministère pour examiner les demandes d'autorisation environnementale relatives à la qualité de l'air et à la pollution sonore;
  - mettre en place une norme de prestation de service de un an pour les demandes d'autorisation environnementale à risque plus élevé et reçues après 2017, y compris une mesure appropriée du rendement quant à la prestation de ce service, qui tient compte de la complexité de certaines approbations;
  - mettre en oeuvre des moyens transparents permettant aux demandeurs et au public de suivre le progrès des demandes et le rendement général.

- Rationaliser les permis *Super charge* en amendant le *Code de la route* afin de fournir davantage d'options aux véhicules d'escorte des chargements, consulter les parties prenantes pour développer un processus d'approbation plus rationnel et efficient, y inclus explorer des ajustements aux options pour l'émission de permis, un service cordonné des permis et créer des corridors pour *Super charge*.
- Éliminer la « règle des 30 % » pour les régimes de retraite de l'Ontario. Pour de plus amples renseignements, voir la section F du chapitre I, *Sécuriser la retraite*.
- Au moyen d'une modification législative proposée, moderniser la *Loi sur les mines* afin de déployer, à l'échelle de la province, l'enregistrement en ligne des claims miniers et l'administration en ligne des terrains miniers.
- Retenir définitivement « l'exception industrielle » dans la *Loi sur les ingénieurs*.

Dans le cadre de l'initiative « L'Ontario propice aux affaires », le gouvernement passe continuellement en revue ses règlements pour s'assurer qu'ils sont appropriés et ne constituent pas un fardeau inutile pour les entreprises. Le gouvernement met à jour cette initiative en l'investissant d'un mandat plus rigoureux pour ce qui est de l'élimination des fardeaux réglementaires existants et de la remise en question de nouveaux règlements. Le mandat sera exécuté par l'entremise de plusieurs outils, dont les suivants :

- le Défi pour la réduction des formalités administratives, une stratégie visant la participation du public qui permettra aux Ontariennes et aux Ontariens de cerner les fardeaux réglementaires et, de concert avec le gouvernement, de les réduire tout en maintenant le niveau des normes d'intérêt public;
- un centre d'excellence en matière de réglementation ayant pour mandat de trouver les meilleures pratiques internationales en matière de réglementation et de les défendre;
- le Comité de modernisation de la réglementation chargé de surveiller et de perfectionner la fonction du mandat revitalisé liée à la remise en question de la réglementation;
- le Fonds de modernisation des services gouvernementaux pour accélérer la modernisation de la prestation des services et des processus de réglementation vétustes.

Section B : Consolider le secteur des services financiers

L'industrie des services financiers joue un rôle prépondérant dans la prospérité économique de l'Ontario. Le gouvernement prend des mesures pour soutenir la croissance de l'industrie – et celle de la province – par l'adoption d'une approche moderne et souple à la réglementation, l'affermissement de la protection des consommateurs et des investisseurs ainsi que la mise en valeur de Toronto comme un centre international de services financiers. Depuis le dépôt du budget de 2015, le gouvernement a franchi des étapes en vue de la création d'un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux. Il a aussi formé un comité directeur pour promouvoir la nomination d'un plus grand nombre de femmes aux conseils d'administration et aux postes de cadre dirigeant.

Le secteur des services financiers aide la population ontarienne à épargner et à faire croître son argent durement gagné. Il demeure un rouage essentiel dans la croissance des entreprises de toutes tailles dans tous les secteurs économiques. Il demeure le deuxième secteur en importance, après celui de la fabrication, au point de vue de la production. En 2014, le taux de création d'emplois dans ce champ d'activité a été presque deux fois plus rapide que dans l'ensemble de l'économie de la province, affichant un total de 380 500 emplois.

Le gouvernement est déterminé à consolider cet important secteur qui contribue à la santé financière de l'Ontario et à l'économie en général. Pour ce faire, il élabore une stratégie ambitieuse qui comporte les plus importants changements depuis plusieurs années.

Misant sur les mesures importantes prises à ce jour, le gouvernement s'emploiera à :

- **utiliser une approche moderne et souple en matière de réglementation;**
- **affermir la protection des consommateurs et des investisseurs;**
- **mettre en valeur Toronto en tant que centre international de services financiers.**

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Voici une liste partielle des mesures prises dans le budget de 2015 et dans la période qui l'a précédé :

- jouer un rôle de premier plan et travailler avec d'autres provinces et territoires ainsi qu'avec le gouvernement fédéral en vue de créer un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux;
- poser les obligations de divulgation fondées sur un modèle « se conformer ou s'expliquer » pour les émetteurs inscrits à la Bourse de Toronto afin d'encourager la nomination de femmes aux conseils d'administration et aux postes de cadre dirigeant;
- amorcer un examen exhaustif de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*;
- annoncer la mise sur pied d'un groupe consultatif d'experts afin de diriger l'examen des mandats de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), du Tribunal des services financiers (TSF) et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD);
- annoncer la mise sur pied d'un groupe d'experts pour mener l'examen du cadre réglementaire visant les services de consultation et de planification financières.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

Modernisation de la réglementation des services financiers

L'instauration d'un cadre réglementaire efficient et efficace contribuera à protéger les consommateurs et les investisseurs ainsi qu'à accroître la compétitivité du secteur des services financiers en Ontario. Depuis le dépôt du budget de 2015, le gouvernement a réalisé des progrès considérables.

Établissement d'un régime de réglementation des marchés de capitaux

Les territoires de compétence participants ont :

- nommé, en juillet, M. William A. Black, auparavant président et chef de la direction de La Maritime, à titre de président du conseil de l'Autorité de réglementation des marchés de capitaux;
- publié, en août, l'avant-projet de loi révisé sur les marchés des capitaux provinciaux et territoriaux et l'ébauche des règlements initiaux aux fins de consultation. Ces documents visent la modernisation et l'harmonisation des cadres juridiques sur les valeurs mobilières dans les territoires de compétence participants.

Amélioration de la représentation des femmes aux conseils d'administration

- À la suite de la mise en oeuvre des obligations d'information sur la mixité des sexes, 15 % des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) ont nommé un plus grand nombre de femmes à leur conseil d'administration cette année. Poursuivant sur cette lancée, le gouvernement a créé un comité directeur sur la représentation des femmes qui sera coprésidé par M^{me} Tracy MacCharles, ministre déléguée à la Condition féminine, et M. Charles Sousa, ministre des Finances. Le comité s'affairera à accroître la représentation des femmes au sein des conseils et des équipes de direction des entreprises.

Examen de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions

- Le gouvernement a terminé l'examen de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*. Dans la foulée de consultations intensives, l'adjointe parlementaire, M^{me} Laura Albanese, a complété ses recommandations et déposé son rapport au ministre des Finances en novembre. Le ministre se penche actuellement sur ces recommandations et rendra le rapport public dans un avenir rapproché.

Examen des mandats de la CSFO, du TFS et de la SOAD

- En mars, le comité consultatif d'experts a publié un document de consultation invitant les intervenants à fournir des commentaires sur les mandats des organismes et sur leur structure d'exploitation et de gouvernance. En juillet, sept tables rondes sectorielles ont été organisées pour recueillir d'autres commentaires. En novembre, le comité a publié un exposé de principe préliminaire pour faciliter les consultations ultérieures. Il déposera ses recommandations définitives au gouvernement tôt en 2016.

Affermissement de la protection des consommateurs et des investisseurs

L'Ontario propose un programme en faveur des consommateurs qui comprend des initiatives pour protéger et éduquer les consommateurs de services financiers.

En avril, le gouvernement a révélé l'identité des membres du comité d'experts qui devait examiner le cadre réglementaire régissant les services de consultation et de planification financières. En septembre, le comité a conclu ses consultations initiales. Il déposera sous peu un rapport provisoire contenant ses recommandations préliminaires.

La province va aussi de l'avant avec quelques initiatives pour améliorer la littératie financière de la population ontarienne, notamment le Bureau des Investisseurs nouvellement intégré de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. La documentation et le site Web du Bureau sont adaptés aux consommateurs et aident les Ontariennes et Ontariens à prendre avec plus de confiance des décisions mieux informées en matière de placement. L'Ontario a ajouté la littératie financière au curriculum des élèves de la 4^{e} à la 12^{e} année. Par ailleurs, le ministère des Finances continue d'explorer d'autres moyens de fournir à la population les outils et les ressources dont elle a besoin pour améliorer son niveau de littératie financière général.

Protection des consommateurs dans le système ontarien d'assurance-automobile

Le gouvernement est aussi déterminé à poursuivre l'amélioration du système d'assurance-automobile en Ontario. Conformément à cet engagement, il a nommé David Marshall à titre de conseiller sur l'assurance-automobile et les régimes de retraite en octobre. À compter du 1er février 2016, M. Marshall mettra à profit le savoir-faire qu'il a acquis comme président-directeur général de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail pour cerner d'autres possibilités de réformes qui mèneront à de meilleurs résultats en matière de santé, à une baisse des coûts et à des primes d'assurance-automobile plus abordables.

Dans le budget de 2015, le gouvernement annonçait d'importantes réformes du système d'assurance-automobile de la province, notamment des mesures de protection des consommateurs pour faire en sorte que 9,5 millions de conducteurs paient un prix équitable pour leur couverture d'assurance-automobile. Ces réformes obligent désormais les assureurs à offrir une remise aux personnes qui utilisent des pneus d'hiver et interdisent la hausse des primes à la suite d'un accident mineur avec responsabilité. De plus, le gouvernement a baissé le taux d'intérêt sur les paiements de primes mensuels. Ainsi, les assureurs ne peuvent exiger qu'un taux de 1,3 % sur les primes mensuelles d'une police type de 12 mois renouvelée après le 1er juin 2016 comparativement au taux maximal de 3 % qui avait effet auparavant.

Les réformes comportent aussi de nouvelles options de couverture pour les consommateurs ontariens. Grâce à l'adoption de ces réformes, le gouvernement s'attend à ce que les taux d'assurance-automobile continuent à baisser et à ce que la population ontarienne continue à bénéficier du système d'assurance-automobile le plus généreux au Canada parmi les territoires de compétence comparables.

Comme la concurrence est vive entre les fournisseurs d'assurance-automobile dans la province, les consommateurs sont encouragés à s'informer pour mieux comprendre les options s'offrant à eux afin d'obtenir les meilleurs taux possible et la couverture qui leur convient.

Mise en valeur de Toronto comme centre international de services financiers

Le travail que le gouvernement accomplit par l'entremise de partenariats publics – privés, comme la Toronto Financial Services Alliance (TFSA), contribue à l'essor des services financiers de Toronto. Parmi les réalisations récentes, mentionnons les suivantes :

- Le ministre des Finances Charles Sousa s'est rendu en Chine et au Japon en septembre pour rencontrer des dirigeants du secteur manufacturier et des services financiers et bancaires afin de faire la promotion de l'Ontario comme une destination de choix pour les investissements.
- Le gouvernement a aussi collaboré avec la ville de Toronto et les partenaires du secteur privé pour mettre sur pied des organisations comme le Centre d'excellence pour l'éducation dans le domaine des services financiers de la TFSA. Il s'agit d'un groupe de recherche et de sensibilisation axé sur l'affermissement du vivier de talents à Toronto et sur la promotion des forces de la région sur le plan de l'éducation et du professionnalisme.
- L'Ontario a aussi collaboré avec le gouvernement fédéral, la TFSA et le secteur financier pour créer l'institut mondial de gestion des risques du secteur financier. L'institut présente une possibilité unique de miser sur la réputation de sécurité et de solidité que s'est taillée le secteur financier de l'Ontario en favorisant l'enseignement et l'adoption des meilleures pratiques en gestion des risques financiers et dans la recherche appliquée de pointe.
- Toronto s'est récemment hissée au huitième rang dans l'indice Global Financial Centres Index du groupe Z/Yen Group et est maintenant deuxième en Amérique du Nord derrière nulle autre que la ville de New York[1].

[1] Mark Yeandle, « Global Financial Centres Index 18 », Z/Yen Group, septembre 2015.

Section C : Bâtir l'infrastructure de demain et optimiser les actifs

Pour renforcer la croissance économique de l'Ontario, il est essentiel de bâtir et de revitaliser l'infrastructure publique. L'Ontario s'est engagé à faire l'investissement dans l'infrastructure publique le plus important de son histoire, soit plus de 134 milliards de dollars sur 10 ans dans les projets prioritaires comme les routes, les ponts, le transport en commun, les hôpitaux et les écoles. Le gouvernement continue de dégager la valeur de ses biens, notamment en élargissant l'actionnariat de Hydro One, pour soutenir les investissements dans l'infrastructure dans le cadre du plan Faire progresser l'Ontario.

Depuis avril, l'Ontario a annoncé son intention de soutenir plus de 200 projets d'infrastructure qui seront mis en oeuvre dans les collectivités de l'ensemble de la province et amélioreront la vie des Ontariennes et des Ontariens, là où ils vivent, travaillent et jouent. La province, de concert avec ses partenaires, a aidé à présenter les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 dans le respect des budgets.

L'Ontario instaure également un nouveau cadre pour la vente de bière afin d'accroître le rendement financier et de créer un système de distribution et de vente au détail convivial pour les consommateurs. Le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux devrait présenter ses recommandations relatives à la vente de vins et de spiritueux d'ici la fin de l'année.

Les investissements dans une infrastructure publique moderne, dont les routes, les ponts, le transport en commun, le transport ferroviaire à grande vitesse, les hôpitaux, les écoles et les réseaux d'eau, sont judicieux, car ils procurent un rendement élevé et contribuent à une économie forte et à une société prospère. Un rapport récent de l'Institut Broadbent et du Centre for Spatial Economics a constaté qu'en moyenne, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 1,43 $ à court terme par dollar investi dans l'infrastructure publique au Canada et de jusqu'à 3,83 $ à long terme[1].

En investissant dans l'infrastructure publique, la province contribue à créer des emplois, à réduire la congestion, à accroître la productivité et à soutenir les services publics.

Le gouvernement fédéral est maintenant résolu à faire des investissements considérables dans l'infrastructure. Il s'agit là d'une occasion de créer un solide partenariat canadien en matière d'infrastructure (voir le chapitre IV, *Ensemble, vers un Ontario plus fort et un Canada plus fort*).

[1] Institut Broadbent et Centre for Spatial Economics, *Les Bénéfices Économiques des Dépenses en Équipements Publics au Canada*, 2015.

L'Ontario est un chef de file pour ce qui est des projets réalisés grâce au modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) et mis en oeuvre par Infrastructure Ontario. D'autres territoires de compétence demandent des renseignements sur les pratiques exemplaires de la province liées à la DMFA. Pour presque tous les projets terminés, soit 44 sur 45, les budgets ont été respectés.

Comme il en a été fait mention dans les budgets de 2014 et de 2015, la province met en oeuvre un plan visant à dégager la valeur de certains biens provinciaux, notamment Hydro One, le terrain où est situé le siège social de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), l'immeuble abritant le siège social d'Ontario Power Generation (OPG) ainsi que les terrains de Seaton et de Lakeview.

Le gouvernement modernise également le système de vente d'alcool de la province. Pour ce faire, il met en oeuvre un nouveau cadre régissant la vente de bière dans les épiceries et accroît le soutien aux petites brasseries, tout en maintenant les normes élevées de responsabilité sociale de l'Ontario et les gains d'efficacité du réseau de distribution et de vente au détail de la bière.

Bâtir l'infrastructure de demain

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Comme il en est question dans le budget de 2015, la province fait l'investissement dans l'infrastructure publique le plus important de l'histoire de l'Ontario, soutenant plus de 110 000 emplois en moyenne chaque année. Cela comprend un engagement d'affecter au plan Faire progresser l'Ontario des fonds dédiés de 31,5 milliards de dollars sur 10 ans qui seront investis dans le transport, le transport en commun et d'autres projets infrastructurels prioritaires, dont environ 16 milliards de dollars pour des projets à l'intérieur de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) et quelque 15 milliards de dollars pour des projets à l'extérieur de la RGTH.

Les graphiques qui suivent présentent les engagements prévus dans le budget de 2015 relativement au plan Faire progresser l'Ontario.

GRAPHIQUE 1.1 Faire progresser l'Ontario – En dehors de la RGTH

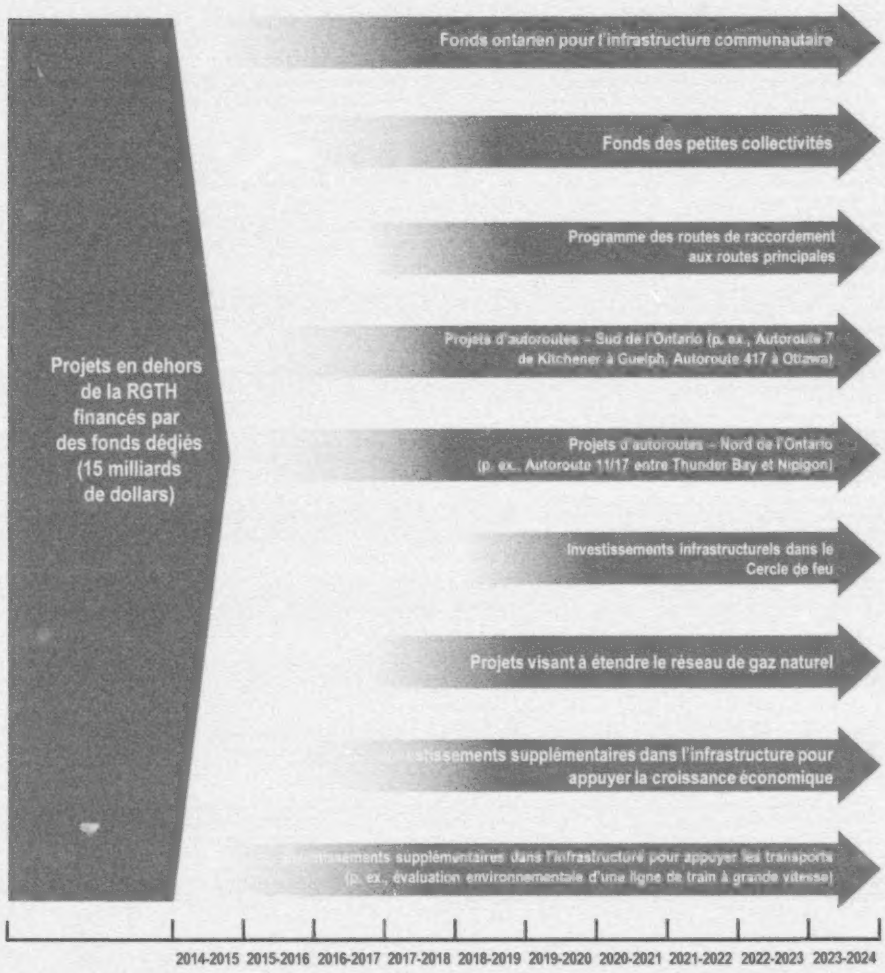

Nota : Les chiffres sont approximatifs. L'échéancier des projets est sous réserve des résultats des consultations et des approbations de la planification, de la conception et de l'évaluation environnementale.

GRAPHIQUE 1.2 Faire progresser l'Ontario – RGTH

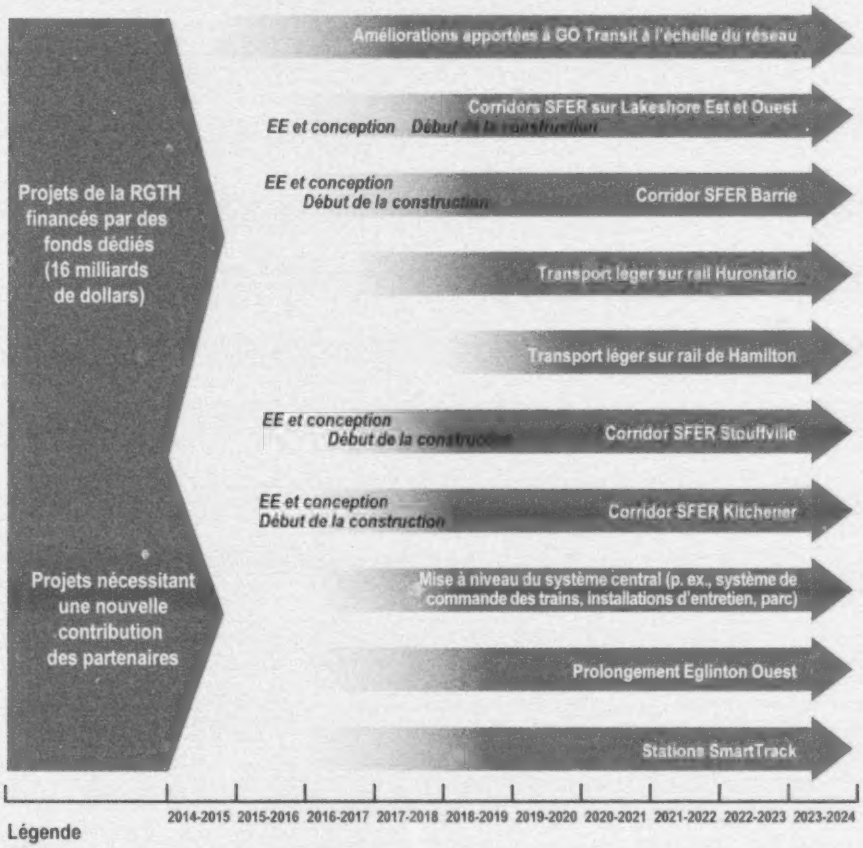

Légende

- Projets financés par les fonds dédiés de Faire progresser l'Ontario.
- Éléments du service ferroviaire express régional (SFER) financés par les fonds dédiés de Faire progresser l'Ontario.
- Projets qui seront uniquement mis en oeuvre si les partenaires apportent une nouvelle contribution. Échéancier à déterminer.

Nota : Chiffres approximatifs. Les estimations préliminaires actuelles des projets de transport en commun sont fondées sur les travaux de conception initiaux et ne tiennent pas compte de l'inflation ni d'autres coûts à long terme. L'échéancier de construction est sous réserve des approbations de la planification, de la conception et de l'évaluation environnementale (EE).

Dans le budget de 2015, l'objectif d'optimisation des éléments d'actif sur 10 ans pour les fonds dédiés du plan Faire progresser l'Ontario s'est accru de 2,6 milliards de dollars et est passé à 5,7 milliards de dollars. En dégageant la valeur des actifs, le gouvernement est en mesure de contribuer au financement des projets d'infrastructure prioritaires sans avoir à emprunter davantage, à augmenter les taxes et impôts, ni à réduire les services publics.

Ces fonds aideront le gouvernement à réaliser sa vision concernant les projets prioritaires comme le service ferroviaire express régional, qui fournira plus de trains et sera plus rapide, grâce à l'électrification des principaux tronçons du réseau ferroviaire de GO. Sur 10 ans, le nombre hebdomadaire de voyages sur le réseau ferroviaire de GO passera d'environ 1 500 à près de 6 000.

L'Ontario facilite également la croissance des collectivités en investissant dans les hôpitaux, les écoles et les projets infrastructurels locaux. Sur 10 ans, la province entend fournir des subventions d'équipement de plus de 11 milliards de dollars aux conseils scolaires et de plus de 11 milliards de dollars aux hôpitaux.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

Depuis avril, l'Ontario a annoncé son soutien à plus de 200 projets d'infrastructure dans des collectivités de l'ensemble de la province. Ces projets créeront des emplois, faciliteront le déplacement des personnes et des marchandises, relieront les collectivités et amélioreront la vie des Ontariennes et des Ontariens, là où ils vivent, travaillent et jouent. Ces investissements font partie du plan du gouvernement d'investir plus de 134 milliards de dollars sur 10 ans.

Projets d'infrastructure prioritaires à l'échelle de la province

Faire progresser l'Ontario

Dans le budget de 2015, on annonçait un nouveau programme des routes de raccordement, un programme d'investissement annuel dans l'infrastructure doté de 15 millions de dollars qui aidera les municipalités à payer les coûts de construction et de réparation des routes de raccordement, c'est-à-dire les routes municipales qui relient les municipalités aux autoroutes et aux passages frontaliers. Le processus de demande a été lancé en novembre pour les 77 municipalités qui contrôlent 352 kilomètres de routes de raccordement, dont 70 ponts.

En juillet, la province a invité des petites municipalités, ainsi que des municipalités rurales et du Nord, à demander du financement pour construire ou réparer des infrastructures cruciales, comme les routes et les ponts, dans le cadre du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire. Les municipalités admissibles auront accès à des sommes de 100 millions de dollars par année pour revitaliser l'infrastructure de base et soutenir la planification de la gestion des actifs.

En outre, plusieurs projets ont été annoncés dans le cadre du Fonds des petites collectivités, qui s'inscrit dans une mesure de financement fédérale-provinciale visant à bâtir et réparer des infrastructures cruciales dans les petites municipalités. Ces investissements comprennent ce qui suit :

- Installation d'égouts sanitaires et pluviaux et mise à niveau de la conduite principale à Smiths Falls.
- Mise à niveau et expansion de l'installation de traitement de l'eau de la Première Nation de Big Grassy.
- Reconstruction de la Colonization Road Est à Fort Frances.
- Remplacement des canalisations d'égout pour limiter l'infiltration des eaux souterraines et réduire les coûts de traitement des eaux usées à Espanola.
- Élargissement et rénovation de l'aérogare de Sioux Lookout pour assurer le bon fonctionnement des transporteurs, des ambulances aériennes et des exploitants de vols affrétés.

En octobre, le gouvernement a nommé l'honorable David Collenette, ancien ministre fédéral des Transports, à titre de conseiller spécial pour aider à implanter le transport ferroviaire à grande vitesse dans le corridor Toronto, Kitchener-Waterloo, London et Windsor.

La province fait également des investissements dans les réseaux de transport. Par exemple, le réalignement de 3,2 kilomètres de la route Transcanadienne 66 à Virginiatown est en cours.

Routes, ponts et projets de transport en commun municipaux

La province continue d'améliorer les routes et les ponts, et de soutenir les projets municipaux de transport en commun à l'échelle de l'Ontario. Ainsi :

- dans le Sud-Ouest de l'Ontario, des travaux sont en cours pour élargir la route 7 à Kitchener de Fischer-Hallman Road à l'avenue Courtland. En outre, le projet de transport rapide ION de la région de Waterloo, qui s'étendra sur 36 kilomètres, reliera les navetteurs de Kitchener, Waterloo et Cambridge au service ferroviaire GO entre la région de Waterloo et la région du grand Toronto. La construction a débuté et devrait être terminée d'ici 2017. La province investit jusqu'à 300 millions de dollars dans ce projet;
- dans le Centre-Sud de l'Ontario, des travaux d'asphaltage et autres travaux de réfection sont en cours sur la route 7, entre Guelph et Rockwood, notamment à l'intersection de la route 7 et de la route 44 dans le comté de Wellington, à l'ouest de Rockwood;
- dans le Nord de l'Ontario, les travaux se poursuivent pour élargir la route 69 entre Sudbury et Parry Sound. En 2015, neuf kilomètres supplémentaires de la route à quatre voies entre la route 64 et la rivière Murdock ont été ouverts à la circulation, et 11 kilomètres de plus sont actuellement en construction. On a également commencé à réaligner 2,7 kilomètres des voies ferrées du Canadien National et à construire trois nouveaux ponts à la route 522, au nord du bras Henvey;
- dans l'Est de l'Ontario, l'élargissement à quatre voies de la route 17, sur la route de contournement d'Arnprior de la route Campbell à la route Scheel, est en cours. En outre, les principaux tronçons de la Ligne de la Confédération, le projet de train léger sur rail (TLR) d'Ottawa de 12,5 kilomètres, devraient être terminés d'ici l'été de 2017. Des études donnent à penser que, pendant la première année de service, la nouvelle ligne pourrait générer 4,6 millions de nouveaux voyages et réduire le temps nécessaire pour traverser le centre-ville d'Ottawa de 10 à 15 minutes, en moyenne. Ce projet bénéficie d'un engagement de financement provincial pouvant atteindre 600 millions de dollars.

Autres projets d'infrastructure clés

La province continue de soutenir d'autres projets d'infrastructure clés, dont les suivants :

- Service de fibre optique moderne offert à plus de 2 000 résidences et entreprises dans la Première Nation de Fort William et les municipalités de Shuniah, d'Oliver-Paipoonge et de Neebing.
- Investissement de 25 millions de dollars sur trois ans pour améliorer les pistes cyclables à l'échelle de la province dans le cadre de la stratégie #VéloOntario sur 20 ans, dont 15 millions de dollars pour les pistes cyclables des principales routes de raccordement aux autoroutes provinciales. En juillet, la province a lancé le Programme ontarien pour le réseau municipal d'infrastructure cyclable, libérant des fonds dédiés de 10 millions de dollars.
- Poursuite du déploiement des cartes PRESTO, qui permettent aux usagers de payer leur tarif dans dix agences de transport en commun dans la RGTH et à Ottawa. Plus de 1,7 million de cartes PRESTO activées sont maintenant utilisées.

Projets de transport en commun prioritaires à l'intérieur de la RGTH

Faire progresser l'Ontario

Les fonds dédiés prévus dans le plan Faire progresser l'Ontario aideront les personnes de la RGTH à se rendre là où elles doivent aller, avec efficacité et efficience.

Les progrès réalisés récemment relativement au plan Faire progresser l'Ontario comprennent ce qui suit :

- Le travail de planification et de conception a débuté pour l'aménagement des lignes du service ferroviaire express régional GO. En prévision de l'arrivée de ce service, le réseau GO Transit s'apprête à fournir des voyages hebdomadaires supplémentaires. Une évaluation environnementale touchant l'électrification du réseau sera terminée d'ici la fin de 2017. La construction de voies doubles sur les lignes de Stouffville et de Barrie a débuté.
- On a annoncé du financement pouvant atteindre 1 milliard de dollars pour le projet de TLR de Hamilton. La province assumera les coûts d'immobilisations liés à la construction du train léger sur rail, contribuant du coup à l'importante revitalisation de Hamilton.
- On a commencé les travaux de planification du futur TLR dans la région de Peel, le long du corridor Hurontario.

Autres projets de transport en commun

D'autres grands projets de transport en commun sont en cours et planifiés.

La ligne de transport léger sur rail d'Eglinton Crosstown, bénéficiant d'un investissement provincial de 5,3 milliards de dollars au titre des coûts d'immobilisations, longera l'avenue Eglinton entre Mount Dennis (Weston Road) et la station Kennedy, et comprendra jusqu'à 25 stations et arrêts. Les travaux de construction ont débuté en 2011 et la ligne devrait entrer en service en septembre 2021. Le service sera jusqu'à 60 % plus rapide que le service d'autobus d'aujourd'hui.

Le Union Pearson Express (UP Express), qui relie l'Aéroport international Toronto Pearson et le centre-ville de Toronto, est entré en service en juin, à temps pour desservir les visiteurs aux Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Maintenant que le service est en place, UP Express relie l'aéroport le plus achalandé du Canada au centre financier et commercial de la nation.

Le TLR Finch Ouest, une ligne de 11 kilomètres comptant 18 arrêts qui circulera dans le nord-ouest de Toronto, est au stade de l'approvisionnement et de la conception préliminaire, et les travaux d'ingénierie sont en cours. Ce projet représente un investissement dans les immobilisations de 1,2 milliard de dollars pour la province. On s'attend à ce que la construction débute à la fin de 2016 et que les travaux soient terminés d'ici 2021.

Soutenir l'infrastructure communautaire

L'héritage des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 ont été l'événement multisport le plus important jamais tenu dans l'histoire du Canada. Quelque 10 000 athlètes, entraîneurs et délégués des Caraïbes, d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord ont participé aux Jeux. Les athlètes ont compétitionné dans 51 sports dans plus de 40 sites de compétition et d'entraînement, répartis entre plusieurs municipalités.

Les Jeux ont présenté l'Ontario à un auditoire international, attirant des touristes, des emplois et de nouveaux investissements. La province a aidé à mettre en oeuvre des projets cruciaux à temps pour les Jeux, dont le Village des athlètes, le Stade de soccer panaméricain à Hamilton (Stade Tim Hortons), le Centre panaméricain/parapanaméricain de Markham, le Stade d'athlétisme panaméricain/parapanaméricain à l'Université York, le Centre sportif panaméricain et parapanaméricain de l'Université de Toronto à Scarborough, et le Mattamy National Cycling Centre. Après 2015, les Jeux laisseront en héritage des logements, des réseaux de transport ainsi que des installations sportives, éducatives et récréatives accessibles qui serviront pendant des décennies à venir.

On a commencé à transformer le Village des athlètes dans le Canary District. L'ensemble comprendra la première résidence pour étudiants du Collège George Brown, un YMCA et une variété de logements, dont des logements accessibles et abordables. Cette communauté, durable sur le plan environnemental, transformera un ancien site de friches contaminées en un quartier dynamique et diversifié du secteur riverain de Toronto où les gens commenceront à emménager au début du printemps de 2016.

Grâce à une gestion financière serrée et à une stricte surveillance, la province, Toronto 2015 et Infrastructure Ontario ont contribué à faire en sorte que les sites de compétition et d'entraînement, ainsi que le Village des athlètes, soient aménagés en respectant les budgets.

Infrastructure de la santé et de l'éducation

À l'échelle de l'Ontario, une quarantaine de grands projets hospitaliers sont en construction ou à diverses étapes de planification. L'hôpital Humber River, le premier hôpital entièrement numérique de l'Amérique du Nord, a ouvert ses portes en octobre.

L'Ontario continue d'investir dans les écoles afin de fournir des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires qui soutiennent le rendement et le bien-être. À l'automne de 2015, environ 170 grands projets d'immobilisations dans les écoles étaient planifiés ou en cours à l'échelle de l'Ontario, dont la construction d'écoles élémentaires et secondaires ainsi que la rénovation et l'agrandissement d'écoles existantes.

Optimisation des éléments d'actif

En avril, le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux a fait part de ses recommandations à la province sur des façons de dégager la valeur des biens provinciaux pour en tirer des avantages publics durables, ce qui comprend la modernisation du système ontarien de vente d'alcool.

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Dans le cadre de sa stratégie d'optimisation, le gouvernement élargit l'actionnariat de Hydro One et s'engage à porter au crédit du Fonds Trillium les gains nets ainsi réalisés. À la suite des progrès qu'il a faits quant au premier appel public à l'épargne (PAPE) de Hydro One en novembre, on prévoit que des fonds dédiés s'établissant à 2,7 milliards de dollars seront disponibles, soit 1,1 milliard de dollars de plus que l'objectif d'optimisation des ressources prévu dans le budget de 2015 pour 2015-2016. Cela s'inscrit dans le plan du gouvernement de générer 5,7 milliards de dollars grâce à l'optimisation des éléments d'actif, ce qui représentera un apport de 31,5 milliards de dollars sur 10 ans en fonds dédiés au plan Faire progresser l'Ontario.

Dans le budget de 2015, le gouvernement décrivait la voie qu'il entendait suivre concernant la distribution et la vente au détail de la bière en Ontario afin d'augmenter les rendements financiers et de créer un système de vente au détail équitable et plus convivial. Ce plan prévoyait notamment : l'autorisation de vendre de la bière dans les épiceries; des soutiens accrus aux microbrasseries et aux brasseries artisanales pour la vente au détail et la distribution; la négociation d'une série de nouvelles ententes avec Beer Store visant l'accès équitable pour les fabricants de bière et l'amélioration de l'expérience du consommateur.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

Élargissement de l'actionnariat de Hydro One

La première phase de l'élargissement de l'actionnariat de Hydro One est maintenant terminée. Le prix des actions du premier appel public à l'épargne (PAPE), qui était de 20,50 $, témoignait de la forte demande individuelle et institutionnelle quant aux actions de Hydro One, et le PAPE a généré un produit brut total d'environ 1,83 milliard de dollars. Le gouvernement offrira d'autres placements, de façon progressive et avec prudence, et réduira son intérêt pour le faire passer à 40 % tout en demeurant le principal actionnaire.

Le gouvernement est en bonne voie de générer des revenus nets de 4 milliards de dollars à investir dans le transport en commun et l'infrastructure, et 5 milliards de dollars pour réduire la dette.

La province reçoit également 1 milliard de dollars en paiements spéciaux de Hydro One, à savoir un dividende spécial de 800 millions de dollars préalable au PAPE et des paiements supplémentaires de 200 millions de dollars en remplacement d'impôts à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Conservation d'une proportion importante des actions

Des mesures législatives obligent la province à conserver au moins 40 % des valeurs mobilières avec droit de vote et prévoient que l'actionnariat de Hydro One soit étendu, c'est-à-dire qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires ne pourrait détenir plus de 10 % des actions avec droit de vote. Le gouvernement a également déterminé que, en vertu de la loi, le Centre de conduite du réseau et le siège social de Hydro One demeureraient en Ontario et qu'il serait interdit à Hydro One de vendre la totalité ou une partie importante de ses entreprises ou de ses actifs de transport et de distribution régis par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO).

Surveillance de Hydro One

La province s'est assurée que des mesures de surveillance de Hydro One sont en place. Hydro One reste assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions* et à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). Pour protéger davantage les consommateurs, le gouvernement a exigé que Hydro One crée un poste d'ombudsman, semblable à ce qu'on retrouve dans d'autres sociétés cotées en bourse. L'ombudsman peut recevoir les plaintes des consommateurs et mener les enquêtes nécessaires.

Réglementation des tarifs d'électricité

La tarification demeurera la responsabilité de l'organisme de réglementation indépendant, la CEO, et non de Hydro One. Le gouvernement a également déposé des mesures législatives qui, une fois adoptées, le cas échéant, renforceraient les pouvoirs réglementaires de la CEO pour accroître davantage sa capacité de protéger les consommateurs d'électricité notamment en ce qui concerne les coûts et la fiabilité des services.

Assurer une bonne gouvernance

Le gouvernement a instauré une entente de gouvernance et une entente de droits d'inscription avec Hydro One pour clarifier le rôle de la province à titre d'investisseur, et notamment le processus de nomination de 40 % des membres du conseil d'administration, et les droits de la province pour ce qui est de la vente future d'actions par la province ou Hydro One.

Hausse des revenus générés

L'élargissement de l'actionnariat de Hydro One devrait donner lieu à une entreprise plus efficace et plus performante. Grâce à une nouvelle direction, composée de chefs de file diversifiés et accomplis, on mettra de nouveau l'accent sur l'excellence du service à la clientèle et on s'emploiera à trouver des économies et à accroître la fiabilité. La province s'attend à tirer des avantages financiers d'une société solide et en pleine croissance.

Les gains nets de 4 milliards de dollars que la province s'attend à réaliser grâce à l'élargissement de l'actionnariat seront réinvestis dans l'infrastructure publique, ce qui améliorera la vie des Ontariennes et des Ontariens, là où ils vivent, travaillent et jouent. Par ailleurs, ces gains favoriseront la croissance économique et généreront des revenus supplémentaires pour le gouvernement, permettant un financement durable et créant des emplois. Les investissements dans une infrastructure publique moderne sont judicieux, car ils procurent un rendement élevé et contribuent à une économie solide et une société prospère. Un rapport récent de l'Institut Broadbent et du Centre for Spatial Economics a constaté qu'en moyenne, le PIB augmente de 1,43 $ à court terme par dollar investi dans l'infrastructure publique au Canada et de jusqu'à 3,83 $ à long terme[2].

Dans le budget de 2015, on annonçait également de nouveaux droits pour la bière qui seront mis en oeuvre progressivement sur plus de quatre ans. Les droits ont pris effet le 1er novembre 2015, et équivalent à 0,25 $ le carton de 24 bouteilles ou cannettes. À maturité, les frais de service augmenteront les revenus annuels du gouvernement de 100 millions de dollars. Pour réduire l'incidence pour les consommateurs, les grands fabricants de bière ont accepté de limiter la hausse des prix au taux d'inflation pour certains de leurs produits les plus populaires jusqu'en mai 2017. Cette mesure permettra de garder le prix de la bière en Ontario sous la moyenne canadienne.

Favoriser la consolidation d'entreprises de distribution locale

Le budget de 2015 proposait des règlements pour encourager la consolidation d'entreprises de distribution locale (EDL) en Ontario. De telles fusions permettraient de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité plus importants, créant des organismes plus efficaces sur le plan des coûts, ce qui profiterait aux usagers. Les règlements proposaient un allégement fiscal temporaire, et après avoir été affichés pour commentaires du public, sont maintenant à l'étude. Toute fusion ou acquisition devrait être approuvée par la CEO.

[2] *Ibid.*

Remboursement de la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La province est déterminée à utiliser le montant en espèces du produit jusqu'à concurrence de la valeur comptable des actions de Hydro One vendues pour rembourser la dette du secteur de l'électricité de la province et d'autres créditeurs, et réduire la dette de la SFIEO.

Ces sommes sont appliquées à l'objectif de réduction de la dette de 5 milliards de dollars. Voir la section D du chapitre III, *Emprunts et gestion de la dette*, pour de plus amples détails sur le remboursement de la dette.

Fonds Trillium

À la suite du budget de 2014, la *Loi de 2014 sur le Fonds Trillium* a été déposée, prévoyant l'affectation du produit net de la vente des actifs admissibles pour soutenir les priorités de la province en matière d'infrastructure, comme les routes, les ponts et le transport en commun.

En vertu de modifications que la province propose d'apporter à la Loi, les gains nets tirés de la vente des actifs désignés seraient portés au crédit du Fonds Trillium. Ces modifications comprennent la désignation des actions de la province dans Hydro One et Hydro One Brampton, des terrains où se trouve le siège social de la LCBO, de l'immeuble abritant le siège social d'OPG ainsi que des terrains de Lakeview comme actifs admissibles en vertu de la Loi. Le prospectus de Hydro One indiquait également qu'en raison de la réévaluation de ses immobilisations corporelles à la suite du PAPE, la société constaterait une économie d'impôts différés qui se traduirait par des avantages financiers nets à la province lors de la consolidation des résultats de Hydro One dans les comptes publics. Les modifications proposées à la *Loi de 2014 sur le Fonds Trillium* permettraient également à la province d'affecter ces avantages financiers au Fonds Trillium.

Ces modifications, si elles sont adoptées, feront en sorte que tous les avantages financiers tirés de la vente d'actions de Hydro One à la suite du PAPE et de l'économie d'impôts différés seraient portés au crédit du Fonds Trillium. Ces montants s'ajoutent à celui de 1,35 milliard de dollars qui a déjà été porté au crédit du Fonds Trillium à la suite de la vente antérieure des actions de General Motors que détenait la province.

À mesure que ces transactions se dérouleront dans les mois à venir, les détails financiers supplémentaires seront fournis en 2016.

Optimiser la valeur des actifs immobiliers de l'Ontario

Le gouvernement poursuit le processus de vente du terrain où se trouve le siège social de la LCBO. Les proposants ont été invités à présenter des plans d'aménagement et un prix d'achat à la seconde étape du processus de demande de propositions (DP) plus tôt cette année. La seconde étape de la DP s'est terminée en septembre 2015, et la province négocie actuellement avec l'acheteur éventuel. La transaction devrait se conclure d'ici le printemps. Cette vente optimisera la valeur de ce bien public pour les Ontariennes et Ontariens.

La province poursuit également la vente de l'immeuble abritant le siège social d'OPG.

D'autres actifs immobiliers continuent d'être examinés dans le cadre d'un plan de revitalisation à long terme, dont le bien foncier de l'ancienne centrale électrique Lakeview dans le quartier sud-est de Mississauga, et les terrains Seaton à Pickering. Le gouvernement évalue actuellement les options pour maximiser la valeur de ces actifs immobiliers.

Accès accru pour les brasseurs de l'Ontario

À partir des grands principes énoncés dans le budget de 2015, la province et le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux ont négocié un nouveau cadre concernant la bière avec Beer Store et ses exploitants. Ce cadre prévoit le maintien du réseau de distribution efficient et économique du Beer Store, qui contribue à l'abordabilité du prix de la bière pour les consommateurs tout en améliorant l'équité pour tous les brasseurs de l'Ontario. Les ententes portent notamment sur ce qui suit :

- le retour aux sources de Beer Store, soit le mode coopératif, en permettant aux brasseurs de l'Ontario d'en devenir actionnaires;
- l'établissement des exigences d'espace de présentation de base et de marketing dans le réseau de Beer Store pour les petits brasseurs;
- la mise en oeuvre d'un nouveau barème des droits qui permettra la réalisation d'économies pour tous les brasseurs autres que les brasseurs-exploitants du réseau actuel;
- la possibilité pour les petits brasseurs de mettre en commun leurs livraisons et d'accroître les gains d'efficience.

Le nouveau cadre maintient l'engagement du gouvernement de détourner les déchets des sites d'enfouissement grâce au Programme de consignation de l'Ontario. Le cadre prolonge le contrat lié à ce programme dont certaines des modalités ont été modifiées. En effet, le gouvernement a négocié une réduction des droits que Beer Store reçoit en contrepartie de l'administration du programme, ce qui fera économiser plus de un million de dollars par année à la province. Par ailleurs, ces droits ne seront plus indexés annuellement à l'inflation.

Plus de commodité et de choix pour les consommateurs

La vente de bière dans les épiceries ontariennes représente le changement le plus important apporté à la vente au détail de boissons d'alcool depuis 90 ans dans la province. Maintenant que le cadre réglementaire est en place, la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) a lancé un processus d'appel de propositions concurrentiel pour les premières autorisations à vendre de la bière. On s'attend à ce que 60 épiceries soient autorisées à le faire d'ici décembre 2015. Ce nombre pourrait atteindre 150 d'ici mai 2017. Pour répondre à la demande des consommateurs, 450 épiceries pourraient être autorisées à vendre de la bière en Ontario au fil du temps.

L'Ontario a aussi fait des progrès importants dans la modernisation de la vente de bière au détail depuis le budget de 2015, notamment : le programme pilote concernant la vente de cartons de 12 bouteilles ou cannettes dans dix succursales de la LCBO; l'inscription gratuite des brasseurs ontariens sur la liste de Beer Store; de nouveaux points de vente sur les lieux des petites brasseries; et la nouvelle zone réservée aux brasseurs de bière artisanale planifiée dans 25 succursales de LCBO à l'échelle de la province.

Engagement plus ferme vers la responsabilité sociale

Le gouvernement offre plus de commodité et de choix aux consommateurs, mais ne néglige pas pour autant la réglementation de la vente d'alcool. Ainsi, la province a prévu, par voie législative, que la vente de bière se fasse de manière socialement responsable dans les épiceries. Elle exige notamment :

- des aires de vente désignées et des heures de vente restreintes;
- des limites maximales pour la taille des cartons et le niveau d'alcool;
- la formation rigoureuse du personnel des épiceries;
- l'établissement uniforme du prix minimal;
- la restriction des activités promotionnelles.

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario sera chargée des autorisations et de la surveillance permanente de la mise en application de la vente de bière par les exploitants d'épiceries.

Prochaines étapes

Le gouvernement s'affaire à établir un cadre stratégique exhaustif pour l'alcool au sujet duquel il effectuera une vaste consultation en vue de favoriser la consommation sécuritaire et responsable. Le cadre repose sur quatre principaux piliers : la diffusion d'information et la prévention, la responsabilité sociale, la réduction des méfaits liés à l'alcool et leur traitement.

Le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux poursuit ses consultations auprès des parties concernées au sujet des secteurs des vins et des spiritueux. Il continuera de travailler avec la LCBO au sujet des stratégies d'établissement et de majoration des prix. Il compte pouvoir soumettre ses recommandations au gouvernement d'ici la fin de l'année.

Section D : Investir dans la main-d'oeuvre de demain

Le gouvernement investit dans les gens afin qu'ils puissent obtenir l'éducation et acquérir les compétences requises pour réussir dans l'économie changeante de la province. Cette stratégie est aussi profitable pour les entreprises, qui ont besoin de travailleurs qualifiés pour croître et prospérer. Depuis le budget de 2015, la province a alloué plus de 80 millions de dollars pour la création de 2 901 places en service de garde agréé dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'investir 120 millions de dollars sur trois ans pour augmenter le nombre de places en garderie. Elle a en outre annoncé l'aménagement d'un nouveau campus de l'Université York en partenariat avec le Collège Seneca et lancé le Lazaridis Institute for the Management of Technology Enterprises à l'Université Wilfrid Laurier.

Les talents et compétences des citoyens de l'Ontario sont les plus importants atouts de la province et constituent des assises solides pour jouir de la prospérité au sein de l'économie du savoir.

Le système d'éducation primaire et secondaire public de l'Ontario est considéré comme l'un des meilleurs au monde. Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative Atteindre l'excellence – Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario, la province continue à progresser vers la mise en place d'un système de plus en plus innovateur, créatif et axé sur l'entrepreneuriat.

Les investissements faits par le gouvernement ont été fructueux et ont permis notamment d'atteindre un taux de participation aux études postsecondaires supérieur à celui de l'ensemble des pays membres de l'Organisation de coopération et développement économiques. L'Ontario suit également une politique de différenciation pour faire en sorte que chaque établissement postsecondaire se concentre sur ses forces et spécialisations manifestes afin d'offrir aux étudiants la meilleure expérience d'apprentissage qui soit. De plus, la province poursuit son examen de la formule de financement des universités dans le but de mettre davantage l'accent sur les résultats et les données.

Qui plus est, la province investit dans le développement de possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel et construit un réseau moderne et cohérent de services d'emploi et de formation pour aider les travailleurs à s'adapter à une économie en rapide évolution et axée sur la haute technologie.

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Éducation préscolaire, primaire et secondaire

Le budget de 2015 présentait l'engagement soutenu de la province envers la mise en oeuvre de sa vision renouvelée de l'éducation en mettant l'accent sur quatre objectifs clés, soit atteindre l'excellence, assurer l'équité, promouvoir le bien-être et améliorer la confiance de la population dans le système d'éducation financé par les deniers publics. Le plan pour l'éducation met entre autres l'accent sur les méthodes d'enseignement et d'acquisition des compétences pour le XXI[e] siècle et l'amélioration des résultats en mathématiques.

Cet engagement inclut également la modernisation et la consolidation du système de garde d'enfants et de services à la petite enfance par :

- l'amélioration de l'accès aux services de garde agréés grâce à l'investissement de 120 millions de dollars sur trois ans pour créer 4 000 places en garderie agréée supplémentaires dans les écoles;
- l'actualisation du cadre législatif et réglementaire sur la garde d'enfants grâce à la mise en application de la *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants*.

En outre, le gouvernement a fait fond sur son engagement de créer des possibilités pour les étudiantes et étudiants :

- il a élargi les programmes de Majeure Haute Spécialisation et de double reconnaissance de crédit;
- il a annoncé le lancement de l'initiative Expérience Ontario pour aider les nouveaux diplômés du secondaire à choisir leur orientation professionnelle et leur itinéraire d'études postsecondaires.

Éducation postsecondaire

S'appuyant sur les réalisations antérieures au sein du système d'éducation postsecondaire, le gouvernement s'était engagé à :

- réformer le modèle de financement du système d'éducation postsecondaire, en commençant par le secteur universitaire, afin d'en assurer la qualité et la viabilité;
- élargir les possibilités d'apprentissage en ligne et les transferts de crédits, par l'entremise de eCampus Ontario et du Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert, pour permettre aux étudiants d'accéder aux cours au moment et à l'endroit qui leur conviennent le mieux;

- investir 5 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du Financement de l'éducation postsecondaire pour les apprenants autochtones pour faire en sorte que les jeunes autochtones aient accès à une éducation et à une formation postsecondaires de qualité dans la province par l'entremise des neuf établissements autochtones.

La province avait également annoncé son intention d'accroître le soutien offert aux étudiants et de moderniser le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO).

Possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel

Dans le budget de 2015, on avait annoncé le renouvellement de la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes qui prévoyait :

- un investissement de 250 millions de dollars sur deux ans afin de fournir du travail et des possibilités de perfectionnement professionnel à jusqu'à 150 000 jeunes;
- l'étoffement d'une gamme complète de programmes et de services adaptés aux besoins particuliers des jeunes.

Dans le cadre de la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, la province a mis sur pied deux projets pilotes de formation dirigés par les employeurs pour explorer de nouvelles façons de fournir une formation souple et à court terme. Ces deux projets pilotes, qui s'intitulent Formation sur mesure et Perfectionnement professionnel, aideront les employeurs à soutenir leurs employés dans l'acquisition des compétences dont ils ont besoin dans leur travail.

La province avait également annoncé l'octroi de 55 millions de dollars supplémentaires, échelonné sur plusieurs années, pour soutenir le système d'apprentissage.

Pour appuyer le succès de l'Ordre des métiers de l'Ontario et en réponse aux observations soumises par des gens de métier, la province avait chargé en 2014 l'ancien secrétaire du Conseil des ministres et chef de la fonction publique de l'Ontario, Tony Dean, de formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer les principaux secteurs d'activité et processus décisionnels des collèges.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

Éducation préscolaire, primaire et secondaire

Depuis la publication du budget de 2015, l'Ontario :

- a alloué plus de 80 millions de dollars pour la création de 2 901 places en garderie agréée un peu partout dans la province. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'investir 120 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin de créer approximativement 4 000 places en garderie agréée;
- a entrepris la mise en application de la *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants*, qui a été adoptée le 31 août 2015, renforçant ainsi la surveillance du secteur des services agréés et non agréés de garde d'enfants dans la province tout en donnant aux familles plus de choix en matière de services de garde agréés;
- a élargi les programmes de Majeure Haute Spécialisation et de double reconnaissance de crédit, qui aideront respectivement 2 000 et 600 élèves de plus à faire carrière dans des domaines qui les passionnent;
- a lancé l'initiative Expérience Ontario, un programme pilote de deux ans doté de 20 millions de dollars, qui aidera jusqu'à 600 élèves, et ce, dès la première année du secondaire, à cerner leurs buts pour l'avenir et à les réaliser.

Éducation postsecondaire

Depuis le budget de 2015, la province :

- a mené des consultations sur la réforme du financement des universités qui ont pris fin en septembre. Les observations recueillies orienteront l'élaboration d'un nouveau modèle de financement axé sur la qualité des résultats, tout en accroissant la transparence et en assurant la viabilité;
- a annoncé les plans en vue de l'établissement d'un nouveau campus de l'Université York-Centre de Markham en partenariat avec le Collège Seneca qui accueillera environ 4 000 étudiants, qui pourront ainsi fréquenter un établissement postsecondaire près de chez eux. Un deuxième appel de propositions d'établissement d'enseignement postsecondaire sera lancé en 2016 pour répondre à la demande croissante dans les régions de Peel et de Halton;

- a inauguré le Lazaridis Institute for the Management of Technology Enterprises à l'Université Wilfrid Laurier dans le but de stimuler le secteur émergent de la technologie en Ontario. L'Institut donnera aux étudiants la chance d'acquérir des compétences en gestion et de bénéficier d'occasions de perfectionnement et de réseautage qui aideront les jeunes entreprises innovantes à devenir des sociétés concurrentielles sur la scène mondiale. La province appuie l'Institut en y investissant 15 millions de dollars sur 10 ans;
- a lancé eCampus Ontario (anciennement Apprentissage en ligne Ontario), qui offrira aux étudiants une expérience d'apprentissage intégrant la technologie hors pair. Étant dans sa première phase, le portail ecampusontario.ca propose plus de 13 000 cours en ligne, et des travaux sont en cours dans le but d'offrir aux étudiants la possibilité de personnaliser leur expérience d'apprentissage.

Les étudiants qui fréquentent un établissement postsecondaire durant l'année scolaire 2015-2016 bénéficient des mesures prises par le gouvernement pour moderniser le RAFEO, notamment :

- l'indexation à l'inflation du niveau maximum d'aide aux étudiants de l'Ontario annuellement, à partir de l'année scolaire 2015-2016;
- l'exonération des revenus gagnés pendant les études pour que les étudiants puissent conserver une plus grande partie de la rémunération tirée d'un emploi à temps partiel;
- le lancement du Programme de régularisation des prêts ontariens d'études, une nouvelle initiative qui permettra aux emprunteurs qui n'ont pas remboursé la fraction ontarienne de leur prêt d'études de régulariser à nouveau leur prêt en versant des paiements partiels échelonnés;
- l'indexation à l'inflation du plafond de la dette, assurant ainsi que le RAFEO demeure viable à long terme (la dette remboursable demeurera fixée à 60 % du prêt maximum offert aux étudiants);
- la dispense, pour les étudiants, de l'obligation de déclarer leur véhicule à titre d'élément d'actif pour les besoins de l'évaluation du RAFEO, ce qui leur permettra de conserver leur véhicule.

Possibilités d'emploi et de perfectionnement professionnel

Dans le cadre du renouvellement de sa Stratégie d'emploi pour les jeunes, l'Ontario a lancé le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes en octobre 2015 afin d'offrir une formation ainsi qu'un soutien intensif à ceux qui se heurtent à de nombreux obstacles en matière d'emploi. L'investissement de plus de 160 millions de dollars sur deux ans fait par la province dans ce programme aidera plus de 27 000 jeunes.

Cette année, M. Dean a soumis son rapport sur l'Ordre des métiers de l'Ontario. La province a examiné le rapport et mettra en oeuvre les recommandations qu'il renferme.

Prochaines étapes

L'Ontario continue à consolider son système d'éducation et de formation en créant des partenariats avec les entreprises, les établissements d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire ainsi que les syndicats. En voici des exemples :

- Le Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes sera offert à compter du printemps 2016 à tous les jeunes, notamment aux étudiants, qui désirent obtenir de l'information et des ressources pour faciliter leur transition au marché du travail et décrocher un emploi, y compris un emploi d'été.
- Cet automne, l'Ontario inaugure le Centre ontarien pour l'innovation en matière de ressources humaines. Le Centre veillera à ce que les services d'emploi et de formation offerts reposent sur des données probantes relativement aux méthodes efficaces en fonction du contexte et de la clientèle visée.
- Des conseils locaux de planification de l'emploi seront mis à l'essai en décembre 2015 dans huit communautés de la province : Durham, Peel-Halton, Windsor, London-Middlesex-Oxford, Ottawa, Peterborough, Timmins et Thunder Bay. Ils auront pour mandat de combler les lacunes en matière d'information sur le marché du travail local, de faciliter la prise de décisions plus éclairées concernant les carrières et de renforcer la capacité locale en planification de la main-d'oeuvre parmi les employeurs, les fournisseurs de services et les groupes communautaires.

Section E : Vers une société équitable

Tous les Ontariens et Ontariennes devraient pouvoir réaliser leur plein potentiel et mener une vie prospère et en santé. Cela signifie qu'il faut améliorer les soutiens nécessaires pour atténuer les effets de la transformation du marché du travail sur la population et faire en sorte que les personnes handicapées et les autres groupes participent pleinement au marché du travail. Le gouvernement a bonifié les taux d'aide sociale, augmenté le salaire minimum et fait des progrès relativement au Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels. De plus, la province poursuit la transformation du régime de soins de santé universel pour assurer l'accès de toute la population ontarienne aux services de qualité dont elle a besoin.

Le gouvernement rend la société plus équitable en favorisant les conditions qui soutiennent les gens dans un marché du travail en transformation et qui aident les personnes vivant dans la pauvreté.

L'Ontario s'efforce d'atteindre l'équité sociale en réalisant notamment des progrès importants en matière de soutien du revenu, d'aide sociale et de soutien communautaire. La province a pris l'engagement d'améliorer les mesures de soutien nécessaires pour atténuer l'effet des transformations du marché du travail sur la population et de faire en sorte que les personnes handicapées et les autres groupes participent pleinement au marché du travail.

La province continue aussi de transformer le régime de soins de santé universel de l'Ontario pour assurer que tous les Ontariens et Ontariennes aient plus rapidement accès aux soins appropriés, maintenant et dans l'avenir.

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Dans le budget de 2015, le gouvernement a réaffirmé son engagement à aider tous les Ontariens et Ontariennes à réaliser pleinement leur potentiel en prenant les initiatives suivantes :

Travail et emploi

- Cerner des réformes législatives possibles en matière de travail et d'emploi qui aideront à faire de l'Ontario un lieu encore plus propice au travail et aux investissements. L'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail en Ontario est centré sur l'importance de mieux protéger les travailleurs tout en soutenant les entreprises dans une économie en mutation.
- Permettre aux Ontariennes et aux Ontariens d'avoir accès aux soutiens dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail actuel.

Soutien du revenu

- Majorer le salaire minimum d'un taux correspondant à la hausse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario, par souci d'équité pour les travailleurs à faible revenu et pour plus de prévisibilité pour les entreprises.
- Augmenter le revenu des familles à revenu faible ou moyen pour les aider à faire face aux coûts d'élever des enfants, réduire la pauvreté infantile et fournir un revenu familial de base plus stable aux parents dont les revenus sont incertains, en indexant la Prestation ontarienne pour enfants (POE).

Aide sociale et soutien communautaire

- Hausser les taux du programme Ontario au travail (OT) et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), compte tenu des recommandations de la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario.
- Allouer 50 millions de dollars sur six ans au Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté. Le Fonds servira à lutter contre la pauvreté avec des moyens nouveaux, innovateurs et fondés sur des données probantes, qui seront déployés spécifiquement à l'échelon local.

- Collaborer avec le Comité consultatif d'experts pour la prévention de l'itinérance relativement à ses recommandations et mettre à jour la Stratégie à long terme de logement abordable (SLTLA) afin d'améliorer l'efficacité des programmes et des services liés au logement et à l'itinérance.
- Lutter contre la violence et le harcèlement sexuels, et améliorer le soutien aux survivantes, par l'entremise de l'initiative *Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels*.
- Assurer l'accès des familles à faible revenu et des groupes vulnérables aux soutiens juridiques dont ils ont besoin, en majorant le niveau de revenu qui constitue le seuil d'admissibilité à l'aide juridique.
- Prendre des mesures pour favoriser le regroupement des services et l'utilisation des immeubles publics afin de mieux répondre aux besoins croissants et variés de la population locale par l'entremise des carrefours communautaires.

Les carrefours communautaires offrent à la population ontarienne un point d'accès central à une gamme de services sociaux et de santé, et comprennent des espaces culturels, récréatifs et verts. Un carrefour communautaire peut être tout bâtiment public, comme une école ou un centre de santé communautaire.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

Travail et emploi

Pour offrir plus de sécurité aux personnes qui doivent composer avec un marché du travail en transformation, le gouvernement a conclu, en septembre, des consultations publiques sur l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail. Des recommandations sont attendues au cours de l'été 2016.

Soutien du revenu

Pour améliorer le revenu des familles à revenu faible ou moyen, le gouvernement :

- a fait passer le salaire minimum horaire de 11 $ à 11,25 $ en octobre;
- a relevé le montant annuel maximum de la POE, qui est passé de 1 310 $ à 1 336 $ par enfant en juillet, ce qui a augmenté le revenu de plus de un demi-million de familles;
- a permis de mettre en oeuvre le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité pour les ménages à faible revenu. À compter du 1er janvier 2016, cette aide ciblée sera offerte à ceux qui en ont le plus besoin, ce qui contribuera à faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens à faible revenu aient accès à de l'électricité à un coût plus abordable.

Aide sociale et soutien communautaire

Pour améliorer l'aide et le soutien, le gouvernement :

- a mis en oeuvre des majorations de l'aide sociale, notamment une augmentation de 25 $ par mois, soit 300 $ par année, pour les adultes vivant seuls, sans enfants, qui touchent des prestations du programme Ontario au travail (OT); d'une hausse de 1 % pour les adultes prestataires du même programme; une bonification de 1 % pour les personnes handicapées bénéficiaires de prestations du POSPH;
- a sélectionné 41 projets de toutes les régions de la province dans le cadre du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté afin de recueillir des données soutenant les pratiques exemplaires dans la lutte contre la pauvreté chez les groupes cibles cernés dans la Stratégie de réduction de la pauvreté;

Projets financés par l'entremise du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

- L'organisme Catholic Family Services of Peel-Dufferin évaluera et améliorera son programme de formation culinaire pour les jeunes. Ce programme offre aux jeunes à risque qui s'intéressent à l'industrie des services alimentaires des connaisances pratiques et une expérience de travail qui les aident à trouver un emploi. Il les met aussi en rapport avec d'autres services comme le counseling et le logement, de manière à les aider à atteindre leurs objectifs à long terme.
- La fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario évaluera et renforcera son modèle de carrefours communautaires. Le programme offre des services adaptés sur le plan culturel portant notamment sur les enfants et les jeunes, la guérison et le bien-être, ainsi que l'éducation et la formation. L'organisme évaluera sept de ses emplacements et considérera leur effet sur les clients autochtones en milieu urbain au niveau local, tout en continuant de favoriser l'établissement de partenariats solides avec les centres d'amitié dans les collectivités de la province.

- a pris l'engagement d'aller de l'avant avec les recommandations du Comité consultatif d'experts pour la prévention de l'itinérance. Le gouvernement prend l'engagement de mettre un terme à l'itinérance chronique d'ici 10 ans et verse jusqu'à 10 millions de dollars sur deux ans sous forme de financement ciblé provenant du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, dans le but d'aider à résoudre le problème de l'itinérance;
- a déposé des mesures législatives relativement à *Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels*, afin que la province soit un endroit où personne ne vit sous la menace de violence et de harcèlement sexuels;
- a élargi l'admissibilité à l'aide juridique. Entre juin et août, Aide juridique Ontario a délivré des certificats à 71 % plus de personnes dont l'instance en droit de la famille nommait la violence familiale et à 62 % plus de personnes dont l'instance en droit de la famille portait sur autre chose, comparativement à l'année précédente;
- a accepté toutes les recommandations du rapport intitulé *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action*. Ce plan d'action comprend huit recommandations d'ordre général qui portent notamment sur l'élimination des obstacles, la création d'incitatifs et les moyens d'assurer la viabilité financière.

Prochaines étapes

Le rapport annuel de 2015 de la Stratégie de réduction de la pauvreté, qui fait le point sur les progrès de la stratégie, sera déposé avant le 31 mars 2016.

Le gouvernement procède actuellement à la mise à jour de la Stratégie à long terme de logement abordable (SLTLA). Ayant conclu ses consultations avec les intervenants en juillet, l'Ontario prévoit rendre publique la mise à jour de cette stratégie au cours des prochains mois.

En octobre, le gouvernement a annoncé que le Comité directeur de la Stratégie pour l'équité salariale entre les sexes mènerait des consultations provinciales pour aider à la création d'une stratégie visant à combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

L'Ontario prend aussi des mesures pour rétablir l'indexation intégrale pour tous les travailleurs blessés qui reçoivent des prestations d'invalidité partielle. D'ici le 1er janvier 2018, toutes les indemnités d'accidents du travail seraient indexées intégralement (selon l'Indice des prix à la consommation), sans aucun plafond.

En janvier 2016, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* entrera en vigueur pour les employeurs. Elle a pour objet d'améliorer l'inclusion des personnes handicapées dans la population active, tout en stimulant la mise en place de nouveaux accommodements novateurs en milieu de travail.

Encourager l'accessibilité en Ontario

Le gouvernement s'est associé au Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship de l'Université Ryerson pour parrainer Hack-cessibility, une compétition rassemblant des étudiants, des entreprises, des membres du monde de l'accessibilité, des entrepreneurs et des décideurs qui réfléchissent à des solutions créatrices issues des médias numériques aux défis posés par l'accessibilité.

Transformation des soins de santé — Priorité aux patients

Pour faire en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes obtiennent les services de santé de qualité dont ils ont besoin et sur lesquels ils comptent, maintenant et dans l'avenir, le gouvernement poursuit la transformation du régime universel de soins de santé de l'Ontario, se concentrant sur l'amélioration de l'accès aux soins, de la qualité et de la valeur.

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Dans le budget de 2015 et le plan de l'Ontario *Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé*, le gouvernement a défini une stratégie centrée sur les priorités suivantes :

- Offrir aux Ontariennes et aux Ontariens un accès meilleur et plus rapide aux soins appropriés.
- Assurer une meilleure coordination des soins à domicile ou des soins de proximité.
- Fournir une meilleure information pour aider les Ontariennes et Ontariens à prendre des décisions éclairées en matière de santé et de soins de santé.
- Protéger et soutenir le système de santé de l'Ontario pour l'avenir en accroissant la valeur grâce à une meilleure coordination des soins, à la prévention de la maladie et au financement basé sur des données probantes.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

L'Ontario continue de faire des progrès dans ses efforts pour améliorer et soutenir les services de santé, tout en contenant la croissance annuelle des dépenses en ce domaine.

Un meilleur accès aux soins, aux outils et à l'information

Pour qu'il soit aussi facile et pratique que possible de se protéger contre la grippe, le gouvernement offre gratuitement un vaccin par pulvérisation intranasale aux enfants et aux jeunes de 2 à 17 ans comme solution de rechange à l'injection. Le nouveau vaccin pour les jeunes offre une protection plus large contre un plus grand nombre de virus de la grippe, y compris celui qui affecte les enfants et les jeunes plus fréquemment que les adultes.

Pour améliorer la qualité des soins offerts aux personnes âgées, le gouvernement finance jusqu'à 75 nouveaux postes d'infirmières et d'infirmiers praticiens dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario sur une période de trois ans, dont 30 nouveaux postes dès l'automne 2015.

Maillons santé

Depuis le budget de 2015, le gouvernement a augmenté le nombre de maillons santé communautaires en Ontario pour le faire passer de 69 à 82. Les maillons santé sont des groupes locaux de fournisseurs de soins de santé qui collaborent afin de coordonner les soins de santé pour plus de 20 000 patients ontariens aux besoins complexes, qui sont traités à domicile et dans la collectivité.

Des soins mieux coordonnés dans la collectivité

En octobre, le gouvernement a augmenté le nombre maximum d'heures de soins infirmiers offertes aux patients soignés à domicile ou en milieu communautaire, dans le cadre de son investissement de 750 millions de dollars sur trois ans dans les soins à domicile et les services communautaires.

De l'information pour de bonnes décisions en matière de santé

En mai, le gouvernement a adopté la *Loi de 2015 pour des choix plus sains.* Celle-ci aide les familles à faire des choix d'aliments plus sains en rendant obligatoire l'information sur la teneur en calories des aliments lorsqu'ils mangent au restaurant ou achètent des plats à emporter. La Loi protège aussi les jeunes des effets nocifs du tabac et des dangers possibles des cigarettes électroniques.

Cet automne, dans le cadre du Programme d'action communautaire Enfants en santé, 45 collectivités à l'échelle de l'Ontario ont reçu du financement pour mettre en oeuvre des programmes locaux rattachés à la Stratégie pour la santé des enfants afin d'aider les enfants à rester en santé et à réduire les risques et les coûts de l'obésité infantile.

Le gouvernement a déposé en septembre la *Loi de 2015 sur la protection des renseignements sur la santé* qui, si elle est adoptée, renforcera la protection de la confidentialité des renseignements personnels en matière de santé, tout en créant un fondement solide pour le partage sécurisé des dossiers entre les fournisseurs de soins de santé.

Protéger et soutenir les soins de santé

Établi par le gouvernement, le nouveau Fonds d'aide à l'évaluation des nouvelles technologies de la santé, qui est doté de 20 millions de dollars sur une période de quatre ans, favorise l'adoption précoce de technologies novatrices locales dans le domaine de la santé.

Pour améliorer la prévention de la maladie, le gouvernement lancera, à l'automne 2015, Vaccination 2020, une stratégie de cinq ans visant à améliorer le programme de vaccination de l'Ontario financé par les deniers publics.

Prochaines étapes

Pour élargir l'accès à la fécondation in vitro (FIV) pour toutes les formes d'infertilité, à compter de décembre, le gouvernement contribuera au financement d'un cycle de fécondation in vitro par patiente admissible, jusqu'à concurrence de 4 000 patientes par année.

En 2016, un Fonds de renouvellement d'une valeur de 20 millions de dollars aidera les petits hôpitaux et les hôpitaux en milieu rural à collaborer avec les fournisseurs de soins communautaires dans le cadre de réseaux de soins intégrés, ce qui permettra d'améliorer l'accès à des services de meilleure qualité.

Section F : Sécuriser la retraite

Le gouvernement joue un rôle de premier plan dans le renforcement du système de revenu de retraite. Les budgets de 2014 et de 2015 proposaient une approche en trois volets pour consolider le revenu de retraite en mettant l'accent sur le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO), en instaurant de nouveaux véhicules d'épargne-retraite, tels que les régimes de pension agréés collectifs (RPAC), et en renforçant les régimes de retraite d'employeur. L'Ontario maintient son engagement de mettre en oeuvre le RRPO d'ici 2017 et a nommé les membres du conseil d'administration initial de la Société d'administration du RRPO. Le gouvernement passera également en revue, et ce le plus rapidement possible, les règles de capitalisation du déficit de solvabilité en vigueur à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées dans l'optique d'assurer la viabilité et l'abordabilité de ces régimes ainsi que la sécurité des prestations. Il a l'intention de fournir un allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité afin d'aider dans l'immédiat les promoteurs de régimes du secteur privé qui doivent composer avec la faiblesse persistante des taux d'intérêt.

Les études ne cessent de révéler qu'un important segment de la population craint de ne pas avoir des revenus suffisants à la retraite. Si on ne prend pas rapidement des mesures, il est fort probable que le problème de l'épargne-retraite s'accentuera au fil du temps.

Trois facteurs déterminants contribuent à l'insuffisance des revenus de retraite et viennent appuyer la nécessité de majorer l'épargne-retraite : le marché du travail changeant, le faible taux d'épargne-retraite personnelle et les prestations moyennes peu élevées versées par le Régime de pensions du Canada (RPC), ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population.

Un marché du travail changeant : En 2013, seulement 35 % des travailleurs de l'Ontario participaient à un régime de retraite d'employeur. En outre, la mobilité de la main-d'oeuvre d'aujourd'hui rend difficile la participation continue à un seul régime de retraite d'employeur.

Faible épargne personnelle et prestations moyennes peu élevées du RPC : Les données indiquent qu'un grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens ne tirent pas pleinement parti des mécanismes d'épargne volontaire, tels que les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Qui plus est, la prestation annuelle moyenne du RPC en Ontario s'élevait à environ 6 900 $ en 2014. Pour bon nombre de citoyens de l'Ontario, cela n'est pas suffisant pour maintenir leur niveau de vie à la retraite.

Augmentation de l'espérance de vie et vieillissement de la population : Les gens vivent plus longtemps, et cette tendance est susceptible de se maintenir. Si elle est le signe d'une meilleure qualité de vie et d'une meilleure santé, elle signifie aussi que les Ontariennes et Ontariens sont plus susceptibles d'épuiser leurs économies. En outre, une population vieillissante signifie qu'il y aura moins de travailleurs pour soutenir chaque retraité. Cela exercera des pressions sur les jeunes travailleurs ayant à soutenir les soins de santé et autres services publics dont les personnes âgées auront besoin.

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Après avoir contribué à l'économie durant leur vie active, les Ontariennes et Ontariens méritent une retraite à l'abri du besoin. C'est pourquoi la province s'est engagée à sécuriser le revenu de retraite. Comme il l'indiquait dans le budget de 2015, le gouvernement respecte cet engagement en :

- créant un nouveau régime de retraite provincial obligatoire, soit le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO);
- allant de l'avant et proposant un nouveau véhicule d'épargne-retraite, soit les régimes de pension agréés collectifs (RPAC);
- lançant des initiatives pour renforcer et moderniser les régimes de retraite d'employeur.

Élaboration du Régime de retraite de la province de l'Ontario

S'appuyant sur les points forts du RPC, le RRPO :

- offrirait une source de revenus prévisible et durable à la retraite;
- viserait à remplacer 15 % des revenus avant-retraite d'un maximum de 90 000 $;
- exigerait que les cotisations soient également partagées entre les employeurs et les salariés, et que le taux combiné maximum ne dépasse pas 3,8 %;
- exigerait que les prestations soient acquises à mesure que les cotisations sont effectuées, pour faire en sorte que le système soit équitable et ne pénalise pas les générations plus jeunes.

Le RRPO se grefferait aux régimes de retraite d'employeur et à d'autres mécanismes d'épargne-retraite volontaire qui continueraient de jouer un rôle essentiel en aidant les Ontariennes et Ontariens à maintenir leur niveau de vie à la retraite.

Le but du gouvernement est de faire en sorte que d'ici 2020, tous les employés admissibles en Ontario soient couverts par le RRPO ou un régime de retraite d'employeur comparable.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

Conception du RRPO

Au cours des derniers mois, le gouvernement a analysé les observations issues des consultations sur la conception, la gouvernance et l'administration du régime.

Le gouvernement a l'intention de confirmer que le seuil de revenu minimum du RRPO sera aligné avec l'exemption de base de l'année du RPC de 3 500 $ pour les employés admissibles entre 18 et 70 ans. Un seuil de revenu minimum de 3 500 $ fait en sorte que les travailleurs ayant de multiples emplois, un travail à temps partiel ou un emploi temporaire profitent le plus possible du RRPO. En effet, de nombreuses personnes touchent un faible revenu à certains moments de leur carrière (p. ex., à leur entrée sur le marché du travail ou suivant un déplacement). Le gouvernement examinera et revendiquera des mesures pouvant améliorer les soutiens offerts aux travailleurs et aux personnes âgées à faible revenu et continuera à demander au gouvernement fédéral de majorer la Prestation fiscale pour le revenu de travail.

En août, le gouvernement a fourni des détails concernant les régimes comparables et la mise en oeuvre graduelle du RRPO.

L'Ontario entend définir un « régime comparable » comme étant un régime assujetti à la réglementation provinciale et fédérale qui répond à certains seuils minimums, notamment en ce qui a trait aux cotisations obligatoires des employeurs et à l'immobilisation des fonds. Les régimes comparables incluraient certains régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que les RPAC, lorsqu'ils seront offerts en Ontario.

Pour être considérés comme comparables, les régimes à prestations déterminées doivent offrir des prestations égales ou supérieures à celles du RRPO et, par conséquent, prévoir un taux d'accumulation des prestations minimal de 0,50 % en Ontario. Par taux d'accumulation, on entend le taux auquel sont constituées les prestations de retraite d'un régime au fil du temps.

Quant aux régimes à cotisations déterminées, le taux de cotisation devrait permettre d'offrir, et ce de façon fiable, un niveau de remplacement du revenu à la retraite égal à celui du RRPO. Par conséquent, un tel régime doit prévoir un taux de cotisation annuel minimum de 8 % et exiger un taux de cotisation de contrepartie versé par l'employeur égal à au moins 50 % du taux minimum.

Le gouvernement continue de travailler avec des actuaires et des spécialistes en matière de retraite afin de déterminer le taux seuil pour diverses combinaisons de régimes de retraite interentreprises (RRI) et RPAC, et il s'appuiera sur les principes appliqués pour les régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées.

Alors qu'il finalise la conception du RRPO, le gouvernement vise principalement à s'assurer que le régime repose sur des bases actuarielles solides qui garantiront sa viabilité à long terme.

Mise en oeuvre

Les employeurs ont souligné la nécessité d'une administration simplifiée et efficiente. Le gouvernement est également conscient que les employeurs ont besoin de temps pour s'adapter et c'est la raison pour laquelle il a proposé que la participation des employeurs au RRPO, tout comme l'introduction des taux de cotisation, se fassent de façon graduelle.

TABLEAU 1.3 Calendrier de la participation graduelle et de l'introduction progressive des taux de cotisation

(les taux tiennent comptent des cotisations combinées des employeurs et des employés)

Type d'employeur	1er janv. 2017	1er janv. 2018	1er janv. 2019	1er janv. 2020	1er janv. 2021
Vague 1 : grands employeurs n'offrant pas de régime de retraite enregistré (500 employés ou plus)	1,6 %	3,2 %	3,8 %	3,8 %	3,8 %
Vague 2 : moyens employeurs n'offrant pas de régime de retraite enregistré (entre 50 et 499 employés)	0 %	1,6 %	3,2 %	3,8 %	3,8 %
Vague 3 : petits employeurs n'offrant pas de régime de retraite enregistré (49 employés ou moins)	0 %	0 %	1,6 %	3,2 %	3,8 %
Vague 4 : employeurs offrant un régime de retraite enregistré non comparable ou ne couvrant pas toutes les catégories d'employés	0 %	0 %	0 %	3,8 %	3,8 %

Pour faciliter la participation, tous les employeurs de l'Ontario recevront au début de 2016 de l'information qui leur permettra de déterminer s'ils offrent des régimes de retraite comparables et d'évaluer la couverture offerte aux employés.

Le gouvernement a franchi une autre étape dans la mise en oeuvre du RRPO en nommant les membres du conseil d'administration initial de la Société d'administration du RRPO. Le conseil sera dirigé par sa présidente, Susan Wolburgh Jenah, et deux autres membres, soit Murray Gold et Richard Nesbitt, et supervisera la mise sur pied de la Société.

Le gouvernement continue d'être épaulé par plusieurs experts externes en ce qui a trait à l'élaboration du RRPO.

Comme il est énoncé dans la *Loi de 2015 sur le Régime de retraite de la province de l'Ontario*, le gouvernement rendra publique une analyse coûts-avantages d'ici la fin de 2015.

Mécanismes d'épargne-retraite volontaire

En mai, la *Loi de 2015 sur les régimes de pension agréés collectifs* a reçu la sanction royale. Les règlements sont en cours de rédaction.

Consolidation et modernisation des régimes de retraite d'employeur

En juillet, l'Ontario a rendu public un document de consultation sur le cadre de réglementation proposé à l'égard des RRI à prestations cibles et sollicité la rétroaction des intervenants concernés. Le gouvernement examine ces observations afin d'élaborer un cadre qui remplacera les règlements sur le financement d'une durée d'application limitée qui régissent actuellement certains RRI, appelés régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés (RRIOD).

En novembre, le gouvernement a adopté des règlements régissant la fusion d'un régime de retraite à employeur unique avec un régime de retraite conjoint ou la conversion d'un régime à employeur unique à un régime conjoint dans le secteur parapublic.

Prochaines étapes

Collaboration sur la sécurité de la retraite

L'Ontario se réjouit de travailler avec un nouveau partenaire fédéral pour faire en sorte que le RRPO soit administré avec efficience et de la façon la moins lourde possible pour les employeurs et les employés. La province et le gouvernement fédéral explorent actuellement les possibilités de collaboration pour la mise en oeuvre du RRPO.

La sécurité du revenu de retraite est une question importante pour tous les Canadiens et Canadiennes. C'est la raison pour laquelle l'Ontario joue un rôle de premier plan dans la revendication d'une bonification du RPC depuis 2010 et il salue l'intérêt renouvelé dont fait preuve le gouvernement fédéral pour s'attaquer à ce dossier en collaboration avec les provinces et territoires. L'Ontario participera activement aux discussions nationales sur la sécurité du revenu de retraite. Il soutiendra une bonification du RPC conforme aux objectifs du RRPO en matière de couverture et de suffisance des revenus.

Cependant, la bonification du RPC, si elle était mise en oeuvre, prendrait un temps considérable et nécessiterait l'établissement d'une entente entre les divers gouvernements au pays. Dans ces circonstances et compte tenu du besoin pressant de renforcer la sécurité de la retraite, l'Ontario poursuit les efforts déployés pour mettre en oeuvre le RRPO d'ici 2017, tout en étant ouvert à une éventuelle intégration du RRPO et d'un RPC bonifié dans l'avenir.

Allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité

Au cours des dernières années, les promoteurs de régimes de retraite à employeur unique à prestations déterminées du secteur privé ont dû composer avec des contraintes sur le plan de la capitalisation dans un environnement où les taux d'intérêt étaient bas. Bien que le gouvernement ait fourni un allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité entre 2009 et 2012, un grand nombre de promoteurs continuent à avoir de la difficulté à respecter les exigences visant les cotisations en raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt. Conscient de cette situation, le gouvernement examinera, et ce le plus rapidement possible, le cadre actuel en matière de capitalisation du déficit de solvabilité dans le but de proposer une série de réformes axées sur la viabilité et l'abordabilité des régimes ainsi que la sécurité des prestations et tenant compte des intérêts des différentes parties, incluant les promoteurs, les syndicats, les participants et les retraités.

Pour fournir une aide immédiate aux promoteurs, le gouvernement entend renouveler pour trois années supplémentaires les mesures d'allégement temporaire de capitalisation du déficit de solvabilité, qui avaient été offertes entre 2009 et 2012, pour les rapports d'évaluation datés durant la période de trois ans, et ce, à compter du 31 décembre 2015. Conformément à ce qui avait été fait précédemment, ces mesures temporaires donneraient aux promoteurs la possibilité, dans le premier rapport d'évaluation de la période de trois ans, de :

- soit consolider les calendriers des paiements de solvabilité de façon à établir un nouveau calendrier de paiements plus long d'une durée de cinq ans;
- soit prolonger le calendrier des paiements de solvabilité à un maximum de 10 ans (comparativement au maximum actuel de cinq ans) pour tout nouveau déficit de solvabilité dont fait état le rapport d'évaluation et dans lequel est demandé un allégement, sous réserve du consentement des bénéficiaires du régime.

Nouvelles occasions d'investissement

Le gouvernement a l'intention d'éliminer la règle qui empêche les régimes de retraite de l'Ontario de détenir plus de 30 % des actions avec droit de vote d'une personne morale, et ce, afin de créer de nouvelles possibilités de placement et de favoriser la contribution du secteur des régimes de retraite à la croissance économique. À l'heure actuelle, les sociétés du secteur de l'immobilier, des ressources et des placements sont exemptées de cette règle, et le gouvernement examine la possibilité d'élargir cette exemption pour les investissements dans l'infrastructure publique, comme il l'avait déjà envisagé en 2013.

Les administrateurs de régimes de retraite continueraient de respecter leur rôle de fiduciaire et de faire preuve de soin, diligence et compétence dans l'administration et le placement des fonds du régime.

Le gouvernement entend afficher une description du règlement proposé à des fins de consultation au début de 2016.

Section G : S'attaquer au changement climatique

De bonnes politiques environnementales constituent de bonnes politiques économiques. Le gouvernement est résolu à mettre de l'avant des initiatives éprouvées pour s'attaquer au changement climatique et répondre à ses objectifs environnementaux tout en favorisant un climat d'affaires concurrentiel et en stimulant la croissance économique. En agissant dès maintenant, l'Ontario continue à démontrer que la province joue un rôle de premier plan à l'échelle mondiale. L'Ontario est le premier territoire de compétence au Canada à fixer des cibles de mi-parcours, soit 2030, pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement propose de faire un versement initial par l'entremise d'un Fonds d'investissement vert qui visera à réduire les émissions de GES tout en consolidant l'économie.

Le changement climatique est l'un des enjeux les plus pressants de notre génération. L'Ontario a besoin d'une action collective solide afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), qui sont nocives pour le climat et les communautés et qui compromettent notre prospérité future.

La province a déjà fait preuve de leadership face à ce défi. En 2007, elle a établi des objectifs concrets de réduction des émissions par rapport au niveau de 1990, soit de 6 % d'ici 2014, de 15 % d'ici 2020 et de 80 % d'ici 2050. Elle a également pris des mesures d'envergure pour lutter contre le changement climatique, comme l'élimination des centrales au charbon en 2014, qui est la plus importante initiative en matière de changement climatique en Amérique du Nord et a aidé l'Ontario à atteindre sa cible de réduction des émissions en 2014.

GRAPHIQUE 1.3 Émissions de gaz à effet de serre et cibles en Ontario

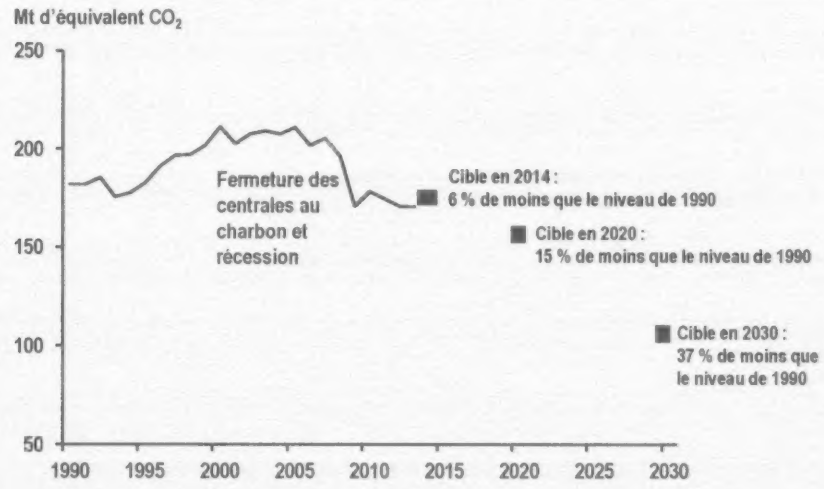

Mt CO_2 = mégatonnes de dioxyde de carbone.
Source : « Rapport d'inventaire national 1990-2013 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada », Environnement Canada (2015).

L'élimination des centrales au charbon a été une réalisation phare de l'Ontario en vue de réduire les émissions de GES. Toutefois, des efforts soutenus s'imposent pour réduire les émissions futures tout en préparant les collectivités de la province à s'adapter aux changements qui ont déjà cours. La province participe activement aux initiatives de coopération internationale visant à réduire les émissions et travaille avec les parties intéressées, les Premières Nations et d'autres Ontariennes et Ontariens à l'élaboration d'un programme de plafonnement et d'échange pour soutenir une croissance durable à long terme sur les plans économique et environnemental.

Qui plus est, en faisant face au changement climatique dès maintenant, l'Ontario pourra tirer avantage de l'énorme potentiel économique que présente l'émergence des technologies propres. L'Ontario est un chef de file dans les secteurs de l'environnement et des technologies propres, notamment dans les domaines de la production d'électricité, du transport, de l'efficacité énergétique, du recyclage, du traitement de l'eau et des eaux usées. Pour la deuxième année de suite, la province s'est classée en tête de file en Amérique du Nord pour ce qui est des investissements verts.

Entreprises de technologies propres en Ontario

L'Ontario compte plus du tiers des entreprises canadiennes qui innovent en mettant au point des technologies propres dans les domaines de la production d'électricité, du transport, de l'efficacité énergétique, du recyclage et du traitement de l'eau et des eaux usées. D'ici 2020, les entreprises canadiennes de technologies propres devraient être la source de plus de 100 000 emplois directs et tirer 80 % de leurs revenus des exportations sur les marchés mondiaux. Les investissements que font ces sociétés dans la recherche-développement connaissent une solide croissance et se situent à un niveau bien supérieur à ceux faits dans l'ensemble de l'économie.

Analytica Advisors, « 2015 Canadian Clean Technology Industry Report ».

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Dans le budget de 2015, l'Ontario avait réitéré son engagement envers la mise sur pied d'un programme de plafonnement et d'échange parallèlement au déploiement d'un éventail d'initiatives complémentaires pour réduire les émissions de GES. L'ensemble de ces mesures aidera l'Ontario à atteindre ses cibles de réduction des émissions tout en récompensant les entreprises innovantes. En plus, ces initiatives créeront un climat de plus grande certitude pour les différentes industries et de nouvelles possibilités d'investissement dans la province. En tant que membre de la Western Climate Initiative, l'Ontario entend lier son programme de plafonnement et d'échange à ceux du Québec et de la Californie.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

Depuis le budget de 2015, le gouvernement a mené des consultations en profondeur auprès de l'industrie, des spécialistes, des groupes environnementaux, des Premières Nations et d'autres Ontariennes et Ontariens. Ces consultations exhaustives ont joué un rôle de premier plan pour orienter la conception d'un plan d'action sur le changement climatique et d'un programme de plafonnement et d'échange adaptés aux circonstances particulières de l'Ontario.

En mai, l'Ontario est devenu la première province canadienne à établir une cible de réduction des émissions de GES d'ici 2030, qui vient s'ajouter à celles déjà fixées pour 2020 et 2050. L'engagement envers cette nouvelle cible de mi-parcours, soit une réduction des émissions de 37 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030, permettra à l'Ontario d'atteindre ses objectifs environnementaux à long terme.

L'Ontario continue à faire preuve de leadership sur la scène mondiale en matière de lutte contre le changement climatique. En juillet, la province a été l'hôte du Sommet des Amériques sur le climat. Le Sommet a abouti à la publication de la Déclaration sur les mesures climatiques, la première mesure sur le changement climatique adoptée à l'échelle panaméricaine. Dans cette déclaration, l'Ontario et 22 autres États et régions signataires, dont le Brésil, le Mexique et les États-Unis, s'engagent à collaborer à l'atteinte des objectifs environnementaux.

Prochaines étapes

La province a rendu publique une vaste stratégie sur le changement climatique et travaille à l'élaboration d'un plan d'action précis pour atteindre sa cible de réduction des émissions pour 2020. Cette stratégie mettra l'Ontario sur la voie d'une économie durable, concurrentielle et sobre en carbone. Le plan d'action, qui sera revu tous les cinq ans, cernera des initiatives et des projets précis qui permettront d'atteindre les cibles de la province.

Dans le budget de 2015, le gouvernement s'était engagé à consacrer la totalité du produit tiré d'un programme de plafonnement et d'échange à des mesures visant à réduire les émissions de GES et à jeter les assises d'une nouvelle prospérité durable pour les ménages et les entreprises de la province.

Pour concrétiser son engagement, le gouvernement propose de faire un versement initial immédiat de 325 millions de dollars en 2015-2016 dans le cadre d'un Fonds d'investissement vert qui visera à réduire les émissions de GES tout en consolidant l'économie. Grâce à cet investissement initial, le Fonds soutiendra les rénovations écoénergétiques dans les logements (y compris les logements sociaux), les investissements dans l'industrie et les petites et moyennes entreprises pour améliorer leur rendement énergétique, les collectivités autochtones ainsi que les nouveaux investissements dans l'infrastructure pour les véhicules électriques. Plus de précisions sur le Fonds et les options d'investissement futur seront fournies dans le budget de 2016.

CHAPITRE II

Un cheminement raisonnable vers un budget équilibré

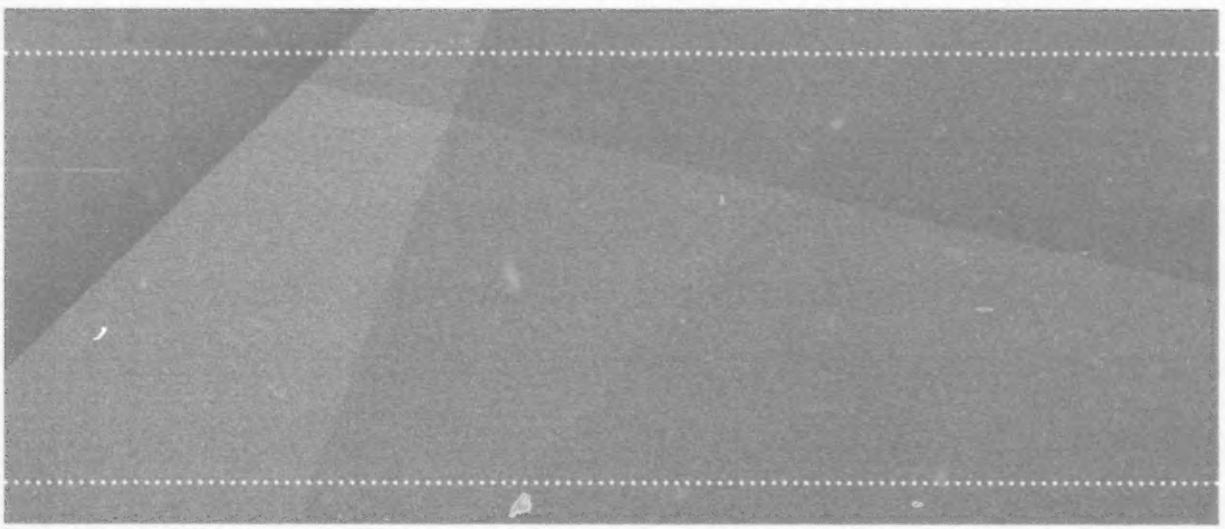

L'Ontario est résolu à équilibrer le budget d'ici 2017-2018 de façon équitable et responsable. La voie choisie par le gouvernement pour équilibrer le budget est axée sur le Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes, la gestion des coûts de rémunération ainsi que la lutte contre l'économie souterraine et le maintien de l'équité fiscale. Jusqu'ici, la province a pu négocier plusieurs conventions collectives à taux nul d'augmentation nette et, grâce aux mesures de lutte contre l'économie souterraine, générer des revenus de 225 millions de dollars supérieurs à ce qui avait été indiqué dans le budget de 2015.

La voie choisie par l'Ontario pour équilibrer le budget

L'Ontario est résolu à équilibrer le budget d'ici 2017-2018 d'une façon à la fois équitable et responsable.

En septembre, les *Comptes publics de l'Ontario 2014-2015* indiquaient que le déficit de 2014-2015 se chiffrait à 10,3 milliards de dollars, soit une amélioration de 2,2 milliards de dollars par rapport aux 12,5 milliards de dollars qui avaient été prévus dans le budget de 2014. Pour une sixième année de suite, l'Ontario a dépassé sa cible de réduction du déficit.

Se tournant vers l'avenir, le gouvernement prévoit maintenant un déficit moindre de 7,5 milliards de dollars pour 2015-2016 et de 4,5 milliards de dollars pour 2016-2017; il prévoit un retour à l'équilibre budgétaire en 2017-2018. Cela représente une amélioration de 1,0 milliard de dollars en 2015-2016 et de 0,3 milliard de dollars en 2016-2017 par rapport aux objectifs concernant le déficit indiqués dans le budget de 2015.

GRAPHIQUE 2.1 Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit

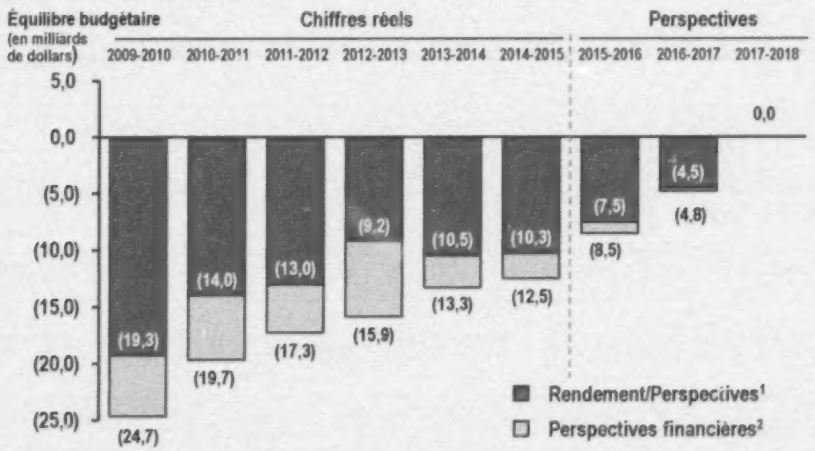

[1] Les projections pour la période de 2015-2016 à 2017-2018 proviennent du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015*. Pour les exercices 2009-2010 à 2014-2015, les chiffres réels sont présentés.

[2] Les prévisions pour la période de 2015-2016 à 2017-2018 reposent sur le budget de 2015; celles de 2014-2015 sur le budget de 2014; celles de 2010-2011 à 2013-2014 sur le budget de 2010; et celles de 2009-2010 sur le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le plan que le gouvernement entend suivre pour équilibrer le budget est axé sur la gestion de la croissance des dépenses et l'optimisation de chaque dollar dépensé. Il met l'accent sur :

- l'examen, le renouvellement et la réorganisation des programmes;
- la gestion des coûts de rémunération;
- la lutte contre l'économie souterraine et le maintien de l'équité fiscale.

La croissance moyenne annuelle des revenus devrait atteindre 4,5 % entre les exercices 2014-2015 et 2017-2018, ce qui est légèrement supérieur aux prévisions du budget de 2015.

L'économie de l'Ontario continue de croître, mais les conditions extérieures, comme la volatilité des marchés mondiaux des capitaux et des produits de base ainsi que la faible croissance enregistrée dans la plupart des économies avancées, posent des risques pour ses perspectives. Si la croissance des revenus est moins élevée que prévu, le gouvernement devra envisager d'autres outils pour atteindre l'équilibre budgétaire recherché.

La croissance annuelle des charges de programmes est censée s'établir en moyenne à 0,9 % entre 2014-2015 et 2017-2018, ce qui correspond au budget de 2015.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette sont pour l'heure inférieures aux prévisions du budget de 2015. Par conséquent, le montant des charges totales devrait progresser en moyenne de 1,3 % par année pour la période 2014-2015 à 2017-2018.

La réserve demeure inchangée depuis le budget de 2015. Elle est maintenue pour protéger les revenus et charges de la province de changements négatifs.

Les sections du présent chapitre décrivent les mesures que le gouvernement a prises pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018.

Réorganiser le gouvernement et gérer les coûts

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Examen, renouvellement et réorganisation des programmes

En 2014, le gouvernement avait lancé le Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP), une démarche fondamentalement nouvelle à l'égard de la planification et de la budgétisation pluriannuelles. Sous l'égide de la présidente du Conseil du Trésor et avec l'aide d'un sous-comité du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement, chaque programme et service du gouvernement est attentivement examiné en fonction de quatre aspects, soit :

- l'utilité du programme pour concrétiser les priorités du gouvernement;
- l'efficacité du programme à atteindre les résultats voulus;
- l'efficience du programme à convertir les ressources en résultats;
- la viabilité du programme à long terme.

Dans le budget de 2015, le gouvernement avait cerné un certain nombre d'initiatives d'envergure dans le but de moderniser les services publics, d'améliorer les résultats pour la population et d'appuyer les objectifs budgétaires de la province, y compris la cible annuelle de 500 millions de dollars d'économies dans le cadre de l'examen des programmes. La province se donne également les moyens de mieux évaluer le rendement des programmes et d'appuyer ses décisions sur des données probantes, tout en intégrant les principes de transparence et de participation publique mises de l'avant par l'Initiative pour un gouvernement ouvert.

Gérer les coûts liés à la rémunération

Dans le budget de 2015, le gouvernement réitérait l'approche adoptée en matière de rémunération. On s'attend à ce que les conventions collectives négociées soient équitables et raisonnables tant pour les employés que pour le public, et compatibles avec le plan financier. Autrement dit, toute hausse modeste est neutralisée par d'autres mesures de sorte que l'incidence nette de cette hausse soit nulle.

Contrer l'économie souterraine et maintenir l'équité fiscale

Le gouvernement avait présenté un certain nombre de mesures pour s'attaquer à l'économie souterraine, notamment :

- l'adoption de dispositions législatives relativement à la suppression électronique des ventes ainsi que la consultation de l'industrie sur les approches technologiques permettant de contrer l'utilisation de ces appareils illégaux;
- l'extension au secteur parapublic et aux sociétés de la Couronne des initiatives de vérification de l'observance fiscale prises par le gouvernement;
- le renforcement des activités de conformité (p. ex., les vérifications) en ce qui a trait aux taxes administrées par les gouvernements provincial et fédéral afin de contrer l'économie souterraine et l'évitement fiscal abusif des entreprises en Ontario;
- le maintien de mesures ciblées dans certains secteurs de l'industrie pour, d'une part, assurer le respect des lois provinciales et, d'autre part, informer les travailleurs et les consommateurs des risques et responsabilités possibles associés à la participation à l'économie souterraine.

Partenariats avec les Premières Nations

Le budget de 2015 présentait également l'engagement du gouvernement de poursuivre le dialogue dans le dossier du tabac et de l'essence avec les communautés et les dirigeants des Premières Nations, notamment en ce qui a trait à l'autoréglementation du tabac dans les réserves et au partage des revenus, ainsi que sur l'examen du système d'attribution de cigarettes aux Premières Nations. Il indiquait aussi son intention de consulter les Premières Nations sur la façon de moderniser le programme ontarien des cartes d'essence pour mettre l'accent sur l'amélioration du service à la clientèle et de l'intégrité du programme.

Mesures de lutte contre le tabac de contrebande

Dans le budget de 2015, la province s'était dite résolue à assurer un suivi étroit de la nouvelle fonction de surveillance du tabac en feuilles exercée par l'Ontario et à cerner les mesures législatives permettant de la renforcer.

Le budget de 2015 énonçait également les engagements du gouvernement à l'égard de ce qui suit :

- l'octroi de ressources à la Police provinciale de l'Ontario (OPP);
- une meilleure coordination des inspections de détaillants de tabac effectuées par les bureaux de santé publique et les représentants du gouvernement;
- le dépôt de modifications législatives pour renforcer les fonctions d'application de la loi en matière de tabac;
- l'examen de la possibilité de réglementer d'autres composantes des produits du tabac, comme le boudin de filasse, utilisées dans la fabrication des filtres de cigarette.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

Examen, renouvellement et réorganisation des programmes

Le gouvernement a apporté des changements aux crédits d'impôt remboursables suivants[1] :

- Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) – Les changements au CIFA devraient permettre à la province d'économiser 30 millions de dollars en 2015-2016, 70 millions de dollars en 2016-2017 et 95 millions de dollars en 2017-2018.
- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN) – Les changements au CIOPMIN devraient permettre à la province d'économiser 35 millions de dollars en 2015-2016, 55 millions de dollars en 2016-2017 et 55 millions de dollars en 2017-2018.
- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP) – Les changements au CIOSP devraient permettre à la province d'économiser 25 millions de dollars en 2016 -2017 et 25 millions de dollars en 2017-2018.
- Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI) – Les changements au CIOESAI devraient permettre à la province d'économiser 8 millions de dollars respectivement en 2016-2017 et en 2017-2018.

Pour que les patients continuent d'avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin tout en assurant la viabilité du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO), le gouvernement a apporté au PMO un certain nombre de modifications qui devraient permettre de réaliser des économies annuelles d'approximativement 200 millions de dollars tout en veillant à la prestation de soins optimaux.

Réorganiser le gouvernement

Le Processus d'ERRP s'est poursuivi depuis le budget de 2015. Le sous-comité de l'ERRP du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement a étudié des initiatives de réorganisation horizontales d'envergure et procédé à un examen détaillé des ministères dans l'optique de moderniser les services, de réaliser des économies et d'améliorer les résultats pour la population. Il a envisagé certaines mesures de réorganisation, telles que les options aux fins de la réforme de l'aide financière pour les études postsecondaires, l'examen des programmes de soutien aux entreprises et la modernisation des services de technologie de l'information du gouvernement.

[1] Pour une description des changements fiscaux, veuillez consulter le budget de 2015.

L'Ontario instaure également des initiatives pour appuyer la réorganisation des programmes, accroître l'accès aux services publics et recourir à la technologie afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Des services publics modernes, ouverts, numériques et fondés sur des données probantes contribueront à l'atteinte des objectifs financiers du gouvernement et à mieux servir la population. Voici certaines des initiatives entreprises par le gouvernement :

- **Modernisation de ServiceOntario** — Cette initiative permettra d'optimiser l'utilisation des ressources et d'améliorer le service à la clientèle en regroupant un plus grand nombre d'opérations courantes et en étendant l'utilisation d'un seul numéro d'entreprise afin d'accéder aux services gouvernementaux au moyen d'un guichet unique. On mettra notamment l'accent sur l'avancement de la conception et de la prestation des services numériques de façon à offrir la meilleure expérience client qui soit.
- **Gouvernement ouvert** — L'accès aux données du gouvernement est une des priorités de l'Initiative pour un gouvernement ouvert. Une nouvelle directive sur les données ouvertes exigera que les ministères et organismes provinciaux publient leurs données, à moins qu'ils ne puissent pas le faire pour des raisons légales, de sécurité, de confidentialité ou de protection de la vie privée.
- **Centre d'excellence pour le soutien à la prise de décision fondée sur des données probantes** — Le centre a pour mandat de renforcer la capacité à évaluer le rendement des programmes en se fondant sur des éléments probants pour faire des choix et apporter des changements dans les services publics essentiels.
- **Unité de l'application des sciences du comportement** — Cette unité appuie le recours à une optique ancrée dans la science comportementale pour élaborer des politiques et mettre en oeuvre des programmes en renforçant la capacité, en offrant des conseils éclairés, et en concevant et en évaluant des solutions propres aux points de service.

Unité de l'application des sciences du comportement

Travaillant en concertation avec ServiceOntario, l'Unité de l'application des sciences du comportement (UASC) a mené un projet pilote visant à accroître le nombre de renouvellements de vignette d'immatriculation des véhicules en ligne. À la suite du remaniement des formulaires de renouvellement, 13 000 vignettes d'immatriculation additionnelles ont été renouvelées en ligne durant le projet pilote de huit semaines.

L'UASC a aussi travaillé avec le Réseau Trillium pour le don de vie, ServiceOntario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin d'accroître le don d'organes et de tissus en mettant à l'essai un formulaire d'inscription simplifié dans un grand emplacement de ServiceOntario.

Gérer les coûts liés à la rémunération

Depuis le budget de 2015, les conventions collectives suivantes ont été négociées :

- Dans le secteur de l'électricité, le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique a ratifié des ententes avec Ontario Power Generation (OPG) en mai et avec Hydro One Inc. en juillet. Dans les deux cas, ces ententes de trois ans permettront d'obtenir un taux nul d'augmentation nette des coûts de rémunération de la main-d'oeuvre sur toute leur durée, principalement grâce à des réaménagements quant à la souplesse de la main-d'oeuvre. Pour sa part, The Society of Energy Professionals a aussi ratifié des ententes à taux nul d'augmentation nette avec Hydro One en septembre et avec l'OPG. Dans chacune de ces ententes, les parties ont accompli un travail considérable sur la viabilité des régimes de retraite en accord avec les recommandations énoncées dans le *Rapport sur la viabilité des régimes de retraite du secteur de l'électricité au ministre des Finances* déposé par le conseiller spécial, Jim Leech.
- Le Syndicat des Métallos et le syndicat ferroviaire Teamsters ont ratifié des ententes avec la Commission de transport Ontario Northland en mars et en juillet respectivement. Ces deux conventions sont compatibles avec le cadre de rémunération à taux nul d'augmentation nette. Elles comportent des mesures compensatoires prévoyant des réductions d'avantages sociaux et des économies découlant de la restructuration de la main-d'oeuvre ainsi que d'autres changements qui soutiennent le plan de réorganisation de la Commission.
- Le gouvernement et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) ont récemment conclu une entente à taux nul d'augmentation nette de trois ans qui vise la majorité des adhérents au syndicat. Les modestes hausses salariales ont été neutralisées par des changements aux avantages sociaux et aux droits pour la durée de la convention de trois ans, notamment un gel de la progression des salaires qui prendra effet en 2016 et 2017, ainsi que le plafonnement des indemnités de départ.

- Les négociations collectives avec le secteur de l'éducation se poursuivent dans un cadre de rémunération à taux nul d'augmentation nette. Des ententes centrales ont été conclues avec la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, qui représente 46 000 enseignants du palier secondaire des conseils publics anglophones, l'Ontario English Catholic Teachers Association, qui représente 49 000 enseignants catholiques anglophones, l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, qui représente 12 000 enseignants dans les conseils scolaires de langue française, et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, qui représente 85 000 enseignants du palier élémentaire des conseils publics. De plus, la province a récemment conclu une entente de principe avec le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente 63 000 travailleuses et travailleurs de l'éducation.

Depuis juillet 2012, l'augmentation annuelle moyenne des salaires négociée dans l'ensemble du secteur public de la province s'élève à 0,7 %. Il s'agit de règlements inférieurs à ceux du secteur municipal ontarien, qui s'établissaient à 1,9 %, du secteur public fédéral, qui s'élevaient à 1,7 %, et du secteur privé en Ontario, qui se chiffraient à 1,9 %.

GRAPHIQUE 2.2 Augmentations salariales moyennes négociées d'avril 2010 à septembre 2015

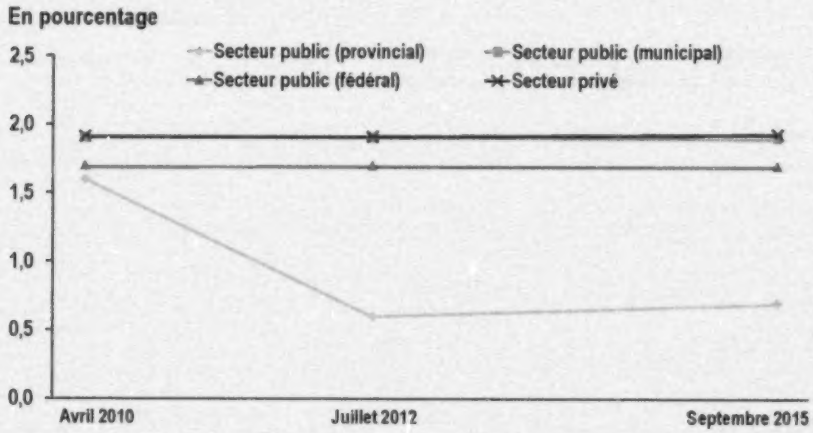

Note : Les données portent sur les conventions touchant plus de 150 employés qui ont été ratifiées entre le 1er avril 2010 et le 15 septembre 2015. Avril 2010 représente le début du mandat de restriction de la rémunération pour le gouvernement. La période allant de juillet 2012 à septembre 2015 représente le portrait le plus complet d'un plein cycle de négociations dans le secteur public.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère du Travail de l'Ontario.

Rémunération des cadres du secteur parapublic

Au printemps 2015, le gouvernement a promulgué la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*. Cette nouvelle loi permet au gouvernement de gérer directement la rémunération des cadres supérieurs du secteur parapublic.

Le gouvernement adopte une méthode en plusieurs étapes pour mettre en place des cadres de rémunération sectoriels visant les hauts fonctionnaires. Il a déjà commencé à créer certains de ces cadres et recueille des données sur la rémunération auprès des collèges, des universités et de plusieurs organismes provinciaux.

La création de cadres de rémunération est une entreprise complexe qui doit tenir compte des questions propres aux secteurs et de la nécessité de gérer prudemment les deniers publics afin de trouver un juste milieu.

La province continuera d'utiliser cette approche graduelle jusqu'à ce que tous les secteurs soient dotés d'un cadre de rémunération.

Contrer l'économie souterraine et maintenir l'équité fiscale

Le gouvernement a réalisé des progrès importants sur plusieurs fronts :

- Au moyen de diverses initiatives, dont une série de mesures de conformité soutenues et plus musclées, le gouvernement a pu encaisser plus de 825 millions de dollars pour l'Ontario depuis 2013-2014. Cela représente une augmentation de 225 millions de dollars par rapport au chiffre indiqué dans le budget de 2015.
- La province a rendu illégales l'utilisation, la fabrication et la distribution d'appareils de suppression électronique des ventes aux termes de la *Loi de 2007 sur les impôts*. Ces dispositions prévoient des pénalités pour ceux qui enfreignent les règles et, dans les cas extrêmes, des peines d'emprisonnement.
- Des consultations ont aussi été amorcées auprès de l'industrie dans le but d'entreprendre un dialogue sur la façon de prévenir l'utilisation illégale des appareils de suppression électronique des ventes, sans que cela ne devienne toutefois trop lourd. Pour appuyer ces efforts, le gouvernement a publié au début de novembre un document de discussion qui orientera et alimentera le dialogue.

- Le gouvernement continue de veiller à l'observance fiscale des entreprises avec qui il conclut des contrats avant de leur confier des travaux. Ce processus de vérification a récemment été étoffé pour inclure d'autres taxes administrées par le gouvernement fédéral. Jusqu'ici, le gouvernement a vérifié l'observance fiscale de près de 1 500 contrats. La province demeure résolue à étendre ce processus au secteur parapublic et aux organismes provinciaux.

L'Ontario continue de cibler certains secteurs de l'industrie à risque élevé :

- Dans le secteur de la réparation de carrosserie, plus de 100 installations en Ontario ont été inspectées jusqu'ici afin de contrer l'économie souterraine et de vérifier la conformité au respect des lois provinciales. Dans le cadre de cette initiative, toutes les entreprises ont reçu du matériel les renseignant sur leurs obligations légales afin de les aider à s'y conformer. Les inspections se poursuivent.
- Dans le secteur de la pose de toiture résidentielle, 576 inspections ont été effectuées sur le terrain dans la province durant les heures normales de travail et en dehors de cet horaire. Ces inspections ont donné lieu à la délivrance de 1 600 ordonnances de conformité et à l'engagement de 180 actions en justice. Les inspecteurs ont également remis plus de 430 trousses d'information aux propriétaires fonciers les informant des dangers de l'économie souterraine et leur offrant des conseils pour éviter d'y prendre part lorsqu'ils entreprennent des travaux de construction.

Laura Albanese, adjointe parlementaire, consultera également le secteur de la construction au cours des prochains mois sur les mesures que la province pourrait prendre pour uniformiser les règles du jeu et améliorer la compétitivité des entrepreneurs légitimes. Il est essentiel d'établir des partenariats avec l'industrie de la construction résidentielle pour contrer l'économie souterraine puisque, selon Statistique Canada, cette industrie est celle où il y a le plus d'activités illicites.

Partenariats avec les Premières Nations

L'Ontario continue de soutenir deux projets pilotes sur le tabac avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne et la Première Nation des Chippawas de la Thames. Les discussions avec ces deux communautés demeurent axées sur les options d'autoréglementation du tabac au sein des réserves dans le but de parvenir à des ententes mutuellement bénéfiques dans ce dossier ainsi que dans celui du partage des revenus. En outre, le gouvernement continue d'être ouvert au dialogue sur ces questions avec d'autres communautés des Premières Nations.

Les services de deux cofacilitateurs ont été retenus pour mener l'examen formel du système d'attribution des cigarettes aux Premières Nations. Ces deux spécialistes ont activement établi des contacts avec les Premières Nations, l'industrie du tabac et des experts en santé publique et remettront un rapport final au gouvernement d'ici la fin de 2015 énonçant les options pour moderniser le système d'attribution ou des solutions de rechange à envisager.

Le gouvernement entend solliciter les conseils des Premières Nations sur la modernisation du programme ontarien des cartes d'essence, et ce, à compter de l'hiver 2016.

Mesures de lutte contre le tabac de contrebande

La province a travaillé étroitement avec les tabaculteurs et l'industrie afin d'appuyer sa fonction de surveillance du tabac en feuilles, ce qui a donné lieu à plus de 300 nouvelles inscriptions. Cela représente une hausse des inscrits de 18 % comparativement à l'administration de surveillance précédente, qui délivrait des permis uniquement aux producteurs et aux marchands.

En juin, le gouvernement a adopté les modifications législatives annoncées dans le budget de 2015 visant à renforcer l'application de la *Loi de la taxe sur le tabac*. Ainsi, les fonctionnaires chargés de l'inspection du tabac ont désormais le titre d'agents de la paix, des amendes et pénalités seront imposées en cas d'entrave à l'exécution des inspections, et l'échange de renseignements a été étoffé.

Pour renforcer encore davantage sa fonction de surveillance du tabac en feuilles, la province propose les modifications suivantes à la *Loi de la taxe sur le tabac* et aux règlements afférents :

- exiger que des étiquettes de traçabilité soient apposées sur les ballots et boîtes de feuilles de tabac. Cette exigence serait en vigueur à compter de la saison de croissance 2016;
- prévoir des amendes et pénalités en cas de non-respect des dispositions sur la traçabilité du tabac en feuilles et augmenter celles imposées en cas de non-respect des exigences sur l'inscription à l'égard du tabac en feuilles;
- étoffer la tenue des dossiers sur le tabac en feuilles, l'échange de renseignements et les exigences en matière de production de rapports.

Prochaines étapes

La province continue de faire fond sur ses engagements :

- Elle travaille avec l'OPP pour finaliser la création d'une équipe de lutte contre le tabac de contrebande qui se penchera sur le lien entre le tabac de contrebande et le crime organisé.
- Elle va de l'avant pour améliorer la coordination des inspections auprès des détaillants de tabac pour accroître leur efficience. Au cours des prochains mois, l'Ontario s'associera à certains bureaux de santé publique pour mettre sur pied plusieurs projets pilotes dotés d'inspecteurs qui seront désignés à la fois en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac* et de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*. Les personnes chargées des inspections de tabac seront ainsi mieux en mesure de repérer et de saisir les produits de tabac illicites si ces derniers se trouvent chez des détaillants dans la province.
- Elle examine la possibilité de réglementer d'autres composantes des produits du tabac, comme le boudin de filasse, un élément important des filtres de cigarette. La réduction de la disponibilité de ces composantes clés contribuerait à restreindre l'offre de tabac de contrebande en Ontario. Le gouvernement collaborera avec des partenaires et intervenants clés dans ce dossier.

CHAPITRE III

Perspectives économiques et financières

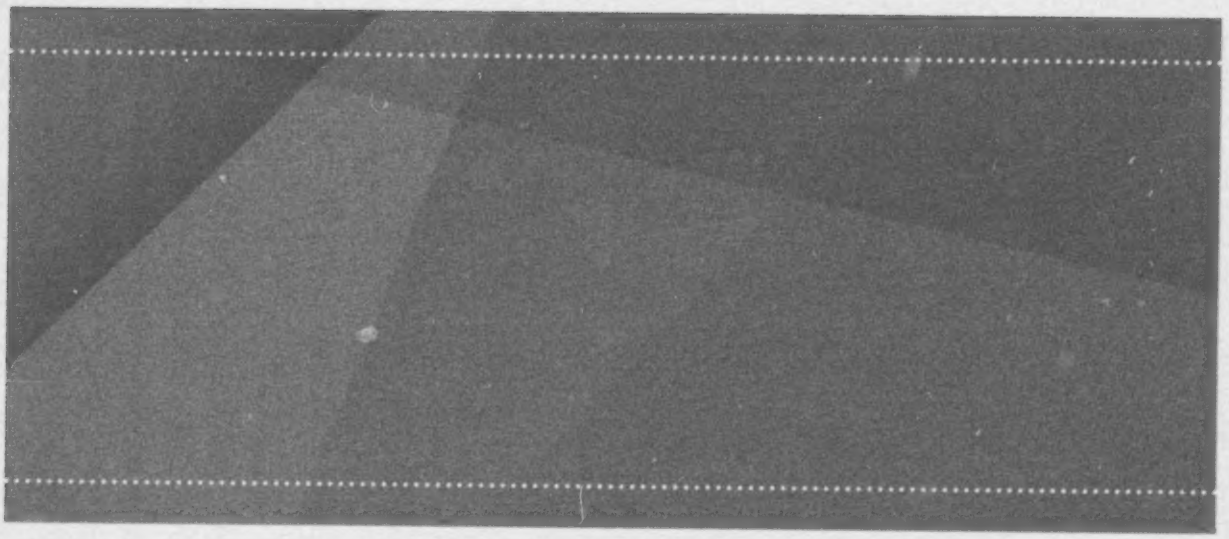

Section A : Perspectives économiques de l'Ontario

L'économie ontarienne poursuit sa croissance dans un contexte mondial de plus en plus compétitif. L'Ontario mène désormais le bal pour ce qui est de la croissance au Canada, et les économistes du secteur privé s'attendent à ce que cette situation se poursuive au cours des deux prochaines années. La baisse des prix du pétrole, le dollar canadien plus compétitif et la solide croissance économique aux États-Unis présentent des possibilités de croissance en Ontario. La croissance en 2015 est moins importante que ce qui avait été prévu initialement dans le budget de 2015, mais les prévisions sont en voie de se réaliser pour la période allant de 2016 à 2018.

Perspectives de croissance économique en Ontario

Aux fins de l'élaboration du plan financier de l'Ontario, on prévoit que le produit intérieur brut (PIB) réel croîtra de 1,9 % en 2015 et de 2,2 % par an, en moyenne, de 2016 à 2018. Par souci de prudence dans la planification financière, le gouvernement fait des projections de croissance du PIB réel qui sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

TABLEAU 3.1 Perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015p	2016p	2017p	2018p
Croissance du PIB réel	1,3	1,3	2,7	1,9	2,2	2,3	2,1
Croissance du PIB nominal	3,1	1,9	4,1	2,9	4,2	4,4	4,2
Croissance de l'emploi	0,7	1,8	0,8	0,7	1,1	1,3	1,1
Inflation de l'IPC	1,4	1,0	2,4	1,3	2,0	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La conjoncture à l'échelle mondiale, notamment le renforcement de la croissance aux États-Unis, les faibles prix du pétrole et le dollar canadien compétitif, est favorable à la poursuite de la croissance en Ontario. Les ventes à la hausse de certaines industries ontariennes axées sur les exportations et la reprise des exportations interprovinciales justifient l'augmentation des investissements, ce qui stimulera la croissance économique au cours de la période de prévision. On s'attend à ce que les dépenses des ménages augmentent de façon modérée, parallèlement aux gains en matière de revenus.

Le marché de l'emploi continue de s'améliorer en Ontario

Il s'est créé 559 600 emplois en Ontario depuis le creux de la récession de juin 2009, surtout dans le secteur privé. De plus, la majorité des nouveaux emplois consistait en des postes à temps plein et dans des industries où le salaire est supérieur à la moyenne. Au cours de cette période, le taux de chômage s'est amélioré, reculant de 9,6 % à 6,8 % en octobre 2015. Le taux de chômage de l'Ontario est aussi désormais inférieur à la moyenne nationale.

GRAPHIQUE 3.1 Les emplois créés sont surtout des postes à temps plein dans des industries du secteur privé offrant un salaire supérieur à la moyenne

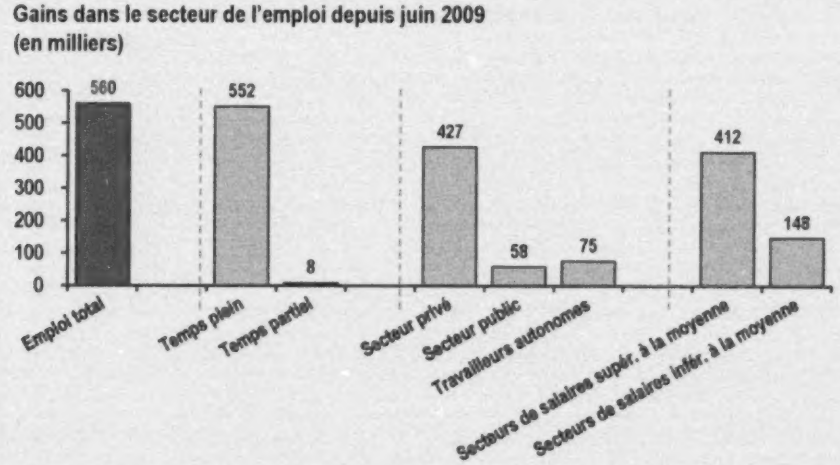

Nota : Les industries offrant un salaire supérieur à la moyenne sont celles où le salaire était supérieur au salaire horaire moyen de toutes les industries en 2014.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La croissance de l'emploi devrait se poursuivre, augmentant de 0,7 % en 2015, ce qui est légèrement inférieur à la hausse de 0,8 % affichée en 2014. La croissance de l'emploi devrait s'accélérer à moyen terme, se situant en moyenne à 1,2 % par année entre 2016 et 2018. On s'attend à ce que le taux de chômage continue à s'améliorer en Ontario pour s'établir à 6,7 % cette année, par rapport au taux de 7,3 % enregistré en 2014. Le taux de chômage devrait baisser graduellement pour passer à 6,6 % en 2016 et à 6,3 % en 2017 et en 2018.

Évolution de l'économie mondiale et perspectives

Le tableau 3.2 résume les prévisions liées aux facteurs externes clés dont le ministère des Finances se sert pour faire ses prévisions concernant la croissance économique de l'Ontario.

TABLEAU 3.2 Perspectives liées aux facteurs externes

	2012	2013	2014	2015p	2016p	2017p	2018p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,4	3,3	3,4	3,1	3,6	3,8	3,9
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,2	1,5	2,4	2,4	2,6	2,5	2,4
Pétrole brut West Texas Intermediate ($ US/baril)	94	98	93	50	55	63	68
Dollar canadien (cents américains)	100,1	97,1	90,5	78,5	75,5	78,0	82,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1] (en pourcentage)	0,9	1,0	0,9	0,5	0,6	1,5	2,7
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1] (en pourcentage)	1,9	2,3	2,2	1,5	2,0	3,1	3,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international (octobre 2015), U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre et novembre 2015), U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada et enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (novembre 2015).

Risques pour les perspectives économiques

Le tableau 3.3 présente les estimations actuelles touchant les répercussions que les changements subis par les principaux facteurs externes peuvent avoir sur la croissance du PIB réel de l'Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent inchangés. L'écart relativement important entre les estimations est attribuable au degré d'incertitude entourant les réactions de l'économie à cette variation des conditions externes.

TABLEAU 3.3 Répercussions des changements subis par les principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario
(variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 $ US	+0,1 à +0,7	+0,2 à +0,8
Baisse du prix du pétrole brut de 10 $ US le baril	+0,1 à +0,3	+0,1 à +0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de 1 point de pourcentage	+0,2 à +0,6	+0,3 à +0,7
Hausse des taux d'intérêt canadiens de 1 point de pourcentage	–0,1 à –0,5	–0,2 à –0,6

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

L'amélioration des exportations et des investissements en Ontario résultant de la solide croissance aux États-Unis et d'un dollar canadien affaibli s'est produite moins rapidement que prévu, mais elle pourrait s'intensifier, la conjoncture économique favorable raffermissant la confiance des entreprises. En outre, les prix du pétrole qui restent faibles à l'échelle mondiale pourraient stimuler plus que prévu l'économie ontarienne grâce à la baisse des coûts pour les entreprises et les ménages.

La concurrence intense à l'échelle mondiale pourrait nuire à la croissance du secteur des exportations de l'Ontario. Au pays, une correction éventuelle du marché du logement constitue toujours un risque, particulièrement en raison des niveaux élevés d'endettement des ménages.

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau 3.4 fournit des précisions sur les perspectives économiques de la province pour les années 2015 à 2018.

TABLEAU 3.4 Économie de l'Ontario, de 2013 à 2018
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projection			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit intérieur brut réel	**1,3**	**2,7**	**1,9**	**2,2**	**2,3**	**2,1**
Consommation des ménages	2,0	2,5	2,7	2,4	2,3	1,6
Construction résidentielle	(1,7)	0,4	5,1	1,6	1,9	2,2
Construction non résidentielle	(5,6)	1,6	2,1	1,6	5,2	3,1
Machines et matériel	(22,2)	6,9	(0,5)	2,5	5,0	5,1
Exportations	2,0	1,9	1,9	3,2	3,1	3,1
Importations	(1,0)	1,1	2,0	2,0	2,1	2,2
Produit intérieur brut nominal	**1,9**	**4,1**	**2,9**	**4,2**	**4,4**	**4,2**
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	2,3	5,0	4,4	4,5	3,7	3,4
Mises en chantier de logements (en milliers)	61,1	59,1	64,0	64,0	65,0	68,0
Reventes de logements	0,4	3,7	6,4	(2,0)	2,0	2,0
Revenu primaire des ménages	3,2	3,5	3,8	4,3	4,5	4,3
Rémunération des employés	3,3	3,4	3,6	4,3	4,4	4,6
Excédent net d'exploitation – sociétés	(5,8)	12,7	(0,8)	5,8	5,7	5,7
Indice des prix à la consommation	1,0	2,4	1,3	2,0	2,0	2,0
Emploi	1,8	0,8	0,7	1,1	1,3	1,1
Création d'emplois (en milliers)	121	55	46	78	93	81
Taux de chômage (en pourcentage)	7,6	7,3	6,7	6,6	6,3	6,3
Principaux facteurs externes						
Produit intérieur brut réel américain	1,5	2,4	2,4	2,6	2,5	2,4
Pétrole brut WTI (en $ US le baril)	98	93	50	55	63	68
Dollar canadien (cents américains)	97,1	90,5	78,5	75,5	78,0	82,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1]	1,0	0,9	0,5	0,6	1,5	2,7
Taux des obligations de 10 ans du gouv.[1]	2,3	2,2	1,5	2,0	3,1	3,8

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage)

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre et novembre 2015), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Prévisions du secteur privé

Le gouvernement consulte des économistes du secteur privé et suit leurs prévisions pour formuler les hypothèses de planification de la province. De plus, dans le cadre du processus d'élaboration du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015*, le ministre des Finances a rencontré des économistes du secteur privé, en octobre, pour discuter de leur point de vue sur l'économie. Tous les économistes du secteur privé envisagent une croissance continue de l'économie ontarienne au cours de la période de prévision. Ils s'attendent, en moyenne, à un taux de croissance de 2,0 % en 2015, 2,3 % en 2016, 2,4 % en 2017 et 2,2 % en 2018. Le gouvernement, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

TABLEAU 3.5 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2015	2016	2017	2018
BMO Marchés des capitaux (octobre)	2,0	2,4	–	–
Central 1 Credit Union (octobre)	1,9	2,4	2,9	–
Centre for Spatial Economics (août)	1,9	1,7	2,1	2,1
Marchés mondiaux CIBC (septembre)	1,9	2,4	–	–
Le Conference Board du Canada (novembre)	2,1	2,3	2,1	2,1
Mouvement des caisses Desjardins (janvier/octobre)	1,9	2,3	1,9	1,6
IHS Global Insight (juillet)	2,1	2,7	2,5	2,5
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (septembre)	2,0	2,4	2,4	–
Banque Nationale (octobre)	2,0	2,2	–	–
RBC Groupe financier (septembre)	2,1	2,5	–	–
Groupe Banque Scotia (novembre)	2,1	2,3	2,3	–
Groupe financier Banque TD (octobre)	2,0	2,4	2,0	–
Université de Toronto (octobre)	2,0	2,5	3,0	2,6
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	**2,0**	**2,3**	**2,4**	**2,2**
Hypothèse de planification de l'Ontario	**1,9**	**2,2**	**2,3**	**2,1**

Sources : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (novembre 2015) et ministère des Finances de l'Ontario.

Comparaison avec le budget de 2015

Selon les perspectives moyennes du secteur privé, la croissance du PIB réel de l'Ontario devrait se situer à 2,0 % en 2015, ce qui est inférieur au taux de 2,8 % prévu lors de la publication du budget de 2015. Ces perspectives plus modestes découlent de la faiblesse des résultats affichés au cours du premier trimestre de l'année, en raison principalement de facteurs temporaires. Les perspectives pour la période allant de 2016 à 2018 sont en grande partie les mêmes que celles du budget de 2015.

GRAPHIQUE 3.2 **Les perspectives de croissance établies par le secteur privé sont plus faibles pour 2015, mais pratiquement inchangées de 2016 à 2018**

Projections de croissance du PIB réel de l'Ontario (en pourcentage)

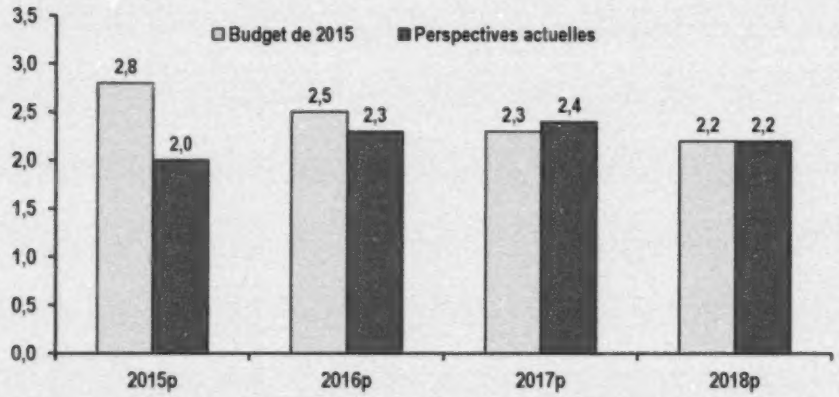

p = moyenne des projections du secteur privé.
Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (mars et novembre 2015).

Voici les principaux changements touchant les prévisions comparativement à celles faites dans le cadre du budget de 2015 :

- croissance inférieure du PIB réel et nominal en 2015;
- ralentissement de la croissance de l'emploi en 2015;
- plus faible croissance du PIB réel des États-Unis, et baisse du prix du pétrole et du dollar canadien.

TABLEAU 3.6 Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances :
Comparaison entre le budget de 2015 et l'exposé économique d'automne (EEA) de 2015
(variation en pourcentage)

	2015p		2016p		2017p	
	Budget 2015	EEA 2015	Budget 2015	EEA 2015	Budget 2015	EEA 2015
Produit intérieur brut réel	2,7	1,9	2,4	2,2	2,2	2,3
Produit intérieur brut nominal	4,2	2,9	4,2	4,2	4,2	4,4
Ventes au détail	4,2	4,4	4,2	4,5	4,0	3,7
Mises en chantier de logements (en milliers)	61,0	64,0	65,0	64,0	69,0	65,0
Revenu primaire des ménages	3,9	3,8	4,3	4,3	4,4	4,5
Rémunération des employés	4,0	3,6	4,3	4,3	4,4	4,4
Excédent net d'exploitation – sociétés	5,0	(0,8)	4,8	5,8	4,7	5,7
Emploi	1,1	0,7	1,3	1,1	1,4	1,3
Création d'emplois (en milliers)	78	46	93	78	99	93
Indice des prix à la consommation	1,2	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0
Principaux facteurs externes						
Produit intérieur brut réel américain	3,1	2,4	2,9	2,6	2,7	2,5
Pétrole brut WTI (en $ US le baril)	55	50	70	55	79	63
Dollar canadien (cents américains)	79,5	78,5	80,0	75,5	85,0	78,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1] (en pourcentage)	0,6	0,5	1,1	0,6	2,5	1,5
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1] (en pourcentage)	1,8	1,5	2,7	2,0	3,8	3,1

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Blue Chip Economic Indicators (octobre et novembre 2015) et ministère des Finances de l'Ontario.

Section B : Perspectives financières

À l'heure actuelle, le gouvernement prévoit des déficits de 7,5 milliards de dollars en 2015-2016 et de 4,5 milliards de dollars en 2016-2017 ainsi qu'un retour à l'équilibre budgétaire en 2017-2018. Cela représente une amélioration de 1,0 milliard de dollars en 2015-2016 et de 0,3 milliard de dollars en 2016-2017 par rapport aux objectifs concernant le déficit indiqués dans le budget de 2015.

Les revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,5 % entre 2014-2015 et 2017-2018, ce qui représente une hausse légèrement supérieure à celle prévue dans le budget de 2015.

La croissance annuelle des charges de programmes devrait s'établir en moyenne à 0,9 % entre 2014-2015 et 2017-2018, ce qui est conforme à ce qui avait été prévu dans le budget de 2015.

À l'heure actuelle, on prévoit que les charges liées à l'intérêt sur la dette seront inférieures aux prévisions du budget de 2015. Globalement, le montant des charges totales devrait progresser à un taux moyen de 1,3 % par année pour la période de 2014-2015 à 2017-2018.

La réserve demeure inchangée depuis les prévisions du budget de 2015; elle est maintenue par mesure de protection contre les changements négatifs aux revenus et aux charges de la province.

TABLEAU 3.7 Plan financier et perspectives à moyen terme de l'Ontario
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2014-2015	Perspectives actuelles 2015-2016	Perspectives à moyen terme	
			2016-2017	2017-2018
Revenus	**118,5**	**125,6**	**129,5**	**135,3**
Charges				
Programmes	118,2	120,9	120,6	121,3
Intérêt sur la dette	10,6	11,3	12,2	12,9
Total des charges	**128,9**	**132,2**	**132,8**	**134,1**
Réserve	–	1,0	1,2	1,2
Excédent/(Déficit)	**(10,3)**	**(7,5)**	**(4,5)**	**–**
Dette nette en pourcentage du PIB	39,4	40,2	40,2	39,4
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	26,0	26,3	25,8	24,7

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Mise à jour financière de 2015-2016

Au total, les perspectives de revenus de la province en 2015-2016 se chiffrent à 125,6 milliards de dollars, soit 1,2 milliard de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de 2015. Cette augmentation est principalement attribuable aux progrès que le gouvernement a réalisés dans sa stratégie d'optimisation des actifs par suite du récent appel public à l'épargne (PAPE) de Hydro One (voir la section C du chapitre I, *Bâtir l'infrastructure de demain et optimiser les actifs*). L'augmentation traduit aussi des revenus fiscaux légèrement supérieurs aux prévisions.

Les perspectives des charges totales de programmes pour 2015-2016, qui se chiffrent à 0,4 milliard de dollars, sont supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget de 2015. Ceci s'explique surtout par la proposition du gouvernement d'investir 325 millions de dollars en 2015-2016 dans un nouveau Fonds d'investissement vert qui visera à réduire les émissions de GES tout en consolidant l'économie.

On s'attend à ce que les charges liées à l'intérêt sur la dette de 2015-2016 soient inférieures de 0,1 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2015. Cette situation est surtout attribuable au fait que les taux d'intérêt sont inférieurs aux prévisions.

Les perspectives de charges totales pour 2015-2016 devraient être supérieures de 0,3 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2015.

On a prévu pour 2015-2016 une réserve de 1,0 milliard de dollars afin de protéger le plan financier contre les variations défavorables des revenus et des charges de la province.

TABLEAU 3.8 Mise à jour financière en cours d'exercice pour 2015-2016
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Perspectives actuelles	Variation en cours d'exercice
Revenus	**124 390**	**125 635**	**1 245**
Charges			
Programmes	120 492	120 889	397
Intérêt sur la dette	11 410	11 270	(140)
Total des charges	**131 902**	**132 159**	**257**
Réserve	1 000	1 000	–
Excédent/(Déficit)	**(8 512)**	**(7 524)**	**988**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variations des revenus en 2015-2016 depuis la publication du budget de 2015

Au total, les perspectives de revenus de la province en 2015-2016 se chiffrent à 125,6 milliards de dollars, soit 1,2 milliard de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de 2015.

Tableau 3.9 Sommaire des variations des revenus depuis le budget de 2015
(en millions de dollars)

	2015-2016
Variations des revenus fiscaux	
Impôt sur le revenu des particuliers	400
Droits de cession immobilière	203
Contribution-santé de l'Ontario	40
Impôt-santé des employeurs	(24)
Impôt des sociétés	(190)
Taxe de vente	(274)
Total des variations des revenus fiscaux	**155**
Variations des autres revenus non fiscaux	**1 090**
Total des variations des revenus depuis la publication du budget de 2015	**1 245**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Détails des variations des revenus en cours d'exercice pour 2015-2016

Les principales variations des projections de revenus depuis la publication du budget de 2015 comprennent les suivantes :

- Les revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** (IRP) affichent une hausse de 400 millions de dollars en raison d'une augmentation des revenus fiscaux de 2014 provenant du traitement des déclarations de revenus depuis la publication du budget de 2015. L'IRP a aussi profité d'un redressement ponctuel pour les exercices précédents. Cet accroissement est compensé en partie par une progression plus lente que prévu des salaires et traitements en 2015.
- Les revenus tirés des **droits de cession immobilière** s'élèvent à 203 millions de dollars de plus étant donné la vigueur du marché du logement de l'Ontario.
- Les revenus provenant de la **Contribution-santé de l'Ontario** devraient afficher une hausse de 40 millions de dollars parce que le traitement des déclarations de revenus depuis la publication du budget de 2015 et le redressement ponctuel pour l'exercice antérieur ont généré des revenus fiscaux plus élevés pour 2014. Cette hausse est en partie neutralisée par la progression plus lente que prévu des salaires et traitements en 2015.

- On estime que les revenus tirés de l'**impôt-santé des employeurs** sont de 24 millions de dollars moins élevés, ce qui s'explique par la hausse plus modeste des traitements et salaires prévue en 2015.
- Les revenus tirés de l'**impôt des sociétés** sont de 190 millions de dollars inférieurs aux prévisions. Cela est surtout attribuable au ralentissement de la croissance des bénéfices en 2015 et à la diminution des cotisations fiscales en 2014. Comme cette baisse anticipée avait été constatée dans les *Comptes publics de l'Ontario 2014-2015*, elle est en partie compensée, ce qui a eu pour effet d'éliminer le redressement ponctuel négatif aux revenus de 2015-2016 qui avait été supposé dans les prévisions du budget de 2015.
- Les revenus tirés de la **taxe de vente** accusent une baisse de 274 millions de dollars d'après l'estimation fournie par le gouvernement fédéral qui tient compte d'un ralentissement de la croissance économique en 2015 et de remboursements de la taxe de vente plus élevés pour les habitations.
- On prévoit que les **autres revenus non fiscaux** seront de 1 090 millions de dollars supérieurs aux prévisions en raison des revenus nets plus élevés que prévu tirés des progrès réalisés dans la stratégie d'optimisation des actifs à la suite du récent PAPE de Hydro One. Pour de plus amples renseignements, voir la section C du chapitre 1, *Bâtir l'infrastructure de demain et optimiser les actifs*.

Variations des charges en 2015-2016 depuis la publication du budget de 2015

Les perspectives des charges totales pour 2015-2016, qui se chiffrent à 132,2 milliards de dollars, sont supérieures de 0,3 milliard aux prévisions du budget de 2015.

TABLEAU 3.10 Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget de 2015
(en millions de dollars)

	2015-2016
Variations des charges de programmes contrebalancées par des montants du fonds de prévoyance	
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	29,6
Règlements	4,5
Soutien pour la crise des réfugiés	3,8
Fonds de prévoyance	(37,9)
Variation nette des charges de programmes contrebalancées par des montants provenant du fonds de prévoyance	–
Autres variations des charges de programmes	
Fonds d'investissement vert	325,0
Gestion des actifs et réorganisation stratégiques au titre du PAPE de Hydro One	63,0
Bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée	9,3
Autres charges de programmes	0,0
Total des autres variations des charges de programmes	**397,4**
Évolution nette des charges de programmes indiquées dans Finances de l'Ontario – premier trimestre	–
Intérêt sur la dette	(140,0)
Total des variations de charges depuis la publication du budget de 2015	**257,4**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Détails des variations des charges au cours de l'exercice 2015-2016

Les charges ont connu les variations suivantes depuis la publication du document *Finances de l'Ontario – premier trimestre 2015-2016*.

Les principales variations des projections de charges contrebalancées par des montants provenant des fonds de prévoyance, comprennent les suivantes :

- Un montant supplémentaire de 29,6 millions de dollars pour appuyer les activités liées aux **mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt** jusqu'à la fin de la saison des incendies de 2015.
- Un montant supplémentaire de 4,5 millions de dollars aux fins du **règlement des revendications territoriales** de la Première Nation de Windy Point et la **demande de règlement historique** de la Première Nation Rainy River concernant la **submersion des terres**.
- Une augmentation en cours d'exercice de 3,8 millions de dollars pour **soutenir l'arrivée et l'intégration des réfugiés et appuyer les opérations internationales de secours humanitaires**.

Les autres principales variations des charges prévues comprennent les suivantes :

- Une proposition d'investissement de 325,0 millions de dollars par l'entremise d'un **Fonds d'investissement vert** qui visera à réduire les émissions de GES tout en consolidant l'économie.
- Une augmentation de 63,0 millions de dollars pour **la gestion des actifs et la réorganisation stratégiques** au titre du PAPE de Hydro One.
- Une augmentation de 9,3 millions de dollars pour les **bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée** comme le Bureau du vérificateur général et le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario.
- Une augmentation de 35 000 $ pour l'Office des affaires francophones, intégralement compensée par la hausse des revenus fédéraux, visant l'aide au financement de la **Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne**, qui s'est tenue à Toronto en juin 2015.
- Les **charges d'intérêt sur la dette** s'élèvent à 140,0 millions de dollars de moins que les prévisions du budget de 2015, ce qui s'explique surtout par des taux d'intérêt inférieurs aux prévisions.

Perspectives financières à moyen terme

Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme

Les perspectives de revenus à moyen terme reposent sur les données actuelles concernant les revenus et les projections relatives à l'économie de la province décrites à la section A, *Perspectives économiques de l'Ontario* du présent chapitre, ainsi que sur l'incidence prévue des mesures prises par le gouvernement. Les revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,5 % entre 2014-2015 et 2017-2018.

Certains renseignements clés, qui devraient être connus d'ici la fin de l'exercice en cours, pourraient avoir de fortes répercussions sur les perspectives à moyen terme.

TABLEAU 3.11 Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Perspectives actuelles	Perspectives à moyen terme	
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus			
Revenus fiscaux	87,6	91,5	95,3
Gouvernement du Canada	22,9	24,0	24,8
Revenus tirés des entreprises publiques	4,8	5,2	5,5
Autres revenus non fiscaux	10,4	8,8	9,7
Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015	**125,6**	**129,5**	**135,3**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis

Les perspectives de **revenus fiscaux** à moyen terme tiennent compte des données actuelles sur les revenus et les prévisions actuelles relatives à l'économie de l'Ontario. Les revenus fiscaux devraient progresser de 13,0 milliards de dollars entre 2014-2015 et 2017-2018, soit à un taux moyen de 5,0 % par année, ce qui est conforme au taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) nominal de 3,8 % après constatation des redressements pour les exercices précédents en 2014-2015.

Les prévisions concernant les transferts du **gouvernement du Canada** sont fondées sur les ententes de financement fédérales-provinciales en vigueur. Les transferts fédéraux demeurent inchangés par rapport aux perspectives énoncées dans le budget de 2015. Globalement, le montant des transferts devrait progresser à moyen terme, ce qui est principalement attribuable aux augmentations projetées des principaux transferts du gouvernement du Canada.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les prévisions de ces dernières. On prévoit que leurs revenus globaux demeureront stables par rapport aux perspectives énoncées dans le budget de 2015. Ces revenus devraient augmenter à moyen terme, principalement à cause de la hausse du bénéfice net de l'ensemble des entreprises publiques.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** reposent sur les projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux. Elles tiennent compte de l'incidence nette de la stratégie d'optimisation des actifs du gouvernement qui s'est traduite par une hausse des revenus en 2015-2016. Ce poste englobe aussi une estimation provisoire des revenus que devrait produire la vente aux enchères des droits de plafonnement et d'échange à compter de 2017, ce qui pourrait faire s'accroître les revenus en 2016-2017 et en 2017-2018. Pour de plus amples renseignements, voir la section C, *Bâtir l'infrastructure de demain et optimiser les actifs*, et la section G, *S'attaquer au changement climatique*, du chapitre I.

Variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2015

TABLEAU 3.12 Sommaire des variations de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2015
(en milliards de dollars)

	Perspectives actuelles	Perspectives à moyen terme	
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Total des revenus – budget de 2015	**124,4**	**129,4**	**134,4**
Source de la variation			
Assiette des revenus fiscaux	0,0	0,1	0,1
Variation des revenus ponctuels	0,6	0,0	0,0
Ralentissement de la croissance économique	(0,5)	(0,3)	(0,4)
Hausse des revenus découlant de l'optimisation des biens	1,1	–	–
Prévision préliminaire du produit tiré du système de plafonnement et d'échange	–	0,3	1,3
Variations depuis la publication du budget de 2015	**1,2**	**0,1**	**1,0**
Revenus totaux – *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015*	**125,6**	**129,5**	**135,3**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'**assiette des revenus fiscaux** de 2014 s'accroît légèrement à moyen terme. Le traitement des déclarations de revenus des particuliers de 2014 fait augmenter l'assiette fiscale, mais cela est en partie neutralisé par les revenus tirés de l'impôt des sociétés, qui ont été inférieurs aux prévisions en 2014.

Les **variations aux revenus ponctuels** en 2015-2016 tiennent compte en grande partie de l'incidence nette des redressements pour les exercices précédents visant l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt des sociétés. Cela comprend un rajustement positif à l'impôt des sociétés en 2015-2016 puisque la faiblesse attendue des cotisations d'impôt en 2014 avait été constatée dans les *Comptes publics de l'Ontario 2014-2015*, ce qui a eu pour effet d'éliminer le redressement ponctuel négatif aux revenus de 2015-2016 pour les exercices antérieurs ayant été supposé dans les prévisions du budget de 2015.

Les perspectives de revenus à moyen terme ont diminué en raison du **ralentissement de la croissance économique** en 2015. Ce recul n'est pas aussi important que le suggère la règle empirique du PIB nominal (se reporter à la page 273 du budget de 2015) vu la composition favorable des facteurs de croissance.

Les progrès du gouvernement dans sa **stratégie d'optimisation des actifs** a fait progresser les revenus en 2015-2016.

Les perspectives de revenus tiennent aussi compte des revenus que devrait générer la vente aux enchères des droits d'émission de GES dans le cadre du système de **plafonnement et d'échange** à compter de 2017. Il existe un éventail d'estimations concernant le produit que pourrait générer le système de plafonnement et d'échange proposé. Une estimation préliminaire porte ce produit à 1,3 milliard de dollars en 2017-2018 et inclut une incidence financière partielle en 2016-2017. Cette estimation repose sur la conception actuelle du système qui fait l'objet de discussions entre les parties concernées. Le produit réel dépendra de la conception définitive qui sera adoptée par voie de réglementation.

Perspectives des charges à moyen terme

Les perspectives des charges de programmes à moyen terme sont supérieures aux prévisions contenues dans le budget de 2015. Ceci s'explique par l'actualisation du plan financier qui tient compte de l'engagement du gouvernement d'affecter la totalité du produit tiré du système de plafonnement et d'échange aux mesures visant à réduire les émissions de GES. Pour de plus amples renseignements, voir la section G du chapitre I, *S'attaquer au changement climatique*.

En phase avec le budget de 2015, la croissance des charges de programmes sera maintenue en moyenne à 0,9 % par année entre 2014-2015 et 2017-2018, ce qui est inférieur à la croissance annuelle moyenne de 1,4 % à ce titre au cours des quatre dernières années. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre II, *Un cheminement raisonnable vers un budget équilibré*.

L'intérêt sur les charges liées à la dette devrait être de 0,2 milliard de dollars inférieur en 2016-2017 et de 0,3 milliard de dollars inférieur en 2017-2018 aux prévisions faites dans le budget de 2015, principalement à cause des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Le total des charges devrait augmenter pour s'établir à 134,1 milliards de dollars d'ici 2017-2018, ce qui est supérieur aux prévisions du budget de 2015.

Prudence financière

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier de l'Ontario se fonde sur une approche prudente et prévoit une réserve visant à protéger les perspectives financières des variations défavorables relatives aux revenus et aux charges de la province. La réserve demeure inchangée par rapport au budget de 2015 et est fixée à 1,2 milliard de dollars pour 2016-2017 et 2017-2018, respectivement.

Le plan financier comporte aussi des fonds de prévoyance (pour le fonctionnement et pour les immobilisations) qui visent à atténuer les risques liés aux charges – surtout dans des cas où la santé et la sécurité ou encore les services aux personnes les plus vulnérables pourraient être en péril – qui pourraient avoir un effet néfaste sur les résultats financiers de l'Ontario.

Détails des finances de l'Ontario

Les tableaux et les graphiques qui suivent renferment des renseignements sur les finances de la province, qui incluent des données financières historiques, des indicateurs financiers clés et des détails sur le plan financier et les perspectives de l'Ontario.

TABLEAU 3.13 Revenus
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	Chiffres réels 2014-2015	Perspectives actuelles 2015-2016
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	25 574	26 929	29 313	30 777
Taxe de vente[1]	20 957	20 481	21 689	22 708
Impôt des sociétés	12 093	11 423	9 557	11 152
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires[2]	5 511	5 457	5 561	5 715
Impôt-santé des employeurs	5 137	5 283	5 415	5 656
Contribution-santé de l'Ontario	3 067	3 128	3 366	3 498
Taxe sur l'essence	2 390	2 363	2 447	2 457
Droits de cession immobilière	1 484	1 614	1 778	1 985
Taxe sur le tabac	1 142	1 110	1 163	1 262
Taxe sur les carburants	710	718	739	752
Taxe sur la bière et le vin	560	557	560	575
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	324	543	180	524
Autres impôts et taxes	469	360	507	491
	79 418	**79 966**	**82 275**	**87 552**
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	11 315	11 940	12 408	13 065
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 591	4 689	4 847	4 976
Péréquation	3 261	3 169	1 988	2 363
Programmes d'infrastructure	116	123	137	308
Programmes du marché du travail	897	909	896	914
Logement social	483	474	465	448
Fonds pour la réduction des temps d'attente	97	96	–	–
Autres paiements fédéraux	901	877	874	816
	21 661	**22 277**	**21 615**	**22 890**
Entreprises publiques				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 816	2 009	1 995	1 920
Régie des alcools de l'Ontario	1 721	1 723	1 831	1 880
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Inc.	932	1 605	1 789	1 012
	4 469	**5 337**	**5 615**	**4 812**
Autres revenus non fiscaux				
Remboursements	932	962	985	980
Droits – Permis de conduire et immatric. des véhicules	1 125	1 248	1 433	1 592
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	939	954	956	865
Recouvrements – Contrats d'approv. en électricité	1 323	1 296	950	793
Ventes et locations	1 188	1 160	2 336	3 893
Autres droits, permis et licences	760	759	693	979
Réduction nette du passif – Conventions d'achat d'électricité	263	243	217	172
Redevances	226	242	275	262
Divers autres revenus non fiscaux[3]	1 065	1 467	1 196	845
	7 821	**8 331**	**9 041**	**10 381**
Total des revenus	**113 369**	**115 911**	**118 546**	**125 635**

[1] Les revenus provenant de la taxe de vente ne comprennent pas le crédit de taxe de vente de l'Ontario ni le volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

[2] Les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ne comprennent pas le volet impôts fonciers du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers ni la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier.

[3] Les divers autres revenus non fiscaux sont relativement élevés en 2013-2014, en raison du gain découlant de la vente d'actions de la société General Motors que détenait la province et des recouvrements supérieurs des dépenses de l'exercice précédent.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 3.14 Total des charges
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2012-2013	2013-2014	Chiffres réels 2014-2015	Perspectives actuelles 2015-2016
Affaires autochtones[1]	65	63	67	75,6
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales[1]	1 016	864	900	1 028,8
Procureur général	1 683	1 813	1 783	1 779,8
Commission de régie interne[2]	197	199	264	219,9
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 911	3 997	4 132	4 314,1
Affaires civiques, Immigration et Commerce international	161	152	157	164,4
Services sociaux et communautaires	9 696	9 977	10 551	11 114,9
Sécurité communautaire et Services correctionnels[1]	2 309	2 380	2 524	2 466,6
Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation[1]	998	992	1 076	1 205,9
Éducation[1]	23 142	23 645	24 630	25 231,5
Énergie[1]	340	311	326	322,9
Environnement et Action en matière de changement climatique[1]	485	480	486	503,3
Bureaux du corps exécutif	30	30	43	36,8
Finances[1]	806	845	857	860,0
Office des affaires francophones	5	5	5	8,5
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	596	594	573	601,9
Santé et Soins de longue durée	47 594	48 933	50 039	50 770,9
Travail	281	303	305	310,5
Affaires municipales et Logement[1]	830	845	889	920,0
Richesses naturelles et Forêts[1]	694	720	713	720,2
Développement du Nord et Mines	718	719	804	756,7
Tourisme, Culture et Sport[1]	1 424	1 337	1 246	1 292,2
Formation, Collèges et Universités	7 337	7 572	7 660	7 809,7
Transports	2 478	2 823	2 944	3 456,9
Secrétariat du Conseil du Trésor[1]	588	232	307	487,3
Intérêt sur la dette[3]	10 341	10 572	10 635	11 270,1
Autres charges[1]	4 863	5 962	4 944	5 920,0
Cible d'économies de l'examen des programmes	–	–	–	(490,0)
Économies de fin d'exercice[4]	–	–	–	(1 000,0)
Total des charges	**122 589**	**126 364**	**128 860**	**132 159,4**

[1] Les détails des autres charges des ministères se trouvent au tableau 3.15, Détails des autres charges.

[2] Le montant de 2014-2015 tient compte des dépenses engagées pour les élections générales de 2014.

[3] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 232 millions de dollars en 2012-2013, à 134 millions de dollars en 2013-2014, à 202 millions de dollars en 2014-2015 et à 170 millions de dollars en 2015-2016.

[4] Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent de la sous-utilisation prévue des fonds traditionnellement constatée en fin d'exercice et attribuable à différents facteurs comme les économies réalisées dans les programmes ou encore des modifications au démarrage ou aux plans de mise en oeuvre de projets.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 3.15 Détails des autres charges
(en millions dollars)

Charges des ministères	2012-2013	2013-2014	Chiffres réels 2014-2015	Perspectives actuelles 2015-2016
Affaires autochtones				
Investissements ponctuels – y compris les règlements	–	12	3	4,5
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales				
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	19	132	36	12,5
Aide provisoire	–	17	7	–
Sécurité communautaire et Services correctionnels				
Soutien de durée limitée pour la sécurité des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	1	5	44	182,7
Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation				
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	–	–	–	235,2
Éducation				
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario[1]	895	873	564	71,0
Économies ponctuelles liées à la main-d'oeuvre	(1 296)	–	–	–
Énergie				
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	994	1 006	1 078	860,0
Gestion des actifs et réorganisation stratégiques liées au PAPE de Hydro One		–	–	63,0
Environnement et Action en matière de changement climatique				
Investissements de durée limitée	78	–	–	–
Finances				
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	592	569	542	512,5
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	1 323	1 296	920	793,0
Fonds d'investissement vert	–	–	–	325,0
Affaires municipales et Logement				
Investissements de durée limitée dans les logements sociaux et abordables des municipalités	158	155	153	160,3
Investissements de durée limitée	42	208	7	–
Richesses naturelles et Forêts				
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	180	92	79	99,4
Tourisme, Culture et Sport				
Investissements de durée limitée pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	358	332	405	899,9
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	–	511,1
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	100,0
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	1 519	1 265	1 106	1 090,0
Total des autres charges	**4 863**	**5 962**	**4 944**	**5 920,0**

[1] Les chiffres tiennent compte des charges de retraite du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les cotisations de contrepartie de l'Ontario au régime sont passées de 1 395 millions de dollars en 2012-2013 à 1 593 millions de dollars en 2015-2016.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 3.16 Dépenses liées à l'infrastructure en 2015-2016
(en millions de dollars)

Secteur	Dépenses totales liées à l'infrastructure Chiffres réels 2014-2015[1]	Persp. actuelles 2015-2016		
		Investiss. dans les immobil.[2,3(i)]	Transferts et autres dépenses – Infrastructure[4]	Dépenses totales liées à l'infrastructure[3(ii)]
Transports				
Transports en commun	2 775	2 659	546	3 205
Routes provinciales	2 323	2 466	–	2 466
Autres – Transports, biens et planification	779	751	120	871
Santé				
Hôpitaux	3 386	2 425	243	2 668
Autres – Santé	182	70	206	276
Éducation	1 833	1 885	57	1 941
Postsecondaire				
Collèges et autres	351	347	15	362
Universités	168	–	214	214
Services sociaux	231	27	315	342
Justice	144	91	152	243
Autres secteurs[5]	645	418	861	1 279
Total partiel	**12 817**	**11 138**	**2 728**	**13 866**
Moins : apport des administrations fédérale et municipales	102	75	255	330
Total	**12 715**	**11 063**	**2 473**	**13 536**

[1] Comprend 11,1 milliards de dollars d'investissements en immobilisations.

[2] Comprend 170 millions de dollars d'intérêt capitalisé durant la construction.

[3] Comprend environ 2 milliards de dollars d'investissements de tiers dans les hôpitaux, collèges et écoles. À l'exclusion de ce montant : i) l'investissement dans les immobilisations financé par la province d'environ 9,1 milliards de dollars; ii) le total des dépenses liées à l'infrastructure d'environ 11,9 milliards de dollars.

[4] Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes provinciaux dont les résultats ne sont pas consolidés.

[5] Comprend l'administration du gouvernement, les ressources naturelles, et les secteurs de la culture et du tourisme.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 3.17 Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices[1]
(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus	**97 120**	**104 115**	**97 532**
Charges			
Programmes	86 020	94 601	95 375
Intérêt sur la dette[3]	8 831	8 914	8 566
Total des charges	**94 851**	**103 515**	**103 941**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**2 269**	**600**	**(6 409)**
Dette nette[4]	153 742	156 616	169 585
Déficit accumulé	106 776	105 617	113 238
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	578 214	601 735	608 446
Revenu primaire des ménages	381 890	403 408	414 724
Population – Juillet (en milliers)	12 662	12 764	12 883
Dette nette par habitant (en dollars)	12 142	12 270	13 164
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	30 161	31 605	32 193
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	9,1	8,6	8,8
Dette nette en pourcentage du PIB	26,6	26,0	27,9
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	18,5	17,6	18,6

[1] Les revenus et les charges ont été redressés pour tenir compte d'une modification comptable neutre sur le plan financier découlant de la présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, conformément aux explications présentées dans le budget de l'Ontario de 2010, de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'organismes du gouvernement qui est décrite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2011* et de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'un certain nombre de mesures fiscales, notamment des transferts ou des subventions, qui est décrite dans le budget de 2012.

[2] Depuis 2009-2010, les investissements dans les immobilisations corporelles moins importantes appartenant à la province sont inscrits à l'actif et amortis dans les charges. Sont comptabilisées selon la même méthode toutes les immobilisations appartenant à des organismes dont les résultats sont consolidés.

[3] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 232 millions de dollars en 2012-2013, à 134 millions de dollars en 2013-2014, à 202 millions de dollars en 2014-2015 et à 170 millions de dollars en 2015-2016.

[4] Depuis 2009-2010, la dette nette comprend la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. À des fins de comparaison, la dette nette a été redressée de 2006-2007 à 2008-2009 pour se conformer à cette nouvelle présentation.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

2009-2010[2]	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Chiffres réels 2014-2015	Perspectives actuelles 2015-2016
96 313	**107 175**	**109 773**	**113 369**	**115 911**	**118 546**	**125 635**
106 856	111 706	112 660	112 248	115 792	118 225	120 889
8 719	9 480	10 082	10 341	10 572	10 635	11 270
115 575	**121 186**	**122 742**	**122 589**	**126 364**	**128 860**	**132 159**
–	–	–	–	–	–	1 000
(19 262)	**(14 011)**	**(12 969)**	**(9 220)**	**(10 453)**	**(10 314)**	**(7 524)**
193 589	214 511	235 582	252 088	267 190	284 576	298 315
130 957	144 573	158 410	167 132	176 634	187 511	195 035
597 882	630 989	659 743	680 084	693 210	721 970	742 825
412 847	424 251	444 076	459 111	473 905	490 412	508 917
12 998	13 135	13 264	13 410	13 551	13 678	13 792
14 894	16 331	17 762	18 798	19 717	20 806	21 630
31 763	32 299	33 481	34 236	34 972	35 855	36 899
9,1	8,8	9,2	9,1	9,1	9,0	9,0
32,4	34,0	35,7	37,1	38,5	39,4	40,2
21,9	22,9	24,0	24,6	25,5	26,0	26,3

GRAPHIQUE 3.3 Composition des revenus, 2015-2016

Total des revenus en 2015-2016 : 125,6 milliards de dollars

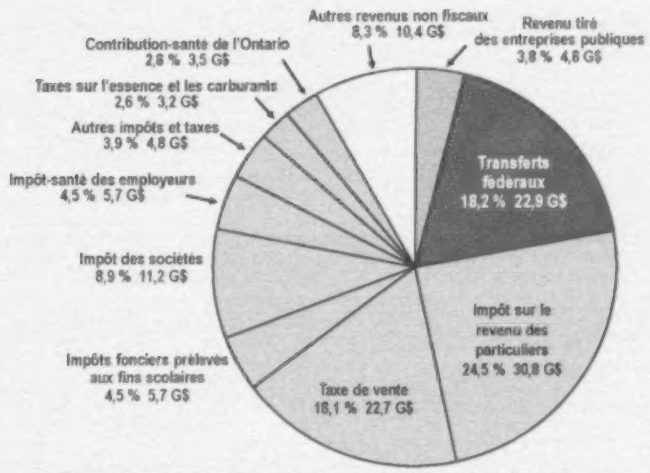

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

GRAPHIQUE 3.4 Composition des charges totales, 2015-2016

Total des charges en 2015-2016 : 132,2 milliards de dollars

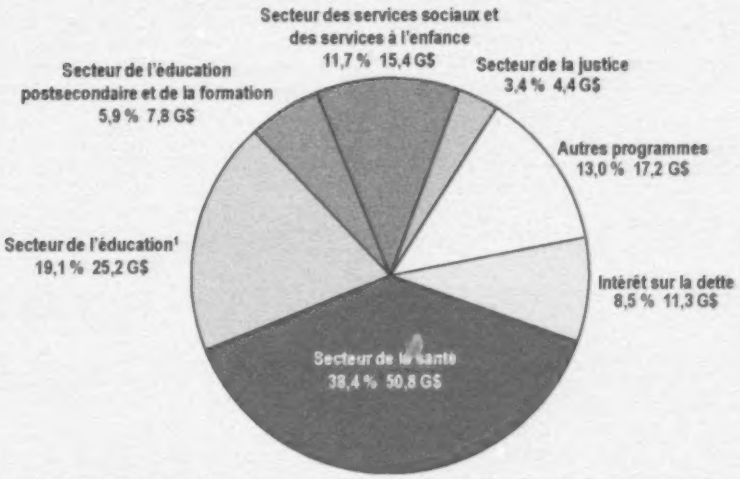

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges à ce titre sont comprises dans les autres programmes.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Section C : Renforcer le régime ontarien d'évaluation et d'impôts fonciers

Le gouvernement renforce le régime ontarien d'évaluation et d'impôts fonciers par un ensemble de mesures telles que la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier, la création d'un régime d'impôts fonciers provincial moderne et équitable, et la proposition d'améliorations qui rendraient le programme de plafonnement de l'impôt foncier applicable aux entreprises plus équitable et plus transparent.

Un régime d'évaluation et d'impôts fonciers solide et concurrentiel est dans l'intérêt de la province et des municipalités, car il aide à soutenir les services municipaux à l'échelle locale et le système d'éducation élémentaire et secondaire de l'Ontario.

La province a mis en oeuvre plusieurs mesures importantes qui ont amélioré l'équité, l'efficacité et la prévisibilité du régime d'évaluation et d'impôts fonciers en Ontario, tant pour les propriétaires fonciers que pour les municipalités. La province continue de collaborer avec les principaux intervenants dans le but d'améliorer encore davantage le régime d'évaluation et d'impôts fonciers de l'Ontario.

Budget de 2015 : *Favoriser l'essor de l'Ontario*

Le budget de 2015 a mis en lumière certaines initiatives visant à renforcer le régime d'évaluation et d'impôts fonciers de l'Ontario :

- **Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier** – améliorer le régime d'évaluation foncière en mettant en oeuvre les recommandations de l'examen de l'évaluation conjointement avec la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC), les municipalités et les intervenants.
- **Impôt foncier provincial (IFP)** – annoncer des modifications à l'IFP pour 2015 et 2016, un premier pas important vers la création d'un régime d'IFP équitable et moderne. C'est la première fois en plus de 60 ans que les taux d'IFP sont mis à jour de manière à faire augmenter les revenus.
- **Programme de paiement spécial relatif aux barrages** – travailler avec les municipalités afin d'explorer les moyens de réduire graduellement ce programme d'atténuation de façon équitable et raisonnable, et explorer la possibilité de rétablir l'imposition foncière des barrages hydroélectriques.

Progrès réalisés depuis le budget de 2015

L'Ontario continue de faire des progrès considérables relativement à ces engagements.

Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier

La province s'efforce de renforcer le régime d'évaluation foncière de l'Ontario en mettant en oeuvre les recommandations de l'examen de l'évaluation.

La mise en place d'un processus de divulgation préalable pour les biens commerciaux à usage particulier qui fait appel à des méthodes d'évaluation complexes constitue l'une de ses principales recommandations. Cette initiative permettra aux entreprises et aux municipalités touchées de contribuer à la détermination des valeurs imposables avant la préparation du rôle d'évaluation. Dans le cadre de cette initiative, la MPAC a publié des guides méthodologiques afin d'améliorer la transparence des procédés d'évaluation.

Impôt foncier provincial

Dans le cadre de l'examen continu de l'IFP, le gouvernement consultera les résidents du Nord sur les moyens à prendre pour réduire encore davantage les iniquités fiscales dans cette région avant de déterminer le taux de rajustement de l'IFP pour 2017. La province a déjà entamé la prochaine série de discussions en organisant 15 séances d'information dans la région entre août et octobre. Ces rencontres ont permis aux propriétaires fonciers dans les territoires non érigés en municipalité d'en apprendre davantage sur les changements apportés à l'IFP et de faire des observations.

Programme de paiement spécial relatif aux barrages

L'Ontario a effectué des analyses approfondies et tenu des discussions productives avec des représentants du secteur municipal et de celui de l'électricité, dans le cadre de l'examen, par le gouvernement, des options relatives à la réduction graduelle et à l'imposition. Il est complexe et difficile d'envisager d'assujettir les barrages hydroélectriques à l'imposition foncière, particulièrement lorsqu'on tient compte de la priorité d'éviter toute répercussion négative sur les consommateurs d'électricité.

Prochaines étapes

Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier

Dans le cadre du processus de divulgation préalable, la MPAC a entamé des consultations sur les facteurs et les données analytiques liés au marché qui sous-tendent l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier et publiera des rapports d'évaluation renfermant cette information au début de 2016.

Autre mesure pour soutenir les objectifs des recommandations de l'examen de l'évaluation : la province propose d'apporter des améliorations au processus de demande de réexamen afin de normaliser les échéanciers et de favoriser la résolution précoce des questions relatives à l'évaluation foncière.

Programme de paiement spécial relatif aux barrages

Alors qu'on examine les options relatives à la réduction graduelle et à l'imposition, le gouvernement comprend que les municipalités devraient pouvoir disposer d'autant d'information préalable que possible afin de soutenir leur processus budgétaire pour l'année d'imposition à venir.

La province annonce donc la garantie d'un financement stable pour 2016. Cela signifie que les municipalités recevront le même montant au titre du Programme de paiement spécial relatif aux barrages pour 2016 que pour 2015, sous réserve de tout rajustement pour travaux d'entretien nécessaires relatifs à des changements comme la mise hors service de centrales hydroélectriques.

Programme de plafonnement de l'impôt foncier applicable aux entreprises

Le programme de plafonnement de l'impôt foncier applicable aux entreprises a été mis en oeuvre en 1998 alors que la province transformait le régime d'impôts fonciers afin d'adopter le modèle d'imposition basée sur l'évaluation selon la valeur actuelle (ÉVA) pour protéger les entreprises d'augmentations substantielles de leurs impôts fonciers par suite de cette transition. En 2015, un peu plus de 10 % des biens immeubles commerciaux dans toute la province étaient toujours inclus dans le programme de plafonnement, ce qui représente une diminution considérable par rapport au taux de près 90 % en 2004. Cependant, en raison des iniquités continues relatives à certains biens immeubles, de nombreux représentants des municipalités et des entreprises ont demandé que le programme de plafonnement soit modifié afin d'améliorer encore davantage l'équité et la transparence pour les propriétaires fonciers.

À compter de 2016, les municipalités auraient une plus grande souplesse pour progresser plus rapidement vers l'imposition basée sur l'ÉVA. Les municipalités qui satisfont à certains critères d'admissibilité établis par la province auraient la possibilité de se retirer du programme de plafonnement ou de l'éliminer progressivement, si cela avait un effet limité sur les biens immeubles commerciaux. Par suite de ces changements proposés, les municipalités seraient en mesure d'ajuster le programme de plafonnement afin qu'il réponde mieux aux facteurs locaux et de réduire le risque d'iniquités et de distorsions économiques pouvant découler du programme. Les biens immeubles retirés du programme de plafonnement continueraient de profiter de l'atténuation continue fournie par le programme d'application progressive de l'évaluation sur une période de quatre ans.

Section D : Emprunts et gestion de la dette

Les emprunts à long terme de l'Ontario devraient totaliser 30,1 milliards de dollars en 2015-2016. La province s'est engagée à assurer la viabilité de la dette et a prolongé la durée de son programme d'emprunt pour tirer profit des faibles taux d'intérêt. Pour l'exercice 2015-2016, la dette nette et la dette totale devraient se chiffrer à 298,3 milliards de dollars et à 324,3 milliards de dollars respectivement. L'Ontario s'est aussi engagé à aider à établir le marché canadien des obligations vertes et prévoit procéder à sa deuxième émission d'obligations vertes en 2015-2016.

L'Ontario exécute son programme d'emprunt de façon responsable afin de protéger l'intérêt public. Selon les prévisions de l'Ontario, dans l'ensemble, les besoins d'emprunt à long terme pour 2015-2016 ont diminué de 1,0 milliard de dollars comparativement aux prévisions du budget de 2015. Au 10 novembre 2015, la province avait mobilisé 20,1 milliards de dollars, soit 65 % de ses besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour cette année.

L'Ontario, qui est la première province canadienne à émettre des obligations vertes, ouvre la voie à l'établissement et au développement d'un marché des obligations vertes en dollars canadiens auquel participent des investisseurs du monde entier. La province prévoit procéder à sa deuxième émission d'obligations vertes en 2015-2016.

La dette nette de l'Ontario devrait atteindre 298,3 milliards de dollars au 31 mars 2016, soit 0,5 milliard de dollars de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2015. La dette nette se chiffrait à 284,6 milliards de dollars au 31 mars 2015.

En raison des faibles taux d'intérêt des dernières années, l'Ontario a prolongé l'échéance des titres de créance de son programme d'emprunt. Cela a permis à la province de tirer parti des faibles taux d'intérêt pour une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et aide à neutraliser l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les futurs coûts liés à l'intérêt sur la dette de la province.

Au début de l'exercice 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 52,4 milliards de dollars dont l'échéance dépasse 30 ans pour tirer parti des faibles taux d'intérêt. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a donc été prolongée considérablement, étant passée de 8,6 ans en 2008-2009 à 14,1 ans l'année dernière et à 16,1 ans au 10 novembre 2015.

Emprunts à long terme sur les marchés publics

On prévoit désormais que le déficit de la province pour 2015-2016 sera de 7,5 milliards de dollars, comparativement aux 8,5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2015. On prévoit que le total des besoins en matière de financement pour 2015-2016 sera de 1,3 milliard de dollars inférieur aux prévisions du budget de 2015.

Les emprunts à long terme contractés par la province en 2015-2016 devraient totaliser 30,1 milliards de dollars, soit 9,7 milliards de dollars de moins que le montant emprunté en 2014-2015 et 1,0 milliard de dollars de moins que les prévisions pour 2015-2016 indiquées dans le budget de 2015.

TABLEAU 3.18 Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
(en milliards de dollars)

	2015-2016				
	Budget 2015	Perspect. actuelles	Variation en cours d'exercice	2016-2017	2017-2018
Déficit/(Excédent)	8,5	7,5	(1,0)	4,5	–
Investissement dans les immobilisations corporelles	9,1	9,1	–	11,3	11,8
Redressements sans effet sur la trésorerie	(4,9)	(3,1)	1,8	(5,5)	(5,6)
Prêts à Infrastructure Ontario	1,1	1,1	0,0	0,5	0,4
Autres prêts/investissements nets	1,0	(0,3)	(1,3)	0,3	0,1
Dette arrivant à échéance	21,0	21,1	0,1	21,4	17,5
Remboursement de titres	0,2	0,1	(0,1)	0,1	0,1
Dividendes spéciaux de Hydro One	–	(0,8)	(0,8)	–	–
Total des besoins en matière de financement	**35,9**	**34,7**	**(1,3)**	**32,7**	**24,4**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	–	–	–	(0,1)	–
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	–	–	–	(1,7)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	–	0,8	0,8	(0,8)	–
Emprunts anticipés en 2014-2015	(4,8)	(5,3)	(0,5)	–	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**31,1**	**30,1**	**(1,0)**	**30,1**	**24,4**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres qui ont été arrondis.

Au 10 novembre 2015, l'Ontario avait emprunté 20,1 milliards de dollars à long terme sur les marchés publics.

GRAPHIQUE 3.5 Emprunts de 2015-2016

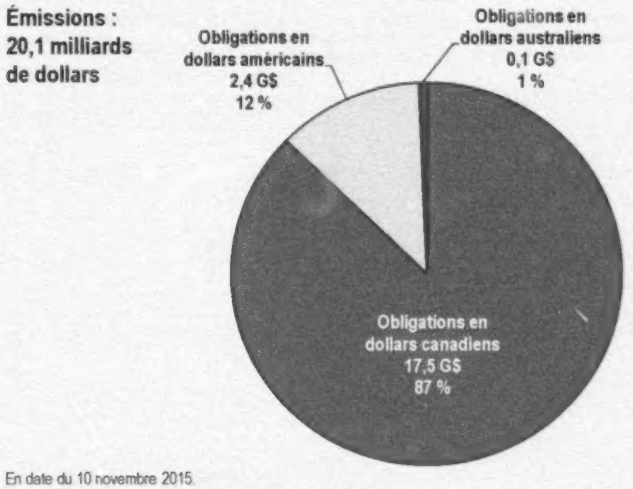

En date du 10 novembre 2015.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Jusqu'ici cette année, environ 87 % des emprunts ont été contractés en dollars canadiens, principalement par l'entremise d'obligations consortiales. Étant donné la forte demande des obligations de l'Ontario sur le marché du dollar canadien, la province a haussé sa cible d'emprunt en dollars canadiens pour la faire passer à au moins 75 % en 2015-2016 dans le budget de 2015. La cible précédente était de 70 %.

Environ 13 % des emprunts, soit 2,6 milliards de dollars, ont été contractés en devises. Le marché du dollar américain est demeuré une importante source de financement pour l'Ontario cette année, des emprunts de 2,4 milliards de dollars ayant été contractés en dollars américains. Le reste des emprunts contractés en devises l'ont été en dollars australiens.

Mise à jour sur les obligations vertes

En 2014, l'Ontario a mis sur pied avec succès son programme d'obligations vertes en procédant à une première émission d'obligations planétaires en dollars canadiens d'une valeur de 500 millions de dollars. La première Obligation verte de l'Ontario a été sursouscrite, les commandes de 2,4 milliards de dollars dépassant de 1,9 milliard de dollars la valeur de l'émission. Des investisseurs respectueux de l'environnement du Canada ainsi que des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie y ont participé, ce qui a amené de nouveaux acheteurs internationaux à prendre part au marché du dollar canadien.

La province prévoit procéder à sa deuxième émission d'obligations vertes, qui sera en dollars canadiens, avant la fin de mars 2016.

Engagement envers la viabilité de la dette

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, devrait s'élever à 324,3 milliards de dollars au 31 mars 2016 (315,0 milliards de dollars au 31 mars 2015).

La dette nette de l'Ontario équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers. On prévoit qu'elle devrait se chiffrer à 298,3 milliards de dollars au 31 mars 2016 (284,6 milliards de dollars au 31 mars 2015). La dette nette projetée pour le 31 mars 2016 était de 298,9 milliards de dollars dans le budget de 2015, de 305,3 milliards de dollars dans le budget de 2014 et de 303,9 milliards de dollars dans le budget de 2013. Le déficit accumulé devrait se chiffrer à 195,0 milliards de dollars au 31 mars 2016. La différence projetée de 103,3 milliards de dollars entre la dette nette et le déficit accumulé est attribuable au niveau constant d'investissements de la province dans l'infrastructure, comme l'illustre l'augmentation liée aux immobilisations corporelles.

Le ratio de la dette nette au PIB et le ratio du déficit accumulé au PIB de l'Ontario se stabilisent, et le gouvernement est toujours désireux de réduire le ratio de la dette nette au PIB pour le ramener au niveau de 27 % enregistré avant la récession.

GRAPHIQUE 3.6 **Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB**

Nota : À compter de 2005-2006, la dette nette a été redressée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic. Les données historiques sur le ratio de la dette nette au PIB ont été redressées pour correspondre à celles sur le PIB, publiées en novembre 2015 par Statistique Canada.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Coût de la dette

Le taux d'intérêt que l'Ontario paie pour sa dette est à la baisse depuis 1990-1991; le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale était alors de 10,9 %. Au 30 septembre 2015, il était de 3,7 %, taux inchangé par rapport à celui du 31 mars 2015 et inférieur au taux de 3,9 % du 31 mars 2014.

La baisse générale des taux d'intérêt des 25 dernières années ne peut durer indéfiniment. Afin de se protéger contre une hausse de ces taux, la province a continué à prolonger l'échéance de sa dette. Au début de l'exercice 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 52,4 milliards de dollars dont l'échéance dépasse 30 ans pour tirer parti des faibles taux d'intérêt. Ainsi, la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a été prolongée considérablement, étant passée de 8,6 ans en 2008-2009 à 14,1 ans l'année dernière et à 16,1 ans au 10 novembre 2015.

Pour 2015-2016, une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer l'intérêt sur la dette de quelque 400 millions de dollars pour la province.

GRAPHIQUE 3.7 **Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale**

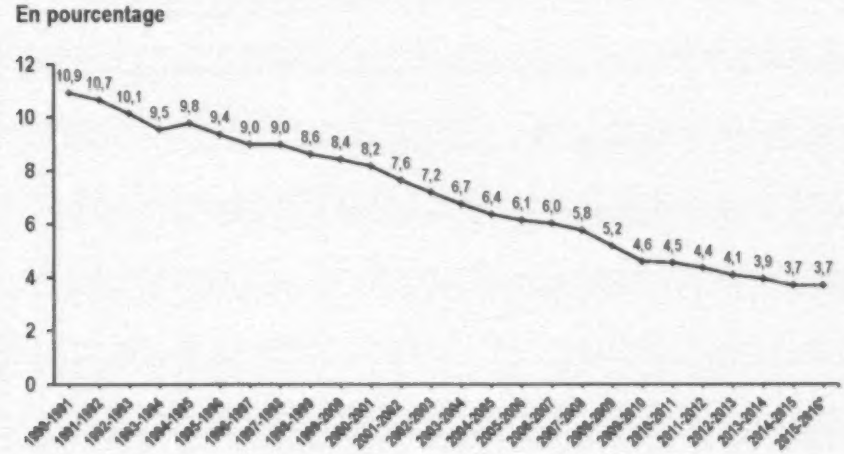

* En date du 30 septembre 2015.
Sources : Comptes publics de l'Ontario (1991 à 2015) et Office ontarien de financement.

Mise à jour sur le reliquat de la dette insurmontable

Les états financiers annuels de 2015 de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) indiquent que les revenus sont de 1,6 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduit la dette non provisionnée de la SFIEO (ou « dette insurmontable du secteur de l'électricité »), pour la faire passer de 9,8 milliards de dollars au 31 mars 2014 à 8,2 milliards de dollars au 31 mars 2015.

Le reliquat de la dette insurmontable est estimé à environ 2,2 milliards de dollars au 31 mars 2015. Il s'agit d'une diminution de quelque 0,4 milliard de dollars par rapport au montant de 2,6 milliards de dollars affiché le 31 mars 2014 et d'une réduction de 9,7 milliards de dollars par rapport au sommet estimé à 11,9 milliards de dollars le 31 mars 2014.

GRAPHIQUE 3.8 **Reliquat de la dette insurmontable depuis le 1er avril 1999**

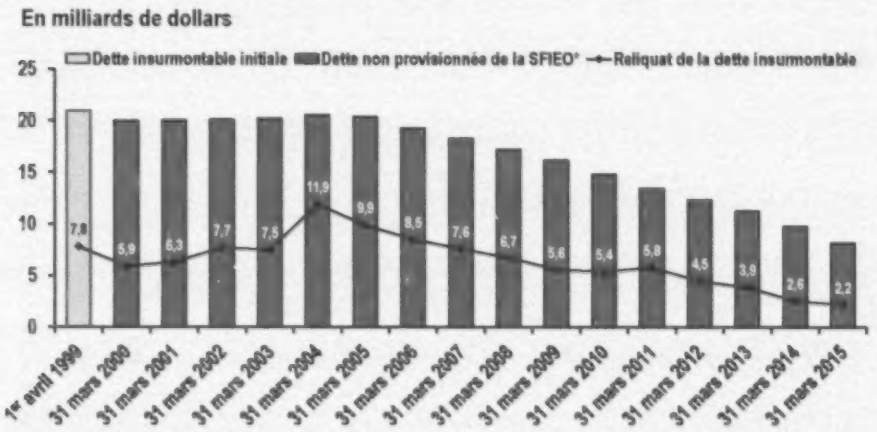

* La dette non provisionnée de la SFIEO était de 19,4 milliards de dollars au 1er avril 1999. Ce montant comprend la dette insurmontable initiale de 20,9 milliards de dollars, moins 1,5 milliard de dollars pour tenir compte des actifs supplémentaires de la SFIEO à cette date, constitués surtout d'un actif comptable au titre des frais de la dette reportée.
Nota : Les montants de la dette non provisionnée proviennent des rapports annuels de la SFIEO de 1999-2000 à 2014, et des états financiers annuels de 2015. Valeur du reliquat de la dette insurmontable pour le 1er avril 1999 annoncée à cette date. Valeurs de la période entre le 31 mars 2000 et le 31 mars 2010 selon les estimations du ministère des Finances dans le budget de 2012, pour la période entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2014, telles que déterminées par le ministre des Finances conformément à un règlement pris en application de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et selon les estimations au 31 mars 2015.

Pour établir le reliquat de la dette insurmontable au 31 mars 2015, on a déduit du montant de la dette insurmontable de 8,2 milliards de dollars la valeur estimative actuelle des revenus futurs devant être consacrés à la SFIEO de 6,0 milliards de dollars. On a ainsi obtenu un montant de 2,2 milliards de dollars au 31 mars 2015.

Le vérificateur général, qui audite les états financiers annuels de la SFIEO, a émis une opinion sans réserve chaque année depuis la publication des premiers états financiers de 1999-2000.

Comme l'a confirmé le vérificateur général dans son rapport annuel de 2011, la SFIEO utilise uniquement la redevance de liquidation de la dette pour remplir son mandat aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, qui englobe le service et le remboursement de la dette et des autres passifs.

Premier appel public à l'épargne de Hydro One : Remboursement progressif de la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement d'utiliser le produit résultant de l'élargissement de l'actionnariat de Hydro One pour des investissements dans l'infrastructure et le remboursement progressif de la dette, les produits relatifs à la valeur comptable des actions vendues et au versement spécial par Hydro One de dividendes de 800 millions de dollars à la province avant le PAPE serviront à rembourser progressivement la dette et à payer les créditeurs du secteur de l'électricité de l'Ontario. Cela permettra à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de réduire sa dette globale et de contribuer au remboursement progressif de 5 milliards de dollars de la dette visé par la province. Ce remboursement n'a pas d'incidence sur la dette insurmontable de la SFIEO puisque les sommes que la SFIEO doit recevoir de la province seront réduites d'un montant équivalent.

La SFIEO a aussi reçu 2,6 milliards de dollars en impôts de départ de Hydro One, qui ne participe plus au régime des paiements tenant lieu d'impôt depuis le PAPE et ne versera donc plus de paiements tenant lieu d'impôt des sociétés à la SFIEO. La SFIEO devrait aussi recevoir de Hydro One une somme supplémentaire de 200 millions de dollars en paiements tenant lieu d'impôt. Les paiements tenant lieu d'impôt en espèces permettront à la SFIEO de réduire sa dette active. Ils n'auront toutefois aucune incidence nette sur la dette insurmontable de cette société puisque l'impôt de départ et le montant supplémentaire de paiements tenant lieu d'impôt, qui s'inscrivent au titre des charges de Hydro One, réduisent le revenu net de Hydro One et, par conséquent, réduisent le transfert par la province des revenus dédiés au secteur de l'électricité à la SFIEO relativement au revenu net de Hydro One.

De plus, conformément à l'article 50.3 de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la province offrira à la SFIEO un avantage financier qui l'aidera à réduire la dette insurmontable.

Fin de la redevance de liquidation de la dette

Comme il l'a annoncé auparavant, le gouvernement retirera la redevance de liquidation de la dette de la facture d'électricité de tous les consommateurs résidentiels au 1er janvier 2016, ce qui permettra à l'abonné résidentiel moyen d'économiser environ 70 $ par année.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit que la redevance de liquidation de la dette doit être payée par les consommateurs jusqu'à ce que le reliquat de la dette insurmontable ait été éliminé. Ce reliquat représente la dette insurmontable déduction faite de la valeur estimative actuelle des futurs revenus devant être consacrés à la SFIEO et, selon les estimations, devrait être éliminé lorsque la valeur estimative actuelle des futurs revenus dédiés à la SFIEO équivaudra à la dette insurmontable qui reste. Cela signifie que même lorsque la redevance de liquidation de la dette aura pris fin, il restera une dette insurmontable dont le service et le remboursement graduel devront être faits à partir d'autres revenus dédiés de la SFIEO.

Selon ce qui est indiqué dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2014* et dans le budget de 2015, le reliquat de la dette insurmontable devrait être éliminé d'ici la fin de 2018. Toutefois, cette dette pourrait se prolonger au-delà de 2018, jusqu'à la fin de 2019 ou à une date ultérieure.

L'estimation du reliquat de la dette insurmontable et le moment de son élimination sont assujettis à l'incertitude entourant la prévision des futurs résultats de la SFIEO et des revenus devant y être consacrés à l'avenir, éléments qui dépendent du rendement financier d'Ontario Power Generation, de Hydro One et des services publics municipaux du secteur de l'électricité, de l'élargissement de l'actionnariat de Hydro One ainsi que d'autres facteurs tels que les taux d'intérêt et la consommation d'électricité. Le premier appel public à l'épargne (PAPE) de Hydro One procurera des avantages immédiats à la SFIEO et entraînera la perte de futurs paiements tenant lieu d'impôt versés par Hydro One et revenus nets de Hydro One consacrés à cette société.

En raison de cette incertitude et en vue d'alléger les pressions exercées sur les coûts pour les consommateurs non résidentiels, le gouvernement a déposé une loi qui, si elle est adoptée, mettra fin à la redevance de liquidation de la dette le 1er avril 2018, soit neuf mois plus tôt que prévu. Cette date fixe procurerait une certitude aux consommateurs commerciaux et industriels et aux autres consommateurs non résidentiels, ce qui les aiderait à prendre des décisions plus éclairées quant à leurs investissements.

CHAPITRE IV

Ensemble, vers un Ontario plus fort et un Canada plus fort

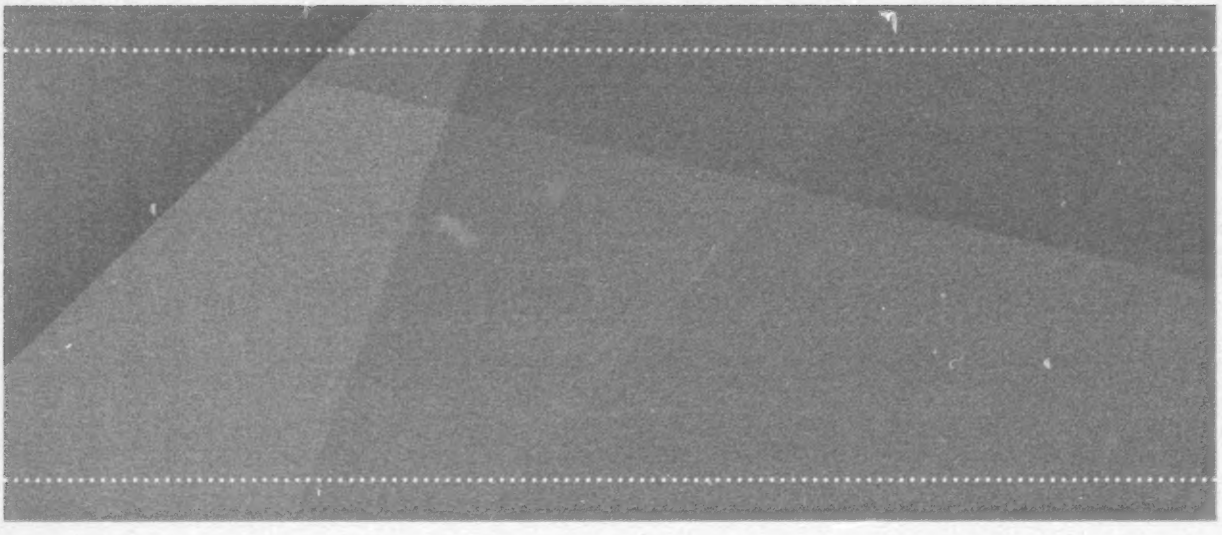

Les défis que connaît la fédération démontrent la nécessité d'un nouveau fédéralisme axé sur la collaboration. L'Ontario et le gouvernement fédéral ont des valeurs et des buts communs, et la province est prête à mettre en branle les priorités communes, notamment bâtir l'infrastructure, rehausser la sécurité du revenu de retraite, s'attaquer au changement climatique, stimuler la croissance économique et créer des emplois. De concert avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, l'Ontario préconise depuis longtemps une démarche fondée sur la collaboration et il continue de prendre des mesures pour améliorer la qualité de vie, la prospérité et la compétitivité.

Le prochain chapitre des relations intergouvernementales

Les défis que la fédération doit relever au XXI^{e} siècle soulignent la nécessité d'une nouvelle période de collaboration entre les ordres de gouvernement du Canada. L'incertitude et les inégalités qui caractérisent la croissance économique mondiale, la concurrence internationale accrue, les dangers liés aux changements climatiques et l'incidence marquée du vieillissement de la population nécessiteront des partenariats constructifs et des actions prospectives.

De tels défis ne peuvent pas, et ne devraient pas, être pris en charge par un seul ordre de gouvernement – dans le régime canadien, les meilleures solutions résultent de la collaboration entre les gouvernements. Les Ontariennes et Ontariens sont prêts pour un nouveau fédéralisme canadien fondé sur la collaboration et un ensemble de valeurs communes. En travaillant sur plusieurs fronts avec le gouvernement fédéral, les autres provinces, les territoires et ses partenaires autochtones, l'Ontario prend les devants afin de trouver des solutions prospectives pour relever les défis qui touchent l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Priorités prospectives pour la population de l'Ontario et du Canada

L'Ontario travaillera avec le gouvernement fédéral pour atteindre des buts communs afin de favoriser l'essor de l'Ontario et du Canada.

Partenariat canadien sur l'infrastructure

Les gouvernements devraient travailler ensemble et investir collectivement à un degré qui optimisera la croissance économique. La province a demandé une cible nationale d'investissement dans l'infrastructure, par exemple, 5 % du produit intérieur brut (PIB) national. L'Ontario espère que le gouvernement fédéral tiendra sa promesse d'accorder un financement prévisible et à long terme pour l'infrastructure. Ce financement s'ajouterait aux investissements de l'Ontario dans l'infrastructure qui placent le pays sur la voie de la prospérité à long terme, notamment son engagement dans la région du Cercle de feu.

Sécurité du revenu de retraite

Le problème de l'épargne-retraite est un enjeu important pour tous les Canadiens et Canadiennes. La province est disposée à travailler avec un nouveau partenaire fédéral pour consolider le régime de revenu de retraite pour les Ontariennes et Ontariens (voir la section F du chapitre 1, *Sécuriser la retraite*).

La lutte au changement climatique à l'échelle nationale

L'Ontario va de l'avant et se joint aux nombreux territoires du monde tournés vers l'avenir en prenant des mesures comme la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en joignant le marché du carbone de l'Ontario à celui de la Californie et du Québec dans le cadre de la Western Climate Initiative (voir la section G du chapitre I, *S'attaquer au changement climatique*).

L'Ontario est prêt à travailler en étroite collaboration avec le nouveau gouvernement fédéral qui s'est engagé à établir une cible de réduction des émissions de GES ambitieuse mais crédible pour le Canada, et un plan pour y parvenir. La province espère avoir l'occasion de faire une contribution utile à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Paris plus tard ce mois-ci.

L'Ontario se réjouit également que le nouveau gouvernement fédéral mette l'accent sur la nécessité de prendre en compte la résilience climatique dans les nouveaux investissements infrastructurels et qu'il reconnaisse l'importance d'une « infrastructure verte » non seulement en contribuant à atténuer les répercussions du changement climatique, mais aussi en maintenant l'excellente qualité de vie dont jouissent les Ontariennes et Ontariens.

Les emplois et l'économie

L'Ontario s'emploie avec détermination à soutenir la création d'emplois en créant un environnement dans lequel les entreprises peuvent prospérer. Le gouvernement fédéral s'est dit d'accord avec cette façon de faire et la province est prête à collaborer avec un partenaire fédéral pour favoriser l'essor de l'Ontario.

Les ententes de commerce international peuvent contribuer à améliorer l'avantage concurrentiel de l'Ontario et à créer des emplois en aidant les entreprises à s'engager dans de nouveaux marchés diversifiés. Plus précisément, l'Ontario envisage avec plaisir la possibilité de travailler avec le gouvernement fédéral et de revoir avec lui les détails du Partenariat transpacifique proposé et d'en analyser les répercussions pour les entreprises ontariennes.

L'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT) en vigueur conclue avec le gouvernement fédéral appuie les programmes efficaces et éprouvés de formation qui aident les Canadiennes et Canadiens à trouver du travail, mais il y a place à l'amélioration. Des critères d'admissibilité élargis pour les clients permettraient à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens en chômage de recevoir la formation professionnelle dont ils ont besoin et un financement accru réparti équitablement permettrait aux gouvernements de mieux répondre aux besoins de tous les travailleurs du pays qui sont en chômage.

Partenaires autochtones

L'Ontario se réjouit de constater que le gouvernement fédéral s'est engagé à établir de nouvelles relations avec les peuples autochtones. La province maintient son engagement à travailler avec les communautés autochtones dans un esprit de collaboration et de respect mutuel. Cet engagement a donné lieu à des ententes historiques, comme l'Accord politique entre les Premières Nations et le gouvernement de l'Ontario, qui engage les parties à collaborer pour s'occuper des questions d'intérêt mutuel et à établir un plan visant à poursuivre la réconciliation. L'Ontario collaborera avec le gouvernement fédéral lorsqu'il prendra des mesures pour remplir ses promesses de réaliser des progrès mesurables concernant l'éducation et l'eau potable chez les Autochtones, de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et de demander une enquête nationale concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Soins de santé

L'Ontario fait les investissements nécessaires pour améliorer et soutenir les services de santé (voir la section E du chapitre I, *Vers une société équitable*). Le soutien du gouvernement fédéral par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé est un élément crucial du système de santé. L'Ontario se réjouit à l'idée de collaborer avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que ce soutien soit suffisant, qu'il réponde aux besoins d'une population vieillissante et qu'il soit viable à long terme.

L'Ontario constate avec plaisir que le gouvernement fédéral s'est engagé à collaborer avec les provinces et les territoires à une initiative visant à négocier une baisse des prix des produits pharmaceutiques, à réduire les coûts et à rendre les médicaments plus abordables. Il tarde à l'Ontario d'avoir une conversation nationale utile sur l'amélioration de l'accès aux médicaments vendus sur ordonnance pour tous les Canadiens et Canadiennes.

En février 2015, la Cour suprême du Canada a invalidé la loi fédérale qui interdit l'aide médicale à mourir. L'Ontario est déterminé à prodiguer des soins avec compassion et dignité et dirige un groupe consultatif provincial-territorial d'experts sur l'aide médicale à mourir. Comme les provinces et les territoires sont les principaux responsables de la prestation des soins de santé, l'Ontario cherchera des occasions de collaborer avec le gouvernement fédéral lorsqu'il préparera sa réponse législative.

Un véritable partenaire fédéral concernant les questions de santé pourrait aider à financer les investissements dans l'innovation et la transformation des systèmes de soins de santé, en particulier en faisant fond sur les investissements de l'Ontario dans les soins à domicile et la santé mentale. L'Ontario attend avec plaisir une collaboration continue dans ce secteur crucial pour la population de l'Ontario et du Canada.

Réfugiés

L'Ontario est prêt et disposé à accueillir plus de réfugiés et à les aider à s'établir dans la province. Le gouvernement a annoncé de nouveaux fonds s'établissant à 10,5 millions de dollars sur trois ans pour soutenir l'arrivée et l'établissement de jusqu'à 10 000 réfugiés en Ontario et l'aide humanitaire internationale. La province est prête à travailler avec un partenaire fédéral engagé pour accueillir et établir plus de réfugiés.

Autres partenariats continus

Il y a longtemps que l'Ontario préconise une démarche fondée sur la collaboration avec les autres provinces et les territoires, et il continue d'obtenir des résultats, notamment en soutenant la croissance économique et la prospérité. Par exemple, la province demeure un ardent défenseur du renouvellement global et de la modernisation de l'Accord sur le commerce intérieur d'ici mars 2016. En outre, l'Ontario et le Québec ont accepté de tenir une série de tables rondes économiques qui cerneront des initiatives aptes à soutenir le développement des affaires, à renforcer la croissance économique régionale et la création d'emplois, à favoriser la mise en place de mesures sur des enjeux liés à l'investissement et à l'environnement.

CHAPITRE V

Consultations préalables au budget

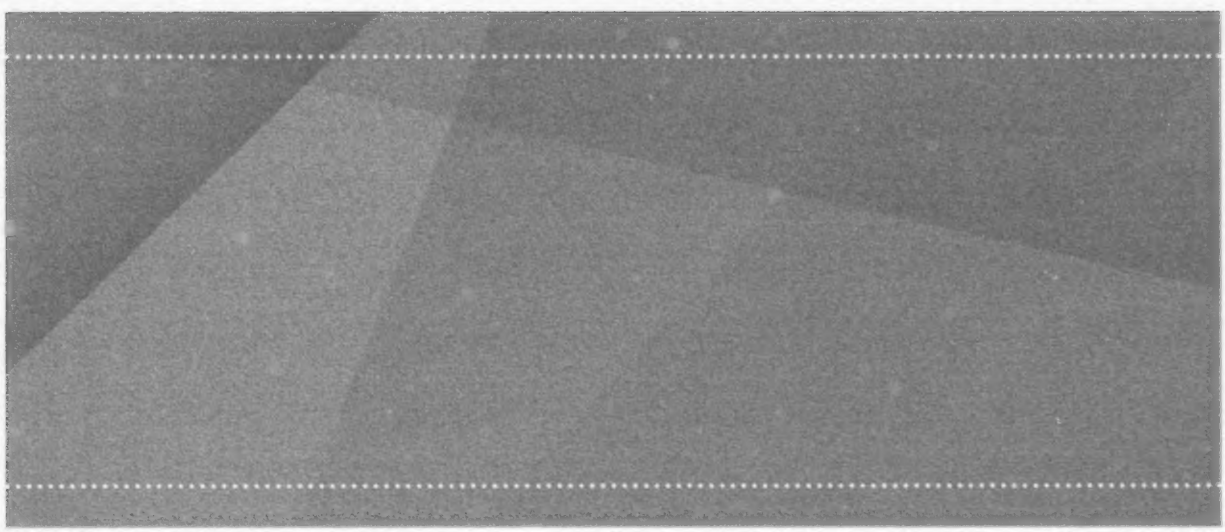

Comment participer aux consultations préalables au budget de 2016

L'année dernière, dans le cadre des consultations préalables au budget, plus de 300 000 Ontariennes et Ontariens ont fait part de leurs observations au gouvernement.

Cette année, le ministre des Finances tiendra, une fois de plus, des séances de consultation préalables au budget avec des particuliers et des organismes dans le cadre du dialogue suivi que le gouvernement entretient avec la population ontarienne.

En ayant recours à des technologies modernes, permettant notamment de tenir des assemblées générales virtuelles, le ministre des Finances communiquera avec un large éventail de personnes dans les collectivités de toute la province.

Les Ontariennes et Ontariens peuvent faire part de leurs idées en ligne, ou dans une lettre ou un mémoire. Le ministre des Finances souhaite entendre les points de vue des Ontariennes et des Ontariens sur ce que le gouvernement pourrait faire de plus pour créer des emplois et assurer la croissance économique, tout en éliminant le déficit.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur la façon de communiquer vos opinions et vos idées en vue de l'élaboration du budget de 2016.

Observations en ligne

Les particuliers peuvent également soumettre leurs idées en vue de l'élaboration du budget de 2016 en remplissant le formulaire qui se trouve sur le site Web du ministère des Finances, à www.ontario.ca/discussionssurlebudget. Il suffit de cliquer sur « Consultations préalables au budget » dans le menu Cycle financier de l'Ontario.

Observations écrites

Les particuliers et les organismes peuvent faire parvenir leurs observations directement au ministre des Finances par la poste, par courriel ou par télécopieur.

Adresse postale

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances
a/s Secrétariat du budget
Édifice Frost Nord, 3e étage
95, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1Z1

Adresse de courriel

submissions@ontario.ca

Télécopieur

416 325-0969

Graphique 1.1 : Faire progresser l'Ontario – En dehors de la RGTH

Ce graphique montre les calendriers préliminaires estimatifs de divers investissements faits en dehors de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) dans le cadre du plan Faire progresser l'Ontario. Ces investissements sont appuyés par des fonds dédiés, approximativement à hauteur de 15 milliards de dollars.

Retourner au graphique 1.1

Graphique 1.2 : Faire progresser l'Ontario – RGTH

Ce graphique montre les calendriers préliminaires estimatifs de plusieurs projets de transports en commun au sein de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) mis en oeuvre dans le cadre du plan Faire progresser l'Ontario. Les noms des projets renvoient à leur source de financement, y compris ceux qui sont appuyés par les fonds dédiés du plan Faire progresser l'Ontario (approximativement 16 milliards de dollars) et ceux qui peuvent démarrer à condition de trouver un nouveau partenaire de financement.

Retourner au graphique 1.2

Graphique 1.3 : Émissions de gaz à effet de serre et cibles en Ontario

Ce graphique linéaire montre les émissions de gaz à effet de serre en Ontario entre 1990 et 2013 ainsi que les cibles de réduction de ces émissions pour 2014, 2020 et 2030. Les émissions de la province ont diminué grâce surtout à la fermeture progressive des centrales au charbon, à d'autres initiatives et à la récession, ce qui a permis à l'Ontario d'atteindre sa cible de 2014. Les émissions devront diminuer davantage entre 2014 et 2030 pour que les cibles de 2020 et de 2030 soient atteintes.

Retourner au graphique 1.3

Graphique 2.1 : Plan de l'Ontario visant à éliminer le déficit

Ce graphique à barres montre les déficits réels de 2009-2010 à 2014-2015 inclusivement. Il montre également les déficits prévus pour les exercices 2015-2016 à 2017-2018 dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015* par rapport à ceux prévus dans le budget de 2015.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*, on prévoyait pour l'Ontario un déficit de 24,7 milliards de dollars pour 2009-2010. Le déficit réel de 2009-2010 s'établissait à 19,3 milliards de dollars. Le budget de 2010 prévoyait des déficits de 19,7 milliards de dollars en 2010-2011, de 17,3 milliards de dollars en 2011-2012, de 15,9 milliards de dollars en 2012-2013 et de 13,3 milliards de dollars en 2013-2014. Les déficits réels étaient de 14,0 milliards de dollars en 2010-2011, de 13,0 milliards de dollars en 2011-2012, de 9,2 milliards de dollars en 2012-2013 et de 10,5 milliards de dollars en 2013-2014. Dans le budget de 2014, on prévoyait un déficit de 12,5 milliards de dollars pour l'Ontario en 2014-2015. Le déficit réel pour 2014-2015 s'établissait à 10,3 milliards de dollars.

Le budget de 2015 prévoyait des déficits de 8,5 milliards de dollars en 2015-2016 et de 4,8 milliards de dollars en 2016-2017, et un budget équilibré en 2017-2018. On prévoit maintenant des déficits révisés de 7,5 milliards de dollars en 2015-2016 et de 4,5 milliards de dollars en 2016-2017. On continue de prévoir un budget équilibré en 2017-2018.

Retourner au graphique 2.1

Graphique 2.2 : Augmentations salariales moyennes négociées d'avril 2010 à septembre 2015

Ce graphique linéaire montre les augmentations salariales moyennes qui ont été négociées dans le secteur public provincial, le secteur public municipal, le secteur public fédéral en Ontario et le secteur privé, en deux périodes, soit d'avril 2010 à juillet 2012 et de juillet 2012 à septembre 2015. Les augmentations salariales moyennes dans le secteur public provincial ont connu une baisse marquée, passant de 1,6 % à 0,6 % pendant la période d'avril 2010 à juillet 2012, puis elles ont affiché une légère hausse, passant de 0,6 % à 0,7 % de juillet 2012 à septembre 2015. Dans les trois autres secteurs, les augmentations changent peu, se situant entre 1,7 % et 2,0 %.

Retourner au graphique 2.2

Graphique 3.1 : Les emplois créés sont surtout des postes à temps plein dans des industries du secteur privé offrant un salaire supérieur à la moyenne

Ce graphique à barres illustre les gains dans le secteur de l'emploi en Ontario depuis juin 2009. Le nombre total de postes a augmenté de 560 000, soit un gain de 552 000 emplois à temps plein et de 8 000 emplois à temps partiel. Le nombre d'emplois a augmenté de 427 000 dans le secteur privé et de 58 000 dans le secteur public, alors que le nombre de travailleurs autonomes s'accroissait de 75 000. Parmi ces nouveaux emplois, 412 000 se trouvaient dans des secteurs affichant des salaires supérieurs à la moyenne, tandis que 148 000 étaient dans des secteurs où les salaires sont inférieurs à la moyenne.

Retourner au graphique 3.1

Graphique 3.2 : Les perspectives de croissance établies par le secteur privé sont plus faibles pour 2015, mais pratiquement inchangées de 2016 à 2018

Ce graphique à barres montre les prévisions moyennes du secteur privé relatives à la croissance du PIB réel de l'Ontario qui ont été faites dans le budget de 2015 et les *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015*. Les prévisions moyennes du secteur privé pour 2015 étaient de 2,8 % dans le budget de 2015 et sont de 2,0 % actuellement. Pour 2016, elles s'établissaient à 2,5 % dans le budget de 2015 et sont de 2,3 % actuellement. Pour 2017, elles étaient de 2,3 % dans le budget de 2015 et sont de 2,4 % actuellement. Pour 2018, les prévisions s'établissaient à 2,2 % dans le budget de 2015 et dans les *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015*.

Retourner au graphique 3.2

Graphique 3.3 : Composition des revenus, 2015-2016

Ce graphique circulaire montre le pourcentage des revenus totaux par principale catégorie de revenus en 2015-2016, ainsi que le montant correspondant en dollars. Les revenus totaux devraient s'élever à 125,6 milliards de dollars en 2015-2016.

La source de revenus la plus importante est l'impôt sur le revenu des particuliers, qui représente 30,8 milliards de dollars, soit 24,5 % des revenus totaux. Viennent ensuite les revenus tirés de la taxe de vente, qui représentent 22,7 milliards de dollars ou 18,1 % des revenus totaux, et ceux tirés de l'impôt des sociétés, qui atteignent 11,2 milliards de dollars, soit 8,9 % des revenus totaux. Le total des revenus fiscaux s'élève à 87,6 milliards de dollars, soit 69,7 % du total des revenus. Les principales sources de revenus non fiscaux sont les transferts fédéraux, qui représentent 22,9 milliards de dollars, soit 18,2 % du total des revenus, le revenu tiré des entreprises publiques, qui représente 4,8 milliards de dollars ou 3,8 % des revenus totaux, et divers autres revenus non fiscaux, qui représentent 10,4 milliards de dollars ou 8,3 % des revenus totaux.

Retourner au graphique 3.3

Graphique 3.4 : Composition des charges totales, 2015-2016

Ce graphique circulaire montre le pourcentage des charges totales par secteur en 2015-2016, ainsi que le montant correspondant en dollars. Les charges totales en 2015-2016 devraient atteindre 132,2 milliards de dollars.

C'est dans le secteur de la santé que les charges de programmes sont les plus importantes; elles s'élèvent à 50,8 milliards de dollars, soit 38,4 % des charges totales.

Les autres secteurs des charges totales comprennent le secteur de l'éducation, dont les charges sont de 25,2 milliards de dollars, soit 19,1 % des charges totales; le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation, qui représente 7,8 milliards de dollars ou 5,9 % des charges totales; le secteur des services sociaux et des services à l'enfance, qui correspond à 15,4 milliards de dollars ou 11,7 % des charges totales; le secteur de la justice, qui atteint 4,4 milliards de dollars ou 3,4 % des charges totales. Les autres programmes quant à eux eprésentent 17,2 milliards de dollars ou 13,0 % des charges totales. L'intérêt sur la dette, inclus dans les charges totales, s'élève à 11,3 milliards de dollars ou 8,5 % des charges totales.

Il est à noter que le secteur de l'éducation exclut le Régime de pensions des enseignantes et enseignants, dont les charges sont incluses dans Autres programmes.

Retourner au graphique 3.4

Graphique 3.5 : Emprunts de 2015-2016

Au 10 novembre 2015, la province avait mobilisé 20,1 milliards de dollars pour ses besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics cette année, dont 17,5 milliards d'obligations en dollars canadiens, 2,4 milliards de dollars d'obligations en dollars américains et 0,1 milliard d'obligations en dollars australiens.

Retourner au graphique 3.5

Graphique 3.6 : Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB

On s'attend à ce que le ratio de la dette nette au PIB soit de 40,2 % en 2015-2016. Il devrait atteindre un sommet de 40,2 % en 2015-2016. On s'attend à ce que le ratio du déficit accumulé au PIB se chiffre à 26,3 % en 2015-2016.

Retourner au graphique 3.6

Graphique 3.7 : Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale

Au 30 septembre 2015, le taux d'intérêt effectif (calculé selon une moyenne pondérée) représentait 3,7 % de la dette totale de la province, tout comme en 2014-2015. Il s'agit toutefois d'un taux inférieur à celui de 3,9 % en 2013-2014. Le taux d'intérêt effectif a baissé de façon progressive depuis 1990-1991, où il s'établissait à 10,9 %.

Retourner au graphique 3.7

Graphique 3.8 : Reliquat de la dette insurmontable depuis le 1er avril 1999

Au 31 mars 2015, le reliquat de la dette insurmontable était estimé à 2,2 milliards de dollars, soit une diminution de 0,4 milliard de dollars comparativement au reliquat de la dette insurmontable qui se chiffrait à 2,6 milliards de dollars au 31 mars 2014. Il s'agit aussi d'une diminution estimée à quelque 9,7 milliards de dollars depuis le sommet du 31 mars 2004, où il se chiffrait à 11,9 milliards de dollars.

Retourner au graphique 3.8

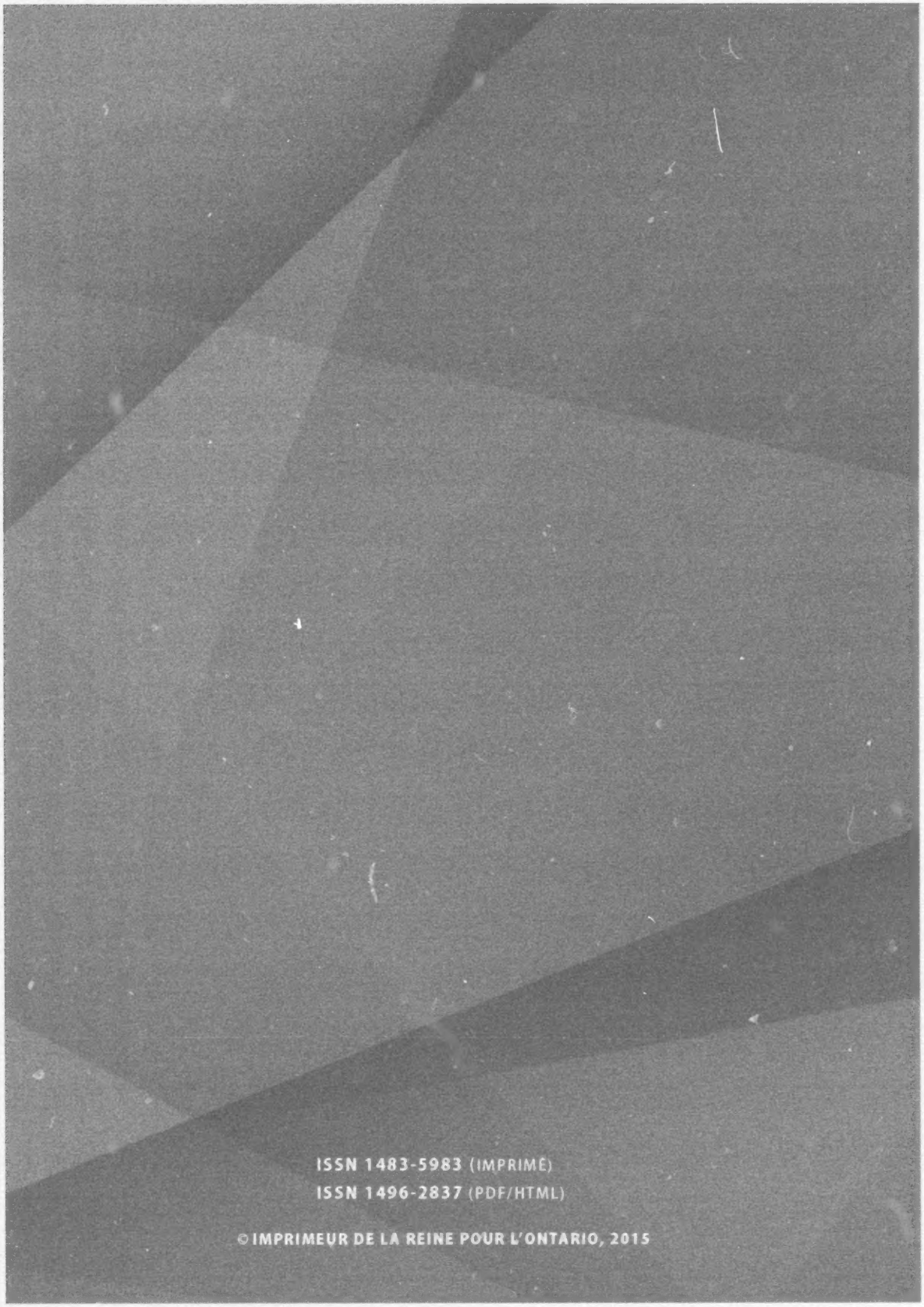

ISSN 1483-5983 (IMPRIMÉ)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 2015